

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE et D'ARCHÉOLOGIE
DE SENLIS

(reconnue établissement d'utilité publique en 1877)

MÉMOIRES



ANNÉE 1959

BULLETIN ANNUEL

DE LA

**Société d'Histoire et d'Archéologie
de SENLIS**

Ancien Comité Archéologique

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : Hôtel de Ville de SENLIS (Bibliothèque)

~~~~~  
**ANNÉE 1959**  
~~~~~

Président d'Honneur : Archiprêtre DUPUIS ;
Bureau : Président : Docteur DAUTHEUIL ;
Secrétaire général et Trésorier : W. MAROT ;
Secrétaire : M^{me} DUGAS ;
Bibliothécaire : Docteur DAUTHEUIL.

La Société se réunit le deuxième dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la bibliothèque de la Société (Hôtel de Ville de Senlis).

Toute la correspondance doit être adressée au Siège Social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, n° 27, Val-d'Aunette, à Senlis. C. C. P. 700-90.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

1^{er} FÉVRIER 1959 :

M. THANN, Professeur E. N. P., Crell.

1^{er} MARS 1959 :

M. TORCHEUX Jean, Agriculteur, Brasseuse.

12 AVRIL 1959 :

M. LECŒUR Marcel, Minotier, Courteuil.

10 MAI 1959 :

M. et M^{me} PATTYN, Senlis.

12 JUILLET 1959 :

M. DELGORGE Albert, Senlis ;
AMICALES DES ÉCOLES LIBRES, Senlis.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

Les Sociétaires, qui ne l'ont pas encore fait, sont priés d'acquitter leurs cotisations échues. Ils peuvent acquitter dès maintenant leur cotisation 1959 (50 francs pour la cotisation simple, 300 francs pour la cotisation avec abonnement au Bulletin) entre les mains de M. W. Marot, trésorier, n° 27, Val-d'Aunette, à Senlis. C. C. P. 700-90.



JANVIER 1959

LES SENLISIENS EN 1758

Par M. Tremblot de la Croix

Ils étaient frondeurs et ressentait avec amertume le déclin de leur ville.

Nous savons bien que Senlis sommeillait dans l'ombre d'un passé glorieux. Mais cette mélancolie, ne la trouvons-nous pas curieusement exprimée dans un ancien manuscrit de logoglyphes et d'énigmes provenant de Charles-François Pigeau (1743-1828), maire de Montlévêque, petit cahier de 162 pages qui se trouve entre nos mains.

La bibliothèque municipale possède trois manuscrits du même Pigeau : des hymnes et proses de Saint-Rieul pour Senlis et de Saint-Germain pour Mont-l'Évêque.

Notre ami M. Mourichon, de Compiègne, a, lui aussi, de cet auteur, une chronique manuscrite des événements de Mont-l'Évêque entre 1781 et 1829.

En réalité, notre livre d'énigmes commencé l'an 1732, appartenant à M. M. Pigeau de Mont-l'Évêque, est de plusieurs mains : celles de Charles Pigeau, meunier de cette paroisse, qui signa de 1732 à 1756 ; puis de Charles-Gabriel Pigeau ; et enfin de Charles-François dont la dernière date qu'il y ait consignée est celle de 1787.

Ces Pigeau étaient la principale famille de Mont-l'Évêque, où leur nom a maintenant disparu et ne se trouve plus inscrit sur le terrain que par un petit bois nommé la « Remise-Pigeau ».

Ils étaient cependant nombreux dans la région : Pigeau de Gournay, procureur au Châtelet de Paris en 1785 ; Maximin Pigeau, meunier à Gouvieux, massacré à Chantilly le 15 août 1792 ; Eustache Pigeau, professeur de la Faculté de droit de Paris (1750-1818), frère de Charles-François ; François Pigeau, qui se fit graver sous la Restauration un joli ex-libris et laissa sa bibliothèque au Docteur Antoine Pigeau (1807-1855), né à Senlis, auteur de nombreux ouvrages médicaux.

Grâce à eux, essayons donc aujourd'hui de penser comme pensait une famille bourgeoise de notre ville il y a deux cents ans : c'est une satire anonyme — œuvre collective, sans doute — qui nous y aidera. Elle fut copiée par Charles-François Pigeau dans le livre d'énigmes de sa famille ; il n'était alors âgé que de dix-sept ans (9 février 1780).

Complainte ou satire sur le peuple de la Ville de Senlis

Un gouverneur sans nous connaître,
Un intendant sans nous aimer,
Un lieutenant sans police,
Un procureur du Roi sans lumières,
Un greffier sans voir clair...

N'allons pas plus loin ; chacun reçoit son paquet, de l'évêque et des religieux jusqu'aux dames en passant par l'armée, le corps enseignant et le personnel des Contributions... Quand son cousin passa par une fenêtre de la place de l'Église de Chantilly et se promena finalement au bout d'une pique, Charles-François Pigeau dut regretter quelque peu le temps où « les citoyens étaient sans appui ».

Un témoin des derniers beaux jours de Chantilly

JACQUES TOUDOUZE

Lieutenant de Chasse de S. A. S. le Prince de Condé

(Suite)

Au cours des années 1780 et suivantes, il semble que le Prince de Condé cherche surtout des consolations dans l'amitié. Il va souvent à La Chapelle-en-Serval, chez ses amis de Franclieu, où il aime voir sa gentille filleule Aglaé ainsi que les frères de la fillette. Il s'attache aussi de plus en plus à sa fille, la princesse Louise, au point que, la jeune fille étant tombée assez malade en été 1780, le Prince renonce plusieurs jours de suite au plaisir de la chasse. Les fêtes prennent un tour plus familial. Pour le Carnaval de 1781, « bal au château, après-midi, qui a duré jusqu'à 4 heures du matin ; S.A.S. a fait prier des dames de Senlis et leurs cavaliers que S.A.S. a envoyé chercher avec la grande gondole et les a fait reconduire après le bal ». Le jour de la fête de Chantilly, les trois princes — car le duc d'Enghien participe déjà aux réunions — tirent l'oiseau sur la pelouse. On assiste en famille à la procession de la Fête-Dieu qui se déroule en partie dans le parc. Le 15 août 1781, le duc d'Enghien va pour la première fois à la messe de paroisse et M. le Curé l'a reçu à l'entrée de l'église avec les cérémonies d'usage avec le clergé ; Mademoiselle a assisté aussi à la grand'messe ; Mgr le Duc a eu les premiers honneurs de l'Eglise. »

17 août : « S.A.S. Mgr le duc d'Enghien, allant au sanctuaire à la fin de la messe pour baiser le corporal, est tombé sans connaissance sur la balustrade et s'est blessé au menton : son accident n'a pas eu de mauvaises suites et il se porte très bien. »

20 août : « Les bourgeois de Chantilly, garçons, ont donné un bal à Mademoiselle au pavillon d'Orontheé. Mademoiselle n'a pas dansé ayant mal au pied. »

Le 22 octobre, événement national : « S.A.S. est parti de Chantilly vers 6 heures du soir pour Versailles ayant reçu un courrier, la reine étant dans les douleurs de l'enfantement. La Reine est accouchée d'un Dauphin — vers les 1 heure 1/2, ou environ, après-midi — qui a été baptisé à 3 heures après-midi au nom de l'empereur et de la princesse de Piémont représentés par M. frère du Roi et M^{me} Elisabeth de France. »

Ce Dauphin, dont la naissance sera célébrée à Chantilly par un Te Deum (11 novembre 1781) et des illuminations et des salves d'artillerie ; c'est le premier Dauphin, l'enfant mort de consommation à l'aube de la Révolution, le plus heureux des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette, puisqu'il ne sera séparé des siens que pour entrer au Paradis. Le 21 janvier 1782, Toudouze mentionne longuement la visite du couple royal à Paris où la Reine va remercier Dieu à Notre-Dame et à Ste-Geneviève, pour la venue de ce fils tant désiré. Une grande réception à l'Hôtel de Ville clôture la journée : dîner, feu d'artillerie, illuminations. 21 janvier : cette date fait frémir : 21 janvier 1782, tout un peuple en liesse autour d'un jeune ménage qui semble l'image du bonheur et la promesse d'un avenir radieux ; (21 janvier 1793, la tête du Roi tombe et la guerre dévore peuples et monarchies d'Europe). Un monde va crouler et ne s'en

doute pas ; il s'en doute si peu qu'il danse et banquette en toute quiétude. Le 23 janvier, bal masqué à l'Hôtel de Ville, où le Roi et la Reine ont honoré ce bal de leur présence et y sont restés une heure.

30 janvier : « Le bal des Gardes du Corps qu'ils ont donné à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin s'est donné dans la salle de l'Opéra de Versailles, où il y a eu bal paré et masqué, où leurs Majestés, Princes, Princesses, Seigneurs de la Cour et autres personnages distingués ont honoré ce bal. »

Chantilly va s'éveiller de sa légère torpeur en juin 1782 pour recevoir le comte et la comtesse du Nord, alias tzarévich et princesse héritière de Russie. Pour le futur Paul I^{er}, le Prince de Condé va déployer toutes les ressources de son imagination. C'est le 10 juin que les visiteurs arrivent pour dîner, avec une grande suite de Russes, hommes et femmes ; promenades à travers le domaine, illuminations, souper au hameau, danses de bergers et bergères sur la place de l'Orme, chasse à courre se succèdent pour le plus grand plaisir des Russes. M^{me} d'Oberkích, amie de la comtesse du Nord et qui l'accompagnait dans ce voyage, a laissé aussi un récit des fêtes qui se déroulaient alors ; elle dépeint en termes enthousiastes les merveilles de Chantilly et la famille des Condés, surtout M. le Prince et la Princesse Louise, dont le front, dit-elle prophétiquement, « est fait pour porter une couronne ou un voile » ; « Nous étions, dit-elle encore, 150 personnes et un domestique 3 fois plus nombreux au moins, sans compter ceux de la maison du Prince. »

Elle rend hommage à l'impeccable service de Chantilly : « On se fut cru chez un particulier ; les mesures étaient si bien prises que, le matin, on n'entendit point de bruit qui put troubler le repos des hôtes ; tout se fit comme par enchantement et tout fut prêt, à la grande admiration de la Comtesse du Nord. »

Les adieux des hôtes et des invités furent affectueux et attendris comme il était alors de mode : on parla de visite des Condés en Russie : « Hélas, ce sont des rêves ! », soupirait le Prince de Condé.

Des rêves qui allaient prendre singulièrement figure de cauchemars, puisque cette visite projetée dans la joie fut réalisée dans toutes les misères de la guerre et de l'exil quand les Condés, chassés de partout, trouvèrent enfin à la cour de Russie un accueil aimable mais fort peu d'aide matérielle, les crédits de l'ex-comte du Nord, devenue tzar de toutes les Russies, étant singulièrement gelés comme le climat de son lointain pays.

Autre diversion internationale : la France ayant entraîné l'Espagne dans la guerre d'indépendance de l'Amérique, sous le fallacieux prétexte de permettre à la patrie de Cervantès de reprendre certaines possessions fort bien gardées par l'Angleterre, le comte d'Artois et le duc de Bourbon partent devant Gibraltar pour prêter main forte aux Espagnols ; Gibraltar est encore aux mains des Anglais et nos jeunes princes ne firent que donner de bonnes indigestions à leurs alliés, les frugals Espagnols ne pouvant supporter la trop bonne cuisine du mess des officiers français : « Ce que c'est que de vivre d'aignons crus, disait ensuite le comte d'Artois ; un coulis d'écrevisses devient un poison mortel. »

Le 27 décembre 1782, le prince de Condé donne à sa fille le délicieux hôtel construit pour elle par Brongnart et encore visible rue Monsieur : « Mlle étant arrivée, M. Besançon lui a présenté toute la livrée pour son service ; Mlle a donné à souper à Mgr son père. Mgr son frère et la compagnie et amis priés. »

(A suivre.)

MAISONS CANONIALES

PAR LE DOCTEUR DAUTHEUIL

Force est au conférencier d'adopter un numérotage arbitraire de ces maisons en commençant par la maison actuelle de M. l'Archiprêtre, dénommée n° 1. Il continuera par la rue Sainte-Prothaise, puis du Petit-Châlis, puis Saint-Frambourg, pour respecter la configuration du cloître en donnant d'abord toutes les maisons à droite dans ces rues et places.

En 1297 (mai), Jean de Chamant, chanoine, loue au chapitre, 7 livres par an, la maison qui avait appartenu à l'archidiacre Nicolas... à côté le grand portail de l'église. Muller veut qu'il s'agisse de l'hôtel de Raoul de Vermandois ; ce pourrait être l'hôtel Saint-Laurent. En 1356, c'est maître Jean Piedeleu qui habite dans la maison où est la chapelle Saint-Laurent. Jean Piedeleu, de Saint-Just, est chanoine de Notre-Dame de Senlis et aussi de Lille en Flandre. Il vit au moins jusqu'en 1365 et répare la chapelle que défunt Pierre Villain avait fait édifier en l'honneur de Sainte-Marie-Magdeleine. Il y fonde une autre chapellenie en l'honneur de la glorieuse Vierge ; dans cette chapelle nommée vulgairement « chapelle de Piedeleu », on voyait jadis la représentation du chanoine, peinture du XIV^e siècle, dont la perte est bien regrettable pour la cathédrale.

Un rescrit ou inquit en forme de bulle, donné en 1497 par Pierre Saint-André de Saint-André-aux-Monts, cardinal et archevêque de Lyon et Bordeaux, à la supplique de maître Henri Bochat, alors chanoine de Notre-Dame de Senlis, concède 100 jours d'indulgence à tous les fidèles pénitents et confessés qui auront dévotement visité cette chapelle en l'honneur de Saint-Laurent, érigée dans la susdite maison aux jours de la fête de Saint-Laurent et de Saint-Etienne martyrs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, des secondes fêtes après la Resurrection et le jour de la Pentecôte, depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes vêpres.

En 1522, Maître Michel Péan, chanoine, habite l'hôtel Saint-Laurent qui a une issue sur la place du grand portail et une autre sur la grande rue du Châtel, devant le château du roi. Maître Péan verse 22 livres dont il a racheté 17 livres 100 sols tournois. Michel Péan était chanoine des deux chœurs de Notre-Dame et de St-Rieul ; il est connu, avec Lescot et Després pour avoir fait imprimer les bréviaires et missels de Senlis.

Christophe Brocart, né à Vernon, curé de Saint-Pierre de Guifusses (diocèse de Bayeux), chanoine de Notre-Dame, occupa ensuite la maison Saint-Laurent. Il fut inhumé le 3 novembre 1552, après vespres, dans la cathédrale, « au chœur d'icelle église au droit de la chaire », selon son humble prière.

Après une très longue lacune dans les documents, c'est seulement en 1779 que nous retrouvons dans l'hôtel Saint-Laurent, Auguste-François-Félix Ansart, né en 1725, archidiacre (en 1754 ?), vicaire général en 1765 et jusqu'en 1787.

Maison n° 2 au coin de la place Notre-Dame et de la rue Sainte-Prothaise, côté Notre-Dame. Au XVI^e siècle, cette maison est habitée par Maître Denis Thibault, de Neuilly-en-Thelle, chanoine demi-

Maison n° 7 : En 1522, Messire Jean Lescot demeure en cette prébende, frère de l'abbé de Saint-Vincent, Jean Thibault ; il mourut en 1532, fut inhumé en l'église Notre-Dame. Par son testament, il laissait tous ses meubles, aumusses, etc., à son neveu Louis Thibault, escolier, étudiant à Paris, chanoine de Saint-Rieul à Senlis, et à Pernot Thibault, son frère, laboureur, demeurant à Neuilly-en-Thelle, ses terres de Neuilly, Boran ; et à sa sœur Philippe Thibault, femme de feu Nicolas Noudart, 10 livres tournois pour marier sa fille

Au XVIII^e siècle, le n° 2 abrita aussi l'abbé André Varnau, ancien vicaire de l'église Saint-Louis de Paris pendant 15 ans, docteur en Sorbonne, chanoine en 1769, semi-prébendé prêtre, dispensé de stage comme conseiller au Parlement chargé des affaires du Chapitre à Paris. Rédacteur des Affiches de Senlis de 1785 à 1790, au moins Le incarcéré à Chantilly le 22 novembre 1793, libéré après le 9 thermidor 1794. De nos jours, le D^r Châtel s'établit, en 1939, dans cette

maison qui appartenait au D^r Berry. En effet, le D^r Châtel avait quitté sa maison sur le cours pour la laisser au collège Saint-Vincent, occupé par la Croix-Rouge française, puis par les Allemands. Le D^r Châtel fit aménager et agrandir la porte cochère pour y mettre l'auto qu'il avait achetée pendant la guerre et qui lui servait aussi à ravitailler le Maquis. Il fut emprisonné par l'ennemi trois mois à Compiègne, de décembre 1943 à mars 1944. Malade du cœur, il prit sa retraite peu de temps après et mourut en 1947, laissant un incalculable souvenir à ses amis.

Maison n° 3 : fut, semble-t-il, partagée en deux ; une partie fut ballée « sa vie durant, à maître Pierre Léger qui la fit édifier de neuf ; il s'était engagé à y employer en réparation 100 sols tournois mais fit beaucoup davantage. Pierre Léger mérita-t-il son patronyme ? En 1509, il fut accusé de concubinage, bien qu'il fut chantre de Notre-Dame. La seconde partie de la maison, « assise en la grande rue du Châtel à l'opposite de la maison du Croissant, aboutissant par derrière à l'autre partie de la précédente maison, fut accordée à Jehan Souldoyer (ou Souldier), verrier, au lieu de Jehan de Limage », à condition que les dits sieurs du chapitre pourront si bon leur semble, prendre et appliquer à leur profit une allée en ladite portion de maison. Adam Souldier (1522), le peintre verrier qui habitait rue du Châtel, a fait le beau vitrail de Saint-Firmin où sa signature serait visible.

(A suivre.)

FÉVRIER 1959

MAISONS CANONIALES: LE DOYENNÉ

PAR LE DOCTEUR DAUTHEUIL

Dans la maison canoniale n° 4, pres de la maison actuelle du marchand de vin successeur de M. Bollé, habitait, en 1445, le chanoine Antoine de Montfriaud, du diocèse de Poitiers, neveu de l'évêque de Senlis, Simon Bonnet. Il avait fait de bonnes études et fut notaire juré de la curie spirituelle de Senlis ; mais, entré dans les ordres sans vocation pour avoir des bénéfices, peut-être avec l'espoir de succéder un jour à son oncle, il fit parler de lui dès 1455. En 1459, il vit en concubinage avec la pauvre « la Gouyonne » et il doit payer pour ses enfants. Peut-être est-il alors très jeune ; car ce n'est qu'en 1482 qu'il est reçu chanoine semi-prébendé. De 1489 à 1497, il est doyen du chapitre ; à ce titre, il assiste à la translation des reliques de Saint-Rieul, en 1495, et aux obsèques de son oncle Simon Bonnet, en 1496. Mais ces pieuses cérémonies ne le mirent pas dans un meilleur état de grâce. S'il faut en croire Afforty, Montfriaud fut excommunié par Nicole Barbe, abbé de Saint-Vincent, pour avoir crevé un œil à Jean Lepelletier, sergent royal et l'avoir fait mourir. Il fut accusé de simonie, comme son oncle l'évêque Simon Bonnet. En relatait sa mort, Afforty prononce posthument l'oraison funèbre de l'édifiant doyen : « homo multiplex in beneficiis, rarus in virtutibus » ; en bon français : « homme riche en bénéfices, pauvre en vertus ».

N° 5 : Au coin de la rue du Châtel et de la rue Sainte-Prothaise, côté de l'Hôtel-Dieu ; cette maison canoniale était louée, au XVI^e siècle, à Eustache Carendas, barbier, et à sa famille.

La maison que l'on pourrait nommer le 5 bis devait être habitée par rue actuelle de Sainte-Prothaise. En 1553, elle était habitée par M^e Jehan Vigoureux, chanoine de Notre-Dame de Senlis ; peut-être était-elle enclose dans le cloître (dans la rue du Châtel, entre Carendas et l'Hôtel-Dieu). En 1539, Jean Vigoureux fut créé doyen

par résignation d'Albin-Le-Grand, faite entre les mains de Paul III. Il mourut en 1554 et fut inhumé dans l'entrée du chœur de la cathédrale, entre le doyen Gobert et le chanoine Fayolle. Son successeur fut Nicolas de Martinbos, son neveu, malgré les protestations de... Vigoureux, frère de Jean, qui avait, disait-il, déjà des bulles de nominations.

Maison n° 6 : Cette maison pourrait se nommer le Doyenné, car c'est celle qui était considérée comme la plus belle, la plus confortable et qui fut occupée le plus souvent par les Doyens du Chapitre de Notre-Dame. L'affiche qui annonçait sa vente le 9 mars 1793, comme bien national, porte la description suivante : « une grande et belle maison sise à Senlis, place Notre-Dame, consistante en vestibule, cuisine, office, salle à manger, salon, escalier, cave, cour, jardin, écurie, poulailler, grenier au-dessus, hangar servant de bûcher ; au premier : un corridor, deux chambres, deux antichambres, trois chambres à feu... ». L'affiche imprimée chez Des Roques est malheureusement incomplète, ce qui nous prive du nom du chanoine locataire et du prix de location qu'il payait, ce qui aurait permis de déterminer à coup sûr la maison canoniale dont il s'agit. Ce pourrait être celle de M. Wondrak ? Est-ce celle qu'habitèrent maître Pierre Gobert, doyen en 1522 et, en 1779, M. le Poitevin ?

Pierre Gobert fut aussi chanoine de Saint-Frambourg à Senlis et doyen d'Auxerre Licencié en droit canon, il fut vicaire général de l'évêque Jean Caiveau et demanda à reposer dans le chœur de Notre-Dame, « devant la place où j'ai accoutumé être aux jours solennels ». Il légua au chapitre son livre imprimé « Cronica Magna » avec figures et images « que m'a donné l'évêque de Senlis il y a peu de temps » : son missel neuf à la chapelle Saint-Pierre de l'hôtel épiscopal ; à ses neveux Porlier, à la fille de J. Gobert pour l'aider à se marier.

Maison n° 7 : En 1522, Messire Jean Lescot demeure en cette maison canoniale « séant en la place de devant le petit portail de de l'église et faisant l'un des coins d'icelle du côté de l'Hôtel-Dieu : tenant d'une part à Monsieur Maître Pierre Gobert, doyen, et d'autre part à la dessus dite rue qui mène à l'Apport au Pain (rue du Petit-Chaâlis) ». D'un bout par devant au carrefour, et d'autre audit de Fontaines, moyennant 22 livres de chapitre, dont il a racheté 17 livres, reste 5.

En 1780, le locataire de cette maison est M. Huart, lequel était en 1789, titulaire de la chapelle Saint-Louis en l'église de Ducy. Le samedi 9 mars 1793, cette maison fut mise en vente comme bien national, dans les termes suivants : « Une maison sise à Senlis, place Notre-Dame, consistante au rez-de-chaussée en une cuisine, office, salle à manger, salon, cabinets, cave, puits, hangar servant de bûcher, cour et jardin, lieux d'aisance, poulailler, basse-cour, au premier, trois chambres et trois cabinets, grenier au-dessus. Dépendante du ci-devant chapitre de Senlis, louée au citoyen Huart, ci-devant chanoine, par bail à vie (valable) du 29 mars 1779, moyennant 160 livres de loyer.

Sur la soumission de la somme de 4.300 livres, d'après l'estimation d'experts. A la charge par les adjudicataires : 1° D'entretenir les baux susdatés, etc... (L'adjudication définitive aura lieu le samedi 23 mars). D'après une affiche imprimée chez Des Roques en 1793

Nous savons ainsi que le chanoine Huart pouvait rester dans sa maison. Y mourut-il ?

En 1939, cette maison fut habitée par MM. les Vicaires de la Cathédrale Véret, avec sortie sur la place de la Cathédrale et Amyot-d'Inville, avec sortie sur la rue du Petit-Chaâlis. En 1958, elle est pour moitié occupée par M. l'abbé Doria et pour l'autre moitié par M. l'abbé Braconnier.

(A suivre.)

Quelques vieux Senlisiens : UNE DYNASTIE DE NOTAIRES

(Souvenirs de M. de Caix de Saint-Aymour)

Poursuivant le récit de ses souvenirs, M. de Caix de Saint-Aymour parle d'une dynastie de notaires senlisiens qui détint pendant plus d'un siècle, de beau-père en gendre, la principale étude de la ville. C'est en effet, de 1781 à 1812, que Charles-Paul Vatin fut notaire, suivi de Auguste-Robert Guibourg (1812-1836), Victor Chartier (1836-1860), Louis-Olivier Benoist (1860-1878), et Louis-Alfred Driard (1878-1898). Après une interruption dans la dynastie, l'étude est revenue dans la famille en 1943, puisque M^{re} Jean Patria (succédant à M^{re} Delaunay et Langlois) a épousé une demoiselle Chartier de Beaulieu.

C'est avec affection que M. de Caix retrace l'histoire de ces amis qui surent lui rester fidèles dans l'épreuve.

M. Vatin, le premier de la dynastie, avait rédigé l'acte d'acquisition du domaine d'Ognon par l'arrière-grand-oncle de M. de Caix, M. Perrier, à la comtesse de Cheigné, née Titon, en 1804. M^{re} Vatin eut deux fils et une fille : le président Vatin qui mourut à Senlis après avoir été longtemps à la tête du tribunal de cette ville et laissa lui-même, outre des filles, M. Eugène Vatin, marié à M^{lle} Dupuis de Pontarmé.

Le commandant Vatin, célibataire, et ainsi désigné parce qu'après avoir été officier dans l'armée, il était devenu commandant de la garde nationale de Senlis.

Enfin, M^{me} Guibourg.

Le président Vatin était spirituel, fin lettré, érudit ; on lui doit quelques brochures, entr'autres une petite « Histoire de Senlis », améliorée ensuite par M. Dupuis de Pontarmé.

Le commandant Vatin, bon vivant, affectant des allures soldatesques et se moquant de la Littérature, éblouissait le petit Amédée de Caix par le magnifique plumet, haut de 35 ou 40 centimètres, qui s'élevait au-dessus de son schako lorsqu'il présidait aux revues de la garde nationale, à la Saint-Rieul, au 15 août et autres circonstances mémorables. Quand il venait dîner chez M. et M. de Caix seniors, le petit garçon s'attardait longtemps auprès de son héros, hélas ! privé ces jours-là, du fameux plumet. Le bon commandant ne manquait jamais de faire boire du champagne à l'enfant, au grand effroi de sa bonne mère. Amédée s'éloignait persuadé qu'il venait de trinquer avec un héros légendaire.

C'est la sœur de ce jovial foudre de guerre qui devint M^{me} Guibourg et apporta l'étude paternelle à son mari ; elle mourut jeune, laissant deux enfants : M. Paul Guibourg et M^{me} Chartier.

Les Guibourg étaient une bonne et ancienne famille de Montfort-l'Amaury. On ignore comment M. Auguste-Robert Guibourg vint à Senlis épouser M^{lle} Vatin et prendre l'étude. Son frère aîné, Antoine Guibourg, célibataire, habitait toujours Montfort ; il y mourut et fut enterré en 1871.

Au château des Mesnuls, dans la banlieue de cette petite ville, résidait aussi la famille Le Roi de Camilly à laquelle les Guibourg étaient étroitement alliés. M. de Caix rencontra plusieurs fois à Senlis chez M. Guibourg, ses cousins de Nugent, petits-fils de M^{lle} Le Roi de Camilly, mariée au comte de Nugent, qui fut préfet sous la Restauration. La comtesse de Nugent était morte en 1896, laissant un fils, Charles de Nugent, qui épousa M^{lle} de Bousquenoy en 1892 et fut le père de ceux que connut M. de Caix. M. Guibourg parlait souvent

de son arrière-grand-oncle, M. Le Roi, mort célibataire au château des Mesnuls, chez sa belle-sœur M^{me} Le Roi de Camilly, à l'âge de 106 ans (voir notice ci-après).

Sans atteindre l'âge fabuleux de son grand-oncle Le Roi, M. Guibourg mourut nonagénaire ; c'était un excellent homme, bon « comme du pain blanc », intelligent, lettré et préoccupé des affaires publiques. Il fut maire de Senlis et conseiller général du canton pendant de longues années et jusqu'à sa mort arrivée le 2 mai 1867.

D'une extrême sobriété, M. Guibourg prétendait qu'on ne devait presque plus manger quand on était vieux et que moins on absorbait d'aliments, mieux on se portait ; et de fait, il vivait de l'air du temps. Devenu veuf de M^{lle} Vatin, il se remaria avec une demoiselle Le Blanc, d'une honorable famille de Senlis, dont il n'eut pas d'enfant. De M^{lle} Vatin, il avait eu un fils et une fille ; son fils Paul entra dans l'administration : il fut conseiller de Préfecture à Beauvais et épousa la fille de son préfet, le baron Mercier : leurs deux fils, Robert et Maurice, tous deux mariés, n'eurent chacun qu'une fille. La guerre de 1870 surprit M. Paul Guibourg sous-préfet de Fontainebleau. Retiré, après la crise, à Senlis, dans la grande maison familiale au coin de la rue Bellon et de la rue de Paris, le plus bel hôtel du vieux Senlis, il la vendit quelques années après à son petit-neveu par alliance, M. Driard, pour se retirer à Paris où il mourut presque nonagénaire en 1902. Sa sœur, M^{lle} Clémence Guibourg, avait continué la dynastie notariale en apportant l'étude à son mari, M. Victor Chartier, qui appartenait à une vieille famille de gros cultivateurs du pays, les Chartier de Beaulieu. Grand, solide et joyeux, remarquable fourchette, marcheur infatigable, chasseur intrépide, M. Chartier laissait partout où il passait la sensation d'un joyeux compagnon, heureux de vivre et de voir vivre les autres. Type du tabellion bon vivant tout en restant un parfait praticien, un fin juriste et un conseiller obligeant et intelligent pour ses clients. Ses chasses étaient fabuleuses, faites à la course à travers chaumes, terres labourées, luzernes ou betteraves. Presque toujours il était le roi de la chasse et, au diner qui suivait, il mangeait comme un ogre, buvait comme un Polonais et égayait tout le monde de sa gaieté franche et de son aloi.

La femme de ce jovial Nemrod était tout l'opposé de son mari : petite, maigriote, elle tenait de son père (M. Guibourg), était comme lui frêle et délicate, et se serait nourrie pendant une semaine de ce que son Gargantua de mari absorbait dans un seul de ses repas. M. de Caix l'a vue, dans sa vieillesse, vivre pendant plusieurs années d'échaudés trempés dans un peu de lait. Mme Chartier était la meilleure des créatures du Bon Dieu : douce, compatissante, charitable en paroles aussi bien qu'en action, c'était une véritable sainte. Lorsqu'elle mourut en 1893, M. de Caix raconta, dans un petit article nécrologique paru dans le « Journal de Senlis », l'anecdote qui suit : un jour qu'il se promenait sur la route de Creil, vers Aumont, il rencontra une vingtaine de mendiants, hommes, femmes, enfants, chargés de sacs, de paniers, d'ustensiles divers, destinés à mettre leur butin en nature ; salué poliment par ces touristes, il leur demanda d'où ils venaient et où ils allaient ; ils répondirent qu'ils étaient de Creil, et qu'ils venaient à jour fixe, chaque semaine, mendier à Senlis, avec la permission des autorités de cette ville. Le chef de la bande donna volontiers son opinion sur les gens qui les traitaient chichement : « Heureusement, ajouta-t-il, qu'il y en a d'autres qui sont charitables. Ah ! monsieur ! Si tout le monde était comme une brave dame par laquelle nous finissons presque toujours notre tournée, il n'y aurait plus de pauvres, et tout le monde serait riche (simple façon de résoudre les problèmes économiques). Oui, monsieur, elle nous donne beaucoup, sans compter qu'elle est si gentille avec nous ; elle embrasse nos mioches, elle nous donne la main, elle cause avec nous.

— Et comment s'appelle cette dame ?

— Ah ! monsieur, nous ne savons pas bien son nom ; c'est quelque chose en « tier », mais nous n'avons pas besoin de savoir comment elle s'appelle ; il nous suffit de connaître son adresse, et nous l'appellerons entre nous : « La bonne dame de la rue Bellon ».

— Mme Chartier, alors ?

— Oui, monsieur, c'est cela, une maison sur la rue, avec une porte cochère et une voûte sous laquelle on est bien à l'abri.

La « bonne dame de la rue Bellon » était très liée avec la marraine d'Amédée de Caix, Mme Chardon du Havet, et avec sa mère ; lorsqu'il fut mis en pension à Saint-Vincent, pauvre petit interne de huit ans, elle lui servit de correspondante, et la première année elle alla le voir presque chaque jour à la récréation de 4 heures et demie, en lui apportant des friandises pour son goûter, et surtout un peu d'air familial. Ses deux enfants, Auguste et Henriette, bien que plus âgés que lui de 5 et 8 ans, étaient ses bons amis ; Auguste Chartier était aussi à Saint-Vincent, dans « les grands », mais cela ne l'empêchait pas de défendre son petit camarade contre ceux qui voulaient le brimer. Quand Amédée quitta Senlis pour Auteuil, les vacances continuèrent à réunir les amis. Auguste Chartier déjà entré dans la magistrature, et Amédée de Caix encore sur les bancs du collège, faisaient de fréquentes promenades à cheval, et prenaient si souvent la route de Saint-Nicolas d'Acy, qu'Auguste, pour justifier sa conduite, crut bon d'avertir son compagnon qu'il y poursuivait l'honorable but de plaire à Mlle Henriot, une ravissante jeune fille qui demeurait chez ses parents au château qui avait remplacé l'ancien prieuré ; idéalement jolie, musicienne, chantant comme un ange, et admirablement élevée par sa mère née Corda, femme d'un grand mérite, Mlle Henriot vivait assez solitaire avec celle-ci. M. Henriot ne venait guère les rejoindre que du samedi au lundi. Alors président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris, et mort depuis Conseiller à la Cour de Cassation, ce tyran domestique était un homme très intelligent, pessimiste, misogyne, et très lettré, qui écrivit un ouvrage savant sur les « Poètes juristes ».

Outre leur fille, M. et M^{me} Henriot avaient eu deux fils : Emile, camarade de Saint-Vincent du jeune Amédée, mort à Saint-Nicolas en 1907, général de brigade en retraite, et Pierre qui fut colonel de chasseurs à pied, et se retira aussi à Saint-Nicolas. M. Auguste Chartier occupa successivement les postes de magistrature debout et assise dans le ressort d'Amiens, à Clermont, à Péronne, à Senlis, etc. Il était président dans cette dernière ville, lorsqu'une mort prématurée aux environs de la cinquante-ne l'enleva subitement à l'affection des siens. Sa femme reprit à Senlis la maison familiale de la Bonne-Dame de la rue Bellon et, toujours jolie et gracieuse sous ses cheveux blanchis, elle partagea désormais son temps entre les bonnes œuvres, son frère Pierre et ses deux filles mariées l'une à M. Vie, l'autre à M. Mussat. La dynastie féminine des titulaires de l'étude Vatin continua par M^{lle} Henriette Chartier qui épousa M. Olivier Benoist, d'une vieille famille de « laboureurs » (on dirait aujourd'hui de gentlemen farmers) établie à Mitry-en-France, au moins depuis le XVI^e siècle, et dont une branche avait essaimé à Flailly près Senlis. C'est de cette branche que sortait le mari de M^{lle} Chartier.

Si M. Chartier eut été à sa place au Moyen-Age dans la peau d'un hobereau batailleur, chasseur et bon vivant, son gendre, M. Olivier Benoist eut fait très bonne figure dans celle d'un alchimiste chercheur de pierre philosophale ou d'un philosophe distillateur de quintessence. Tous deux étaient faits pour être tabellions au XIX^e siècle, comme l'église Saint-Pierre de Senlis pour être un marché couvert et l'on ne sait de quel miracle d'adaptation moderne il faut s'étonner le plus d'avoir vu des gens comme ceux-là devenus notaires, et l'étant devenus, d'avoir été l'honneur de leur profession.

Adrien Jean-Baptiste Le Roi

Ce n'est pas une médiocre figure que celle d'un arrière-grand-oncle de la famille Guibourg. M. A. de Maricourt a puisé dans la correspondance de M. Le Roi une abondante documentation pour son ouvrage sur M^{me} de Souza. Fils d'un fermier général, Adrien-J.-B. Le Roi naquit le 21 décembre 1738, avec une complexion débile. Elevé chez les Jésuites de La Flèche, il y reçut une éducation distinguée dont il garda toute sa vie le goût des classiques, apprenant tout Horace par cœur et en faisant même une traduction en vers français. A quinze ans, il rencontra Fontenelle qui le prit en amitié et lui parlait de M^{me} de Lafayette et de M^{me} de Sévigné comme s'il les avait quittées la veille. Les études terminées, il aurait aimé se consacrer aux Lettres mais sa famille exigea qu'il « prit un état ». Il devint Commissaire de la Marine Royale, se lia avec La Pérouse, et, à 20 ans, avec un ancien officier des guerres de Louis XIV, Le Roi alla en Amérique, à La Havane, à Saint-Dominique, ne dédaignant

pas, malgré ses fonctions de bureau, de faire à l'occasion le coup de feu contre les vaisseaux anglais. En 1783, le scorbut le força à démissionner. De retour à Paris, il fréquenta beaucoup les écrivains et les salons littéraires, M^{me} d'Houdetot, M^{me} de Flahaut (plus tard Souza), Hume, Stern, Chalburne, Francklin, M^{me} Broutin, sont ses amis. Toujours malade, ayant perdu sa mère et sa sœur, il se console en écrivant. On lui doit l'Eloge de Montausier, en 1783, et celui de Fontenelle, en 1784, pour lequel il obtient une mention honorable à l'Académie française. La Révolution le prive de sa pension et de sa tranquillité. Atteint par la loi des suspects, il change sans cesse de demeure. Inquiété un jour sous prétexte de quelques livres anglais dans sa bibliothèque et dénoncé comme agent de Pitt et Cobourg par son cordonnier Scevola, il n'a que le temps de s'esquiver avec Virgile et Ovide dans sa poche, Horace dans sa mémoire. Une autre fois, il est convoqué au Comité de Salut Public, interrogé par un charcutier : « Citoyen, t'es inculpé pour ton nom ! » — Et, qu'avez-vous à lui reprocher ? — C'est celui du tyran et le public français a juré l'extermination de tous les tyrans. — Mais, citoyens, vous me voyez, je suis délicat et petit : supposons qu'on me nomme Le Fort ou Le Grand, en aurais-je la tête plus haute et les épaules plus larges ? Pourquoi donc voulez-vous, parce que je me nomme Le Roi...

C'est égal, citoyen, t'as tout de même un foutu nom et qui est susceptible d'offusquer la Nation. — Alors, lui, répond :

« Je n'en ai jamais eu l'intention. Au surplus, ne trouvez-vous pas mauvais qu'un des citoyens les plus connus de la section conserve non seulement le nom d'un ci-devant tyran, mais encore pis, celui d'un ci-devant saint ? — Ah ! ben, par exemple, qui donc, qui c'est ?

Et Le Roi de répondre : Oh, parbleu, le citoyen David.

Après avoir bredouillé une phrase, le charcutier se hâta de formuler l'acquiescement provisoire par le mot d'usage : « Ajourné ».

Le Roi s'enfuit cependant en Normandie avec ses amis les frères Trudaine. Comme il demandait son chemin à un homme du peuple, à Rouen, le brave homme, le prenant, à son aspect simple et décent, pour un pauvre prêtre traqué, lui dit bonnement : « Viens, mon cher réfractaire, je ne te trahirons pas ».

Réfugié à Rouen jusqu'au 9 thermidor, il revint ensuite à Paris comme un naufragé échappé par miracle ; disparus, ses amis, les Trudaine, André Chénier... Deux seulement des plus chers, Suard et Morlet, lui apparurent et tous trois se serrèrent tristement les mains.

Les quinze ans de la folle épopée de Bonaparte, Le Roi les consacra à une studieuse retraite ; puis, pendant la Restauration, de 75 à 90 ans, il fit le tour de France, explorant montagnes et vallées. En 1836, il perdit son amie, M^{me} de Souza, chainon avec le XVIII^e siècle. Il vint moins souvent à Paris, resta plus souvent chez sa belle-sœur, M^{me} de Camilly Le Roi, au château des Mesnuls, près Montfort-l'Amaury, où son arrière-grand-oncle avait été curé et député du clergé aux Etats-généraux sous Louis XVIII. Comme beaucoup de ses amis, il était resté célibataire, aimant sa liberté et se contentant d'amitiés. Jamais malade, ne sortant pas de son cabinet de travail, il s'occupait de physique, de statistiques et de poésies qu'il refusait de communiquer même à ses proches. Entouré de ses neveux, il les recevait chaque matin et les tenait sous le charme de ses causeries où revivait un passé charmant. « Il réfléchissait dans ses regards l'image des yeux qui avaient reçu l'image des hommes du siècle de Louis XIV ; avec 18 hommes comme lui, on remonterait à Jésus-Christ ».

A cent deux ans, il projetait de revenir à Paris pour comparer le jeu de Rachel à celui de La Clairon : lorsqu'on lui objecta — c'était en hiver — qu'il serait préférable d'attendre la belle saison pour se déplacer, il s'y résigna malaisément et il ne revit plus Paris, car il mourut aux Mesnuls, en 1846, à l'âge de cent six ans.



MARS 1959

Le 10 Août 1792 à CHANTILLY

PAR M. MUSSAT

Parmi des livres de sa bibliothèque, venus d'un ancêtre et se rapportant à la Révolution, ainsi qu'à l'Empire, le conférencier a découvert un ouvrage qui parle des événements arrivés à Chantilly aussitôt après le 10 août 1792.

L'ouvrage est intitulé : « La Journée du 10 août 1792 ».

« Avec des réflexions tant sur les événements qui l'ont immédiatement précédée et suivie, que sur la Révolution en général », par M. Regnaud, de Paris.

A Paris.

De l'imprimerie de Crapart, 1795.

Il est dédié au « Roi Louis XVII ».

Nous extrayons de cette dédicace, datée du 1^{er} avril 1793, les quelques lignes suivantes :

« Un fils ne peut voir qu'avec sensibilité les tableaux où sont peints même les malheurs de ses pères ; il les réclame comme son apanage, surtout quand ce fils a partagé ces malheurs et que, dans un âge tendre, où à peine sa raison commençait à se développer, il a eu le courage d'offrir sa vie pour celle de son père. La postérité, Sire, n'oubliera point ce grand trait de votre piété filiale. »

On se doute, après avoir lu cette dédicace, que l'auteur était un royaliste convaincu, farouchement « ancien régime » et ne voulant pour rien au monde entendre parler de constitution.

Ce Regnaud « de Paris » (il habitait dans l'île Saint-Louis) nous dit fort peu de choses de lui-même.

Il était originaire de La Rochelle. Parlant de son fils aîné qu'il était allé conduire à Coblenz, en 1791, au moment de l'Emigration, il dit : « On voulut refuser mon fils pour entrer dans la maison du roi dans la compagnie des gardes de la porte, comme étant roturier. Je ne fis qu'exposer ce refus, sans me plaindre, dans les bureaux de M. le Maréchal de Broglie ; je ne voyais point M. le Maréchal ; je fus fort étonné de l'entendre prendre la parole et dire qu'on agissait en cela contre l'intention des princes... »

Il nous parle en outre de sa femme (il semble que c'était un ménage très uni) et de deux autres enfants. Il cite encore un frère qui signait : ancien banquier expéditionnaire en cour de Rome, second syndic et trésorier de sa compagnie.

Notons au passage que le commissaire de police de son quartier était Cofinhal, qui dans la suite fut membre du tribunal révolutionnaire ; mais il faut croire que le citoyen Cofinhal ne voyait pas d'un trop mauvais œil cet enragé royaliste ; car, à plusieurs reprises, nous le verrons donner à Regnaud et à sa femme des conseils pour leur rendre service. Il avait la plume facile ; il fait plusieurs fois mention de ce qu'il écrivait dans les papiers publics..., une sorte de journaliste, peut-être.

Au début de juin 1792, on le charge de rédiger des adresses à la garde nationale pour la décider à prendre parti en faveur du roi. Il imagine un plan pour faire retirer le roi et toute sa famille dans l'île Saint-Louis, puis un autre, plus important, pour évasion dans la région du Havre... Ces différentes idées et d'autres conseils font l'objet de plusieurs mémoires adressés au roi et même à la reine, de fin juillet jusqu'au 8 août.

Il n'avait pas ses entrées aux Tuileries ; mais envisage à la fin de juillet d'y pénétrer grâce aux intelligences qu'il a dans la place. C'est alors qu'il croit devoir éloigner de Paris sa femme, sa fille et son second fils, âgé de 8 ans.

« Je représentai à ma femme, sans lui dire la véritable raison, que tout annonçait une guerre civile prochaine dans Paris, que je croyais très prudent pour elle de se retirer avec ses enfants à la campagne ; je l'engageai à se retirer à Chantilly, comme étant la route que je croyais que prendraient les puissances pour venir à Paris et se hâter en même temps de sauver du ravage un si beau lieu. »

A ce moment : « Cofinal l'ayant rencontrée dans la maison où il venait assez habituellement voir un ami, dit à ma femme ces paroles que nous n'avons jamais oubliées : « Vous faites bien, Madame, de quitter Paris ; dans peu, des ruisseaux de sang y couleront ». Ce propos qui fut tenu le 24 ou le 25 de juillet ne contribua pas peu à déterminer ma femme à partir ». Elle quitta donc Paris le 28 et, de ce moment, Regnaud découcha de chez lui et se réfugia chez des amis. (Suit le récit des événements du 10 août.)

Aussitôt, Regnaud juge que le roi allait être renfermé avec toute sa famille jusqu'à l'arrivée des puissances, qu'il était plus sage de se réserver pour un temps meilleur que d'exposer sa vie inutilement.

C'est avec l'aide de son confrère, M. Perrot, qu'il arrive à sortir de Paris le 11 août et à gagner à son tour Chantilly. Et il nous raconte : « Comme je rentrais chez moi pour dîner et me préparer ensuite à partir, je rencontrai, dans le marché Saint-Jean, Cofinal qui depuis a rendu son nom si fameux dans le tribunal révolutionnaire ; il était alors simple commissaire de police de la section de l'île Saint-Louis, ou je demeurais ; il donnait dans le moment le bras à une femme que je lui vis quitter pour venir à moi ; je restai un peu surpris. M'ayant joint, il me dit tout bas à l'oreille : « Sortez de Paris, car on vous cherche. » Je le remerciai et lui répondis que je n'y serais plus le soir à 5 heures. C'était le second service de ce genre que cet homme que je ne connaissais que de vue me rendait. Il n'avait pas voulu viser en juin un mandat d'arrêt qui avait été lancé contre moi, comme tenant des assemblées nocturnes. A la vérité, je n'en tenais point... »

Le voilà donc arrivé à Chantilly grâce à un passeport d'emprunt qu'il eut à montrer au Bourget puis à Gonesse, où l'on voulait l'arrêter. Son air d'assurance le sauva et il parvint à retrouver sa femme et ses enfants sans autre ennui, le 12 août : « Ma femme, qui ne m'attendait pas, changea sur le champ de couleur ; elle crut le roi assassiné, parce que je lui avais écrit qu'elle ne me reverrait pas, tant que l'aurais espoir de voir le roi sauvé ». Il la rassura de son mieux sans lui cacher cependant la situation critique de la famille royale. Il apportait à Chantilly des nouvelles encore ignorées ; la maîtresse du café où ils étaient descendus était une fervente royaliste et lisait tous les papiers royalistes. La connaissance et l'alliance fut vite faite entre le journaliste et la brave femme qui donna aussitôt une quantité de renseignements sur l'état d'esprit à Chantilly : « Elle me dit que le très grand nombre restait toujours intimement attaché à leurs princes, mais qu'il y avait bien de l'agitation de la part du club des Jacobins et que le curé, qui était constitutionnel, était à la tête (il s'agit du curé assermenté Rouard qui avait remplacé l'abbé Robert, fidèle à l'église et qui avait émigré). Regnaud ouvre alors une parenthèse pour déplorer la conduite des curés de campagne qui, dit-il, ont accueilli avec joie les idées nouvelles. Les religieuses, « elles ont montré le plus grand courage et la plus grande fermeté au milieu de la plus horrible persécution ».

On venait de recevoir l'ordre, à Chantilly, d'ôter toutes les armoiries des princes, ainsi que la statue du connétable. La journée du 13 se passa avec beaucoup de mouvement, bien augmenté encore par les nouvelles que l'on venait de recevoir, de tout ce qui s'était passé à Paris.

Le 14, la maîtresse du café apprit à ses hôtes que le bruit courait de l'arrivée de l'armée marseillaise le lendemain. Regnaud en conçut les plus vives alarmes et pensa que les troupes alliées devaient être signalées de l'autre côté ; il alla trouver M. Antheaume « gouverneur du château et maire de la ville » ; il était environ 6 heures du soir : Antheaume surveillait la descente de la statue du connétable (ce n'était pas celle d'Anne de Montmorency, comme maintenant ; mais celle de son fils, Henri de Montmorency). A la vue de cette statue les plus vives impressions émurent Regnaud ; il chercha du regard les canons pris à l'ennemi et qui avaient déjà été enlevés. Il annonça à Antheaume l'arrivée des Marseillais mais le maire resta sceptique et « dit que si cela était, il en aurait quelque connaissance, parce

qu'il avait beaucoup d'émissaires à Paris et sur la route » ; Regnaud insista et conseilla de se tenir sur la réserve ; il pensait que les armées arrivaient et que l'on voulait « avant leur arrivée détruire ces belles possessions » ; je lui demandai s'il n'y aurait pas assez de forces dans l'endroit pour se rassembler et repousser les brigands ; il me dit qu'il pouvait bien compter sur quatre cents personnes dans Chantilly, prêts à risquer leur vie pour défendre les possessions des princes, et qu'il y avait de quoi les armer dans le château. C'est toujours une force, lui dis-je, qui peut servir à repousser ; mais comme ces possessions sont dans le département de Senlis et que ce département est responsable des dégâts, si la nouvelle devenait vraie, il faudrait prévenir sur le champ le département et lui demander de la force armée ; il me dit qu'il y avait bien à Senlis 1.200 hommes de garde nationale, bien intentionnés ; je lui représentai qu'avec ce secours et nos 400 hommes du pays, il serait possible de repousser les brigands et de sauver ce beau lieu jusqu'au moment de l'arrivée des armées, qui ne pouvait tarder. Telle fut la conversation que je tins avec M. Antheaume sur la place, pendant qu'on était occupé à démonter la statue, et je me retirai. »

Dès trois heures du matin, Regnaud entendit les cavaliers de maréchaussée courir au grand galop. Il se leva pour s'informer et apprit que les Marseillais arrivaient et qu'on les attendait vers les 9 heures, leur marche étant fort retardée parce qu'ils s'arrêtaient pour boire dans tous les lieux. Antheaume avait appris leur mise en route la veille, à 9 heures du soir ; il avait envoyé en grande hâte un courrier à Senlis ; mais le département avait répondu qu'il gardait ses troupes pour se défendre lui-même. L'abbé Tandeau, ami de Regnaud et chef du conseil du prince de Condé, venait d'arriver à Chantilly mais il repartit sur le champ, craignant tout des Marseillais. Il ne put passer la frontière, comme il en avait eu d'abord l'intention, mais trouva asile en province, dans la maison de d'Opsan, président du tribunal révolutionnaire, à qui, jadis, il avait rendu service, « ce qui dénote dans d'Opsan une âme différente de celles de ses semblables, et il a rendu dans sa place des services essentiels à bien des honnêtes gens malheureux », remarque Regnaud tout en blâmant les mauvaises actions commises, d'autre part ; Orsan étant un curieux personnage à double face.

« Le bruit était, dans Chantilly, que les Marseillais devaient couper en arrivant quarante têtes d'aristocrates, notamment celle du maire qui était, comme je l'ai dit, M. Antheaume, et celle de tous les officiers municipaux qu'on allait changer. La troupe arriva, en effet, sur les six heures du soir ; ils étaient au nombre d'environ 2.000 hommes ; ils avaient ramassé le long de leur route tous les brigands des villages qui avaient voulu se réunir à eux ; presque tous les habitants de Coix (Coye) et de la Morlaie (La Morlaye) les avaient suivis. On disait, avant, que ces deux villages, et principalement Coix, étaient bien mauvais. Je les vis de ma fenêtre se ranger sur la grande pelouse et braquer leurs canons sur les écuries. »

Regnaud pensa aussitôt que les Marseillais allaient renverser ce beau monument « qui faisait dire aux étrangers que les chevaux étaient logés avec plus de magnificence que les maîtres » ; avec raison, il n'admirait guère le château, cette lourde masse, et constatait que la « beauté de ce lieu qui passait pour être, peut-être, le plus agréable de l'Univers, consistait dans des jardins magnifiques, qui devaient leur beauté à l'art comme à la nature ; dans des eaux superbes, courantes et jaillissantes, et dans tout ce que l'art du jardinage et des desseins avait pu imaginer de plus séduisant et de plus agréable ».

« A peine avait-on eu le temps de voir ces brigands s'étendre sur la pelouse, que l'on aperçut une tête portée au bout d'une pique. Cette atrocité fit sur le champ rentrer chacun chez soi avec effroi ; elle fut peut-être cause qu'on n'exécuta pas les horribles desseins que l'on avait ; car aussitôt ce meurtre, presque toute la municipalité s'évada avec beaucoup d'autres, en sorte que quand les brigands voulurent les prendre, ils ne trouvèrent plus personne. »

La victime était Pigeau, meunier de la Chaussée, qui, pris de vin, avait eu la sottise de suivre la troupe révolutionnaire en l'injuriant ; malheureuse initiative de la part d'un homme que sa profession désignait d'elle-même à la vindicte populaire, eut-il été un ange de douceur et d'honnêteté (et rien ne prouve que le pauvre Pigeau eut mérité cette mort cruelle) ; il fut défenestré de l'actuelle maison des

boulangers de la place de l'Eglise et décapité sur la margelle d'un puits qui se dressa longtemps près de la maison de M. Paquier. « On a regardé que ce malheur particulier avait pour ainsi dire sauvé la ville en ce qu'il avait effrayé les esprits et laissé le temps à chacun de s'évader », ajoute le narrateur.

Les chefs de la troupe firent désarmer tous les habitants de la ville et la nuit se passa dans les plus vives alarmes, quoique sans incident. « Le lendemain les chefs créèrent la nouvelle municipalité composée de Jacobins ; les soldats se repandirent dans tous les appartements des châteaux, vieux et nouveau ; on brisa tout, on emporta le linge, les meubles, les glaces, on but le vin des caves ; on pillait tout le poisson qui était dans les superbes pièces d'eau ; les conduits, les plombs, les fontaines, tout fut arraché ; on démolit la belle statue en plomb de la renommée qui était sur les écuries et qu'ils avaient voulu renverser à coup de canon ; on chargea de toutes ces dépouilles un grand nombre de charrettes qui furent menées à Paris.

« On affectait de mettre sur le devant de ces honteuses voitures les bustes mutilés du grand Condé ». Et Regnaud déplore la manière barbare et stupide dont furent traités les restes de Condé et Turenne, ces héros « dont la France s'honore et que les étrangers admirent » ; « Nation féroce, s'écrie Regnaud, vous nous faites regretter que ces deux héros aient sans cesse gagné des batailles ; pourquoi l'un et l'autre ne sont-ils point péris sur ce même champ de bataille dont l'ennemi se serait emparé ; il eut emporté, comme son plus glorieux trophée, les restes de ces deux héros, et leurs cendres reposeraient aujourd'hui tranquillement chez nos ennemis... Vous avez beau avoir voulu détruire leurs statues, renverser leurs tombeaux, vous ne détruisez point les belles actions qu'ils ont faites, que nos pères ont honorées, que nos descendants se rappelleront en vous reprochant votre barbarie. »

Revenant à son récit, il poursuit : « Ce ne fut que longtemps après qu'on découvrit l'endroit où était cachée l'argenterie ; le beau cabinet d'armes antiques fut pillé, ainsi que les pièces les plus curieuses que l'on avait recueillies depuis plusieurs siècles ; enfin ce lieu charmant a fini par être une prison pour un très grand nombre d'habitants reconnus pour être les plus attachés aux trois princes, et ensuite le dépôt des autres prisonniers arrêtés dans les environs, d'où on les tirait par cent et deux cents à la fois, pour être menés à Paris à la guillotine (heureusement, il exagère. Si certains des prisonniers de Chantilly furent exécutés, ils n'atteignirent pas la centaine, pas même la vingtaine), jusqu'à l'aventure de Robespierre, et aujourd'hui ce beau pays ne présente plus qu'un désert et des ruines, et ce sont des Français qui l'ont détruit et ravagé.

« Dès le lendemain matin, je m'échappai avec ma famille à travers les bois ; nous nous rendîmes dans un village ignoré, chez un ami, où nous sommes restés assez tranquilles jusqu'à l'arrivée de l'armée révolutionnaire, qui a répandu l'effroi et la consternation dans ces cantons et qui a arrêté tous les honnêtes gens qui n'ont pas fui. »

Il est dommage que Regnaud (on le comprend, d'ailleurs) n'ait pas dit dans quel village de notre région il se cacha avec sa famille ; il ne sortit de sa retraite que pour tenter de défendre le roi quand il apprit que ce dernier allait passer en jugement ; peut-être Louis XVI n'aurait-il rien gagné à ce plaidoyer inspiré par le plus parfait dévouement ; le brave Regnaud, avec ses idées à l'emporte-pièce, nous paraît avoir appartenu à l'espèce de ces gens bien intentionnés qui couleraient n'importe quel régime, compromettraient n'importe quel chef par leur zèle parfaitement intempêtif ; de ces gens en or qui donnent leur vie pour leur parti et servent merveilleusement le parti adverse. Dieu lui ait accordé dans le Paradis la récompense de son dévouement et la joie de revoir les siens avec lesquels il n'avait pas hésité à rompre toute relation pour ne pas les compromettre et mener à bien l'action entreprise pour son Roi et sa Foi.

AVRIL 1959

Un témoin des derniers beaux jours de Chantilly JACQUES TOUDOUZE Lieutenant de Chasse de S. A. S. le Prince de Condé

(Suite)

Du 7 juin au 1^{er} juillet 1783, un curieux phénomène couvre le pays de brouillard ; le soleil se montre peu, il est d'une couleur pâle, et le coucher fort rouge ; le 2 juillet, un orage considérable se déchaîne sur Chantilly ; la foudre tombe à deux pas du Prince de Condé.

Sauf trois orages, le mois de juillet est très sec et chaud, le vent étant toujours au Nord. Le 17 août, le duc d'Enghien et Mademoiselle, à la fête du pays, tirent le « coup du Seigneur », après le Prince de Condé. Le 18, un souper à lieu au Dôme des Ecuries ; celles-ci sont brillamment illuminées ; les quatre embrasures du Dôme garnies de banquettes et remplies de monde. Le jeu d'arc est garni de lanternes ; les chevaliers de l'arc y soupent. Le 19, « le jeu de l'arc à fini de tirer vers les midi. Chantilly a gagné le 1^{er} prix : « une écuelle » ; Marly (Marly-la-Ville) a gagné le second prix : « un grand gobelet » ; le 3^e prix a été gagné par Ermenonville : « une timbale ». Il y a eu 18 compagnies de tireurs d'arc ».

31 octobre : « S. A. S. a passé en revue sur la pelouse vis-à-vis le château, vers les 10 heures du matin, le régiment de Conty-Dragons, allant en Flandres. »

21 décembre : « Il a été chanté à la paroisse un « Te Deum » à l'occasion de la paix faite avec l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hollande et les Américains. Il a été tiré pendant le « Te Deum », trois salves de 22 pièces de canons. »

L'année s'achève par des battues aux loups ; onze loups sont tués en quelques jours. Le froid sévit cruellement en cet hiver 1783-84 ; un premier dégel fait déborder le grand canal ; la chaussée de Creil, à Nogent, est culbutée par la rapidité du débordement ; on ne passe plus l'Oise qu'en bac. Le Prince de Condé fait distribuer du gibier et de l'argent aux pauvres de Chantilly et des paroisses environnantes. Paris manque de bois et de charbon ; le Prince, n'ayant ni bois ni charbon dans son palais, en fait venir de Chantilly. Après une nouvelle période de gel, le dégel commence le 20 février vers les 7 heures du soir, par une petite pluie fine ; puis le brouillard s'installe pendant quatre jours, et les inondations reprennent jusqu'au 7 mars où l'Oise redevient navigable.

Le 12 mars, la princesse Louise se casse la rotule en tombant sur la terrasse des Feuillants, au cours d'une promenade ; des Gardes-Françaises la ramènent à son hôtel sur un brancard ; accident dont les conséquences morales seront immenses pour la princesse, puisque c'est en soignant à Bourbon-l'Archambault les suites de cette blessure, qu'elle rencontrera Louis de la Gervaisais. Marche insoupçonnée de la Providence : une jambe cassée, un amour malheureux, et la dernière des Condé n'est plus qu'une âme, mûre pour le sacrifice et le cloître.

Le 21 mars : « S. A. S. Mgr le Duc d'Enghien a été présenté à la Cour, au Roi, à la Reine et à toute la famille royale par L.L.A.A.S.S. Mgr le Prince de Condé et Mgr le Duc.

Vingt ans plus tard, exactement, le 21 mars 1804, le Duc d'Enghien tombera sous des balles françaises, victime du plus lâche des assassinats. Quelle ironie peuvent avoir les dates de l'Histoire, ou plutôt, quels sinistres retours !

Le 7 juin, le roi de Suède arrive à Paris sous le nom de comte de Haga.

Le voyage impronptu du jeune roi causa quelque trouble à la Cour de France. Pris au dépourvu, sans valet, Louis XVI, pour recevoir son hôte, dut recourir aux gens de Cour pour s'habiller ; il parut avec une barrette de soulier en or, l'autre blanche, une veste de velours au mois de juin, ses ordres à rebours ; il n'était bien appareillé que d'un côté et le nœud de son épée ne tenait pas. La Reine en fut frappée et s'en contraria ; quant au Roi, il en rit beaucoup et en fit rire le comte de Haga qui put juger ainsi de la bonté et de la sérénité de son âme. (Mémoires de M^{me} d'Oberklich.)

Le 18 juin, cette dernière, déjà venue à Chantilly en compagnie de la Comtesse du Nord, revint en compagnie de M^{me} de Tonnerre, ancienne chanoinesse de Remiremont et « dame pour accompagner » de M^{me} Ehsabeth ; elles passèrent deux journées ravissantes, car le Prince de Condé avait donné des ordres pour les recevoir. Le dîner, la visite du domaine, le jeu de reversis, la commodité des appartements, la perfection du service enthousiasmèrent les deux visiteuses : « Oh ! qu'il est beau d'être prince et de savoir faire un pareil usage de son nom et de sa fortune ! » s'écrie la jeune M^{me} d'Oberklich en savourant au hameau une crème incomparable et « certain plat de fruits conservés et de primeurs mêlés ensemble, enveloppés de mousse, de fleurettes des champs, avec des nids d'oiseaux aux quatre coins, qui formaient le plus joli coup d'œil possible. »

Après les jolies touristes, ce sont des explorateurs qui viennent à Chantilly, et quels explorateurs ! Tombés du ciel à 5 h. 12 du soir, dans les bois d'Hérivaux, canton de Haute-Couture, entre les routes Nibert, Manon et du Débat, Pilastre du Rosier et Prouvers terminent là un bref mais combien aventureux voyage, commencé moins d'une heure avant Versailles, en présence du Roi, de la Reine et de toute la Cour ; leur mongolfière brûle ainsi que le chère sur lequel elle est tombée ; mais le drapeau de la Reine est sauvé. Ce soir-là, 23 juin, les hardis aéronautes soupent au château de Chantilly après y avoir dressé leur procès-verbal que signent les Condé. Le Prince leur fait ensuite donner une voiture et un courrier pour les conduire à Versailles. Admirez le flegme de Toudouze qui mentionne l'événement comme si la navigation aérienne était le propre de l'homme.

Le 30 juin, le roi de Suède, toujours pressé, visite Ermenonville, Mortefontaine, Chantilly en trombe, traverse le château et le parc au pas de course et s'en retourne derechef dans ses états, via Senlis.

Le 2 octobre, le Prince Henri de Prusse lui succède ; intelligent, brave, passablement intrigant, ce frère cadet de Frédéric II vient en France pour essayer de ruiner l'alliance austro-française au profit de la Prusse ; il n'y réussira pas, mais sera reçu à bras ouverts par les philosophes et par les princes de Condé, pourtant peu suspects d'amitié à l'égard des encyclopédistes. Henri de Prusse fut gratifié non seulement de la promenade traditionnelle, mais encore d'un superbe concert dans la galerie du Roi, d'un spectacle par les comédiens français et de la chasse de Saint-Hubert. Il ne reprit le chemin de Paris que le 4 octobre.

L'année 1784 et le début de 1785 sont marqués par des transformations et des agrandissements à Chantilly. La galerie des cerfs est démolie et remplacée par « une galerie à découvert et décorée de balcons des deux côtés et, à chaque pilastre, il y a un mascarón qui jette de l'eau. » La colonne de porphyre portant des cadrans solaires, érigée dans la ménagerie (actuelle « rue de la Colonne, à Vineuil), est transportée dans le bassin du milieu du parterre de l'Orangerie. Les ifs en palissade et en boules des parterres des petites cascades sont jetés bas ; enfin, deux longues ailes (œuvre de l'architecte Leroy) sont ajoutées aux bâtiments de l'Hospice Condé ; elles s'étendent de chaque côté du premier jardin, jusqu'à la hauteur de la chapelle Saint-Laurent. Ce jardin est alors transformé en tapis de gazon, fermés de treillages d'appui, pour servir de promenades aux incurables et aux malades convalescents. Au delà, de vastes terrains furent acquis pour la création de nouveaux jardins. On acheta aussi le terrain situé à côté de l'entrée, entre l'hôpital et la route de Gouvieux, pour y établir les annexes : buanderie, fournil, bûcher, écurie, vacherie, poulailler, porcherie. L'espace qui restait libre entre cette basse-cour et le cimetière Saint-Laurent fut converti en jardin bota-

nique. Dernière libéralité des Condé avant la grande tourmente qui ruinera Chantilly. A ces constructions contribuèrent les entrepreneurs de Chantilly et des environs : François Moreau, Antoine Perpette, Alexandre Hédoin, Victor Delachaussée, Léger, Obry, Toupet, Jambon, Baudet, Frigault, Despinoy, Demailly.

Le 17 mai 1785, « le Roi et la Reine ont nommé sur les fonts de baptême à Versailles, S.A.S. Mgr le Duc d'Enghien, accompagné de S.A.S. Mgr le Prince de Condé, Mgr le Duc et M^{me} la Duchesse et Mademoiselle ». Ce prince a été nommé Louis-Antoine-Henri.

Quatre jours après, le jeune Prince commença son éducation de cavalier sous la direction du chevalier de Montier, écuyer du Prince de Condé ; on vit beaucoup le petit cavalier dans le parc, cet été-là, quand il ne pêchait pas à la ligne dans les étangs de Commelle ou n'escortait pas sa tante dans ses promenades ou ses visites à l'église de Chantilly.

Et, le 29 juin, le journal se termine par ces mots écrits d'une main étrangère : « Le sieur Toudouze, lieutenant des chasses de S.A.S. Mgr le Prince de Condé, qui avait formé ce journal et qui le continuait depuis 1748, est mort aujourd'hui à Chantilly. Il avait été nommé inspecteur des chasses de la Capitainerie en 1741 et lieutenant des chasses en 1747. Et avec ces quelques lignes, se ferme la pierre d'un tombeau, non seulement celui du brave capitaine des chasses, tombé au champ d'honneur, mais aussi le tombeau d'un monde frivole et charmant qui, dans quatre ans, va disparaître dans la plus affreuse des tourmentes.

Ce que fut Toudouze

Quel historien de Chantilly n'a pas utilisé l'incomparable documentaire fourni ainsi par Jacques Toudouze ? Des pages entières de son journal sont passées dans les ouvrages écrits sur Chantilly ; elles font revivre avec une précision cinématographique le Chantilly du XVIII^e siècle, images uniques parce qu'elles sont totalement dénuées d'apprêt et de phraséologie ; pas un mot de trop en ces deux énormes volumes manuscrits où l'auteur disparaît totalement derrière ses personnages, si totalement que personne jusqu'ici n'a cherché à connaître cet homme ; même les spécialistes de notre histoire locale ont négligé leur meilleur guide. Les récentes brochures de M. André Dupens (« Une famille d'artistes : les Toudouze, Colin-Lenoir », 1690-1957) et de M. G. Toudouze (« Jacques Toudouze, lieutenant des chasses du château de Chantilly, 17-26 juin 1785) » n'ont fait, semble-t-il, que romancer la biographie de notre personnage dont elles font un Breton amené à Chantilly par le prince de Condé.

En réalité, si les origines lointaines de Jacques Toudouze nous demeurent inconnues, il apparaît bien que dès 1629 un laboureur du nom de Jacques Toudouze habite Vineuil et, dans les Cens et rentes de Chantilly-Vineuil conservés dans les archives Condé, Pierre Toudouze figure pour sa maison dans les années 1652 à 1655. Puis, dans les registres paroissiaux de Saint-Firmin, nous trouvons l'acte de mariage de Pierre Toudouze et d'Anne Patard, le 7 mai 1674 ; l'un et l'autre sont accompagnés de leur famille que de très nombreux actes signalent à notre attention. Certes, il ne s'agit pas là de deux individus d'importation récente ; ils ont des frères, des sœurs, qui se marient, font souche et s'allient à d'autres familles de la région ; à noter que la mère d'Anne Patard, est une Mansart ; il ne serait pas impossible que nos gens soient alliés à l'illustre constructeur de Versailles qui était d'origine modeste, comme eux.

René Toudouze et Anne eurent de nombreux enfants dont les actes de naissance ne figurent pas tous à Vineuil-Saint-Firmin ; nous n'avons pas trouvé, en particulier, l'acte de baptême d'Antoine qui sera le père de notre lieutenant des chasses. Comme les registres paroissiaux restent muets pendant six ans après le mariage René-Anne, il n'est pas impossible que le couple ait résidé ailleurs que dans sa paroisse habituelle pendant ce temps et qu'Antoine soit l'aîné des enfants. Sur les divers actes qui concernent sa famille, René Toudouze apparaît successivement comme « tailleur à Vineuil », marchand tailleur et, en 1704, Afforty le cite comme « arpenteur royal-priseur à Saint-Firmin, bailli, gruyer et garde justice du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy. Nous savons, d'autre part, par des actes de ventes conservés aux archives Condé, que René Toudouze possédait à Vineuil l'hôtel de Sainte-Barbe et des terrains que ses petits-enfants (dont Jacques), vendirent le 16 avril 1736 à Claude Renault, autre

allié de la famille Toudouze. C'est dans les registres paroissiaux de Chantilly que nous trouvons, le 19 février 1703, l'acte de mariage d'Antoine, fils de René Toudouze, boulanger (cet homme avait des métiers multiples), et d'Anne Patard, ses père et mère, natif de Vineuil, paroisse de Saint-Firmin, diocèse de Senlis, d'une part, et Thérèse, fille d'Henry Lejeune, maître chirurgien, et d'Anne Nicolas, ses père et mère, native de cette paroisse de Notre-Dame de Chantilly. Henry Lejeune était chirurgien des « Charités » de Vineuil et de Chantilly. Nous retrouvons ensuite le ménage Antoine Toudouze-Thérèse Lejeune à Vineuil-Saint-Firmin, où naquirent leurs huit enfants. C'est le 30 mai 1706 que fut baptisé « Jacques, fils d'Antoine Toudouze et de Thérèse Lejeune. Parrain : Jacques Planson ; marraine : Marie Toudouze.

La famille Lejeune habitait à Chantilly l'emplacement de l'actuel n° 8 de la rue du Connétable. A côté de cet ancien bâtiment s'élevait l'hôtel du Grand-Cerf (actuel n° 4, gendarmerie). En 1725, les héritiers Nicolas vendirent cet hôtel à Antoine Toudouze.

On imagine sans peine les jeunes années de Jacques Toudouze dans ce milieu modeste mais raffiné (tous ces gens signent les actes qui les concernent, et d'une écriture nette, ferme, de personnage à leur aise en toute circonstance) ; petit-fils et neveu de chirurgien, de marchands importants, il entend parler autour de lui de sciences naturelles, il capte les mille propos des gardes, des officiers du domaine et il jouit des splendeurs de Chantilly, tout aussi largement que les Princes eux-mêmes ; comment ne se perdrait-il pas dans toutes ces merveilles avec la simplicité d'une âme honnête et poétique ? Dans son journal, pas un mot de lui ni des siens.

Nous ignorons où et à quelle date Jacques Toudouze épousa Jeanne-Françoise Ducerclé de Saint-Hy-laire (ou, plutôt, ainsi que signe lui-même le père de la jeune femme : « Ducerclé, dit Saint-Hy-laire), mais Afforty, tome IX, p. 4.703, nomme Simon Ducerclé, dit Saint-Hy-laire, comme garde à pied en Hallate, au décès de René Connétable, à Villers-Saint-Paul, en 1729.

Le nouveau foyer sera, lui aussi, très fécond. Les registres paroissiaux de Chantilly en font foi :

1° 3 mai 1731 : Baptême de Thérèse-Françoise Toudouze, « née de la veille, née du légitime mariage de Jacques Toudouze et de Jeanne-Françoise Ducerclé. Parrain : Simon Ducerclé de Saint-Hy-laire, garde de la campagne de S. A. S. Mgr le Duc ; marraine : Thérèse Lejeune, femme d'Antoine Toudouze, marchand hôtelier ».

Thérèse-Françoise Toudouze sera femme de chambre de la Princesse de Condé ; elle épousera, le 1° avril 1761, Jean-François Leroy, architecte du Prince de Condé, et mourra à Chantilly en 1803.

2° Jean-François Toudouze, fils de Jacques Toudouze et de Jeanne-Françoise Ducerclé, est baptisé le 30 août 1732. Parrain : Claude Renault, jardinier de S. A. S. Mgr le Duc ; marraine : Anne-Françoise Manié, femme de M^{re} Ducerclé. Jacques Toudouze est qualifié dans cet acte de « directeur des Postes de Chantilly ». (Par un « état des maisons de Chantilly de 1734 à 1756 », conservé aux archives Condé, nous savons même où demeuraient nos personnages : les Ducerclé et le jeune ménage Toudouze habitaient l'actuel n° 3 de la rue du Connétable et Toudouze semble être resté dans cette demeure après la disparition de sa femme et de son beau-père.) Nous n'avons pu retrouver d'autres documents concernant Jean-François Toudouze ; mourut-il en bas âge dans quelque village voisin, comme son cadet, Jacques-Cichaire, né le 8 janvier 1734 à Chantilly et mort à Vineuil, en nourrice, à l'âge de huit jours ?...

Le quatrième enfant, une fille, fut baptisée le 21 avril 1735, née le 21 ; elle eut comme parrain Jean Peyrard, gruyer de Chantilly ; les archives de la mairie de Chantilly conservent l'acte de décès de cette Louise-Gabrielle. Le 5 nivose an III (1794) elle avait épousé André-Joseph Baudet.

5/5 juillet 1736 : « Marcel, né de Jacques Toudouze, garde des chasses de S.A.S. Mgr le Duc et d'Anne-Françoise Ducerclé, est ondoyé dans sa maison ; parrain : Louis-Etienne Follentin, marchand ; marraine : Marie-Françoise Magnié, femme de Simon Ducerclé » ; le bébé meurt le lendemain.

6/26 octobre 1737 : Marie-Jeanne-Geneviève, qui, le 10 juillet 1759 épousera Jacques de Seignerolles, fils de Louis de Seignerolles et de Marie-Louise Parisot, de la paroisse de Saint-Firmin.

7/16 janvier 1739 : Reine-Eugénie, baptisée le lendemain. (D'elle non plus nous ne retrouverons plus de traces).

8/2 février 1740 : Marie-Charlotte, morte célibataire le 6 janvier 1781 à Chantilly.

Jeanne-Françoise ne résiste pas à ces maternités trop répétées ; le 11 février 1741, on l'inhume dans l'église de Chantilly ; Jacques reste veuf à 34 ans avec des enfants dont l'aînée à neuf ans. Il est alors qualifié de « inspecteur des chasses et bois de S.A.S. Mgr le Prince de Condé.

De l'Etat des maisons de Chantilly « déjà cité (en réalité un recensement des habitants de la ville) et d'un non moins précieux document, les « Registres d'ensaisnements de contrats de ventes d'héritages tenus en censive du Prince de Condé dans l'étendue de la seigneurie de Chantilly et dépendances, de 1771 à 1789 inclus », il ressort que Jacques Toudouze ne laissa que trois héritiers, ce qui nous donne bien le nombre des filles qui lui survécurent, Marie-Charlotte étant morte quelques années avant lui ; il est donc probable que Jean-François et Reine-Eugénie moururent enfants et sans doute en bas âge.

Simon Ducerclé de Saint-Hy-laire, lieutenant des chasses de S.A.S. Mgr le Prince de Condé, décéda le 15 février 1747 et fut inhumé dans l'église de Chantilly, le 16, en présence de M. de Sarrobert, écuyer, lieutenant de la capitainerie royale d'Hallate, et capitaine des chasses de Chantilly et de M. Junquières de Lamotte, écuyer, lieutenant de robe longue de la capitainerie royale de Hallate, garde en charge de la capitainerie royale d'Hallate. Toudouze succéda à son beau-père dans la charge de lieutenant des chasses et fut investi de cette charge en 1748. Désormais sans histoire, lui-même fut inhumé dans le cimetière de Chantilly (probablement l'ancien cimetière situé à côté de l'église) le 27 juin 1785, « décédé d'hier, âgé de 76 ans et un mois », inhumation faite en présence de son gendre Jean-François Leroy, du comte de Franclieu, d'Antheaume de Surval et de tout le haut personnel du domaine de Chantilly. Comme on le voit, il ne semble guère que la famille Toudouze fût d'importation récente ; par toutes ses alliances, elle tient solidement aux environs de Chantilly ; elle-même se trouve en abondance à Vineuil-Saint-Firmin, Courteuil, Saint-Léonard, Saint-Maximin. « Un document mentionne à la Chapelle-en-Serval les héritiers de Martin Toudouze » ; elle semble s'éteindre assez vite après la Révolution, du moins à Chantilly, et, dans les registres du personnel de la Maison de Condé, rétablis à la Restauration, nous n'avons trouvé aucun Toudouze, ni à Chantilly, ni dans les autres propriétés des Princes.

Est-il possible de se faire une idée du caractère de Jacques Toudouze à travers les documents contemporains. Certainement pas à l'aide de son journal qui ne peut que nous donner l'impression d'un esprit vif, s'intéressant à tout, observant avec attention, l'esprit d'un homme du XVIII^e siècle, passionné de sciences, s'amusant de tout, un peu gourmand ; mais de son cœur, point de nouvelles. Pénétrons-nous mieux dans ses secrets par la correspondance de M. Michel, intendant général de la Maison de Condé ? Comme on peut le faire en écoutant quelqu'un parler au téléphone ; c'est Michel qui parle ; nous n'entendons pas l'autre interlocuteur qui est Toudouze ; de plus, les vestiges de cette correspondance ne concernent que les dernières années de notre personnage. Il semble qu'on l'estime et l'aime cordialement en haut lieu, et qu'on le ménage ; peut-être est-il un peu quinteux. Il s'entend fort mal avec M. de Belleval et les échos de leur guerre froide grondent sans cesse aux oreilles du malheureux Michel ; ajoutons que M. de Belleval semble avoir eu un caractère exécrationnel et que personne ne pouvait le supporter. Nous apprenons aussi par cette correspondance que la copie du « Journal » de Toudouze coûta au moins 400 livres pour chaque exemplaire, ce qui prouve que cet ouvrage ne fut pas une fantaisie, mais bien un travail mûrement réfléchi, rédigé avec soin pour le maître respecté. Une autre lettre, écrite lors d'un accident de Toudouze nous laisse entrevoir le personnage, vigoureux, dur à la peine, laborieux, sans doute mauvais malade et persuadé que sans lui tout ira mal dans sa chère forêt.

La forêt et la terre, voilà sans doute ses plus grandes passions ; il achète un jardin à Vineuil, il loue des terres dans le grand parc et c'est encore une cause de frottements avec M. de Belleval précédent locataire de ces terres ; le fumier de la ménagerie est l'enjeu de luttes d'influences entre eux, luttes où Toudouze semble mettre une certaine dose de malice, puisque c'est seulement au moment de « toucher » si l'on peut dire, son fumier que le gentilhomme apprend qu'il

n'y a plus droit et que le lieutenant des chasses est désormais l'heureux bénéficiaire de cet engrais naturel. La guerre froide entre alors dans une phase active entre ces deux éminents fonctionnaires.

Des ennuis d'argent assombrirent les dernières années de Tou-douze ; peut-être sa fille Marie-Charlotte, qui mourut jeune encore, avant lui, fut-elle longtemps malade et lui coûtât-elle cher ? Les Princes s'efforcèrent de ménager la susceptibilité de leur vieux serviteur et de lui venir en aide. Il dut travailler jusqu'au dernier jour puisque son journal est continué sans trêve jusqu'à la veille de sa mort. Vie et mort toutes simples ; de brave homme de chez nous qui ne se douta certainement pas qu'il disparaissait à la fin d'un monde.

C. DUGAS.

MAISONS CANONIALES

PAR LE DOCTEUR DAUTHEUIL

(Suite)

Maison canoniale n° 8. — En 1522, cette maison qui appartient actuellement au D^r Dautheuil, était habitée par Jean de Fontaine (ou de la Fontaine) ou Jacques de la Fontaine. Étaient-ce les deux frères ? Demeuraient-ils ensemble ? Nous savons qu'en 1514 « noble et célèbre homme Maître Jacques de la Fontaine, fut reçu chanoine de Notre-Dame à la résignation de généreux homme Maître Philippe de Montmorency. En 1519, lundi 28 novembre, on donne 6 jours à Jean de la Fontaine pour aller aux noces de son frère, à Ognon probablement. On lui a déjà donné deux congés le même automne pour aller en pèlerinage à Saint-Eloi de Noyon et pour se rendre à un autre lieu sacré « pour fêter les vertus de la Vierge Marie ». Il ne fêta pas que les hôtes du Paradis car, en décembre 1519, il se vit adjurer par le chapitre de chasser de sa maison et dépendances dans les 24 heures, sa servante Jeanne, de notoriété publique incontinentement, appelée par dérision « Maître Ypolite », qu'il tient chez lui à grand scandale ; ou il sera privé des fruits de sa prébende pendant 3 mois. « Il est évident que ce jeune homme, riche et fils du noble seigneur d'Ognon, mis tout jeune dans les ordres comme cadet, n'avait aucune vocation. Le lundi 9 janvier 1520, il obtint pourtant une autre autorisation pour aller en pèlerinage à Sainte-Geneviève. Le jeudi 22 août 1521, plusieurs chanoines assistent au service de Maître Jacques de la Fontaine à Ognon où il avait été pour recouvrer la santé. Bon garçon, aimé des autres chanoines, riche et fils du seigneur d'Ognon, puisqu'il y va mourir. On donne sa prébende à Maître Guillaume Aubier.

1522 : Jean de la Fontaine est chanoine sous-diacre ; il ne semble pas toutefois abandonner ses habitudes vagabondes. En 1531, lors de l'élection au décanat de Notre-Dame de René Le Rouillé, la Fontaine nomme le chanoine Jean Durand son procureur, s'excusant à cause de sa faiblesse (infirmatam) d'être à Amiens pour se soigner ou travailler (laborat) ; le chapitre admet ses excuses et sa procuration.

Le conférencier fait remarquer que le n° 8 ressemble beaucoup à l'Hôtel du Haubergier sur lequel on voit encore les armes des seigneurs d'Ognon de la Fontaine.

Claude-Adrien Trudaine, parent de Mgr Trudaine, évêque de Senlis, est choisi par Mgr de Roquelaure comme vicaire général avec le chanoine Nicolas Rouyer. En 1780, il habite le 5 de la rue du Petit-Chaâlis. En 1794, c'est Petrus qui demeure au 5 et commande la garde nationale de Senlis, qui est arrêté en même temps que Tremblay et traduit devant le Comité de Salut public à Paris. Dès le lendemain, ils sont de retour à Senlis... triomphe (assez rare) de l'innocence calomniée. En 1811, Petrus (Charles-Etienne) est membre de la Confrérie du Saint-Sacrement à Senlis. Il meurt le 20 décembre 1821.

En 1899, un peintre, M. Caboche, se retira au n° 5 ; il fit supprimer le joli toit Renaissance qui fut remplacé par un toit mansardé en zinc et fit ajouter la véranda qui n'existait pas ; lorsqu'en 1878 l'abbé

Muller dessina la porte et le support de la statue. On installa dans la maison le premier chauffage à eau chaude de Senlis.

Puis achat de la maison par M^{me} Despierres vers 1920 et par le D^r Dautheuil en 1934.

Maison n° 9 : appartient à Messire Jehan Le Dru, chanoine demi-prébendé diaconal, pour 24 livres de loyer. En 1793, elle est appelée « le magasin ». Qu'y remisait-on ? Dans le 19^e siècle, elle servit de gendarmerie à la ville de Senlis. En 1934, elle appartient aux héritiers de M. Pelbois et est occupée par plusieurs locataires. C'est l'actuel n° 3 de la rue du Petit-Chaâlis ; propriétaire, M^{me} Sourdet.

Maison n° 10 : actuel n° 1 de la rue du Petit-Chaâlis ; maison « contiguë à la porte de la Tonnellerie vers l'église de la Bienheureuse Marie ; elle fut habitée par le paisible chanoine demi-prébendé Pierre Thourée, au XV^e siècle, et, au XVIII^e siècle, par M. Peyras, promoteur de la juridiction spirituelle du Chapitre sur le fait des chapelains.

En 1939, M. Hury y demeura et, en 1959, c'est M. et M^{me} Dumoulin devenus propriétaires depuis 1956. Noter qu'on dit que cette maison tient à la porte du cloître qui fermait celle-ci vers la rue de la Tonnellerie. Les vestiges de cette porte sont encore bien marqués aujourd'hui de ce côté par une muraille de 2 m. 50 de long sur 3 m. 50 de haut, couronnée par des corniches saillant dans le mur qui auraient fait de cette porte de cloître un ouvrage d'environ 8 mètres de hauteur.

Maison n° 10 bis : « Pour l'utilité du Chapitre, il est ordonné que notre maison située au cloître à l'opposée de la porte de la Tonnellerie dans laquelle a demeuré en dernier le seigneur chanoine Pierre de Val ne soit plus maison canoniale, mais que dans elle et spécialement dans ses greniers soient constitués les greniers communs du Chapitre pour réunir et distribuer les gros fruits des prébendes, et la partie inférieure de la dite maison sera louée à un ecclésiastique prêtre ; le loyer de cette partie sera affectée à la trésorerie (du Chapitre) par le prévôt (du Chapitre). 9 mai 1356 : « Cité par Afforty, page 250 ou 824 ».

Maison n° 11 : Un accord entre l'évêque de Senlis Geoffroy et Guillaume, prieur de Saint-Martin-des-Champs, confirmant accord passé entre le Chapitre Notre-Dame et le prieur de Saint-Nicolas d'Acy, précise que pendant le carême un des moines, s'il lui plaît, mangera au réfectoire du Chapitre ; mais qu'il ne lui sera point permis de percevoir hors de ce réfectoire, du pain ou du vin (1205). Avant 1222, il est parlé des prébendiers et de la prébende de Saint-Nicolas ; il n'est pas spécifié où se trouvait la maison du prébendier. N'est-ce pas la maison donnée par Guy IV le Bouteiller de Senlis vers 1222 à perpétuité, au lieu d'une aumône d'une rente de 60 livres parisis que son père avait donnée au prieur et aux moines de Saint-Nicolas ? Cette maison, le chapelain de Guy la tenait de lui à vie. En 1227, le roi Louis VIII recommande à ses baillis Renaud de Barone et Guillaume Castellier de ne pas forcer les moines à vendre leur maison de Senlis, mais à leur accorder le bénéfice de main-morte. En 1257, une charte du prieur de Saint-Nicolas d'Acy permit au Chapitre de Senlis de bâtir dans sa maison et le jardin attenant un mur de clôture partant de la colonne du portique de cette maison jusqu'au mur de la cité, à condition que le corps principal de la maison avec toute sa justice et seigneurie pour Saint-Nicolas d'Acy demeurerait situés dans le cloître. En 1359, le prieur de Saint-Nicolas possède deux maisons du Chapitre de Senlis : dont l'une est canoniale et a toujours été habitée par un chanoine de Notre-Dame, qui est contiguë de la porte dudit cloître près de la Tonnellerie avec son jardin et deux courtes de chaque côté du corps de cette maison. Cet immeuble s'étend, avec le jardin, de la rue de la Tonnellerie à la ruelle Saint-Nicolas. Et une autre maison qui est contiguë à la susdite maison d'une part et, d'autre part, à la maison de l'abbesse de Saint-Rémi qui tient maintenant le seigneur Oudart Le Pécheux chapelain dans l'église de Saint-Frambourg.

En 1760, le prieur de Saint-Nicolas aura la maison de la prébende à Senlis en y laissant un logement convenable pour le moine qui desservira la prébende. 1773 : le prieur commandataire Brunet d'Evry abandonne tous ses biens à ses religieux de Saint-Nicolas moyennant certaines redevances et la jouissance de la maison, sise au cloître de Notre-Dame de Senlis appelée l'Hôtel de Saint-Nicolas, laquelle servira de logement pour le prieur et son receveur.

Maison n° 12, actuellement maison des Sœurs gardes-malades dont le jardin formait un lot indépendant. En 1284, elle est donnée à bail par le Chapitre à Jean de Peray, chapelain de la chapelle de Par-

matin. On y trouve plus tard Lyenard Audier, licencié ès-lois et bachelier en décret ; Adam de Bouviller, clerc tabellion, garde des sceaux de la baillie de Senlis ; maître Pierre Joubert, dit de Fayolles, en 1478-81. Cette maison était en si mauvais état que personne ne voulait la prendre. Fayolle trouvant que les 20 sols de loyer qu'il avait accepté de payer ne correspondaient pas à la valeur de sa maison en fit réduire la valeur à 12 sols. En 1490, Pierre de Fayolle, doyen de Saint-Frambourg, donne cette maison, qui lui a été donnée à vie par le Chapitre de Notre-Dame, au Chapitre de Saint-Frambourg qui la loue à discrète personne M^r Gilles Gallois, prêtre, demeurant audit Senlis et curé de Mortefontaine, au diocèse de Senlis.

Pierre de Fayolle fut chapelain de Saint-Aignan de Senlis, curé de Saint-Pierre, chantré au Chapitre ; il fit fonction de chanoine célièr et prétendit vainement au doyenné de Saint-Frambourg. Il mourut le 22 octobre 1522 et désira être inhumé dans le chœur de la Cathédrale de Senlis, devant le siège de chantré, et qu'on place sur cette tombe la sculpture d'un chantré avec le bâton et les habits ecclésiastiques habituels de chantré. Il demanda que ses deux neveux Jean de Fayolles et Jean de Vaux portent le deuil.

Maison n° 13. En 1314, Robert de la Marre, chantré, reconnaît la concession viagère d'une galerie à établir entre sa maison et son jardin « sur la rue qui les sépare ». Est-ce cette galerie qu'on voit encore relier la maison du chanoine Allart et son jardin en 1522 ? Nous voyons que Maître Jehan Allart paye loyer pour sa maison canoniale nommée « La Follie » : Maître Jehan Allard, aussi chanoine de céans pour un autre jardin nommé « La Follie », séant en la rue du Puits-Saint-Nicolas, tenant d'une part à la maison canoniale que tient M. Canel et paravant M^r Jehan Roussel, et d'autre part à la maison du prébendier de Saint-Nicolas, aboutant par derrière aux murs de la cité, à lui baillé à louage tant qu'il sera chanoine de céans pour 16 sols chaque an aux 4 termes. En 1780, MM. Dumoncet et Monteloux sont les locataires de cette maison où habita, peut-être en 1783, M^{lle} Des Marquettes, « la déesse Raison ».

Maison n° 14 : « Maître Gérard de le Canel, chanoine de céans, pour sa maison canoniale séant en ladite rue (ruelle Saint-Nicolas) tenant d'une part à la maison dessus dite (de Jehan du Mesnil) et d'autre part à la maison et jardin de la Follie que tient M. Allard.

Le 15 mars 1507, Gérard (ou plutôt : Sicard) de le Canel, écolier aux écoles de Senlis, demande qu'il lui soit permis de faire un banquet aux ecclésiastiques parce qu'il était « roi des Coqs », jeudi prochain (la mi-carême), dans la maison de son père Louis de le Canel, rue de la Treille. Il ne devra pas mettre son aumusse grise quand il viendra dans l'église ce jour-là, ni faire porter devant lui les marques de sa royauté ; mais pourra, pendant les 3 jours de son triomphe, mettre telle décoration dans ses habits que son père jugera à propos pour venir à l'église.

Quel âge avait donc ce chanoine qui s'amusa chez papa avec ses petits camarades ? Rappelez-vous qu'on pouvait être chanoine à 12 ans.

Maison n° 15. « Messire Jehan du Mesnil, chanoine demi-prébende subdiaconal, pour sa maison canoniale où il est demeurant séant audit cloître en la ruelle du Puits-Saint-Nicolas. Tenant et aboutant de deux costés aux murs de la cité, et d'un autre costé à une petite ruelle derrière Saint-Frambourg où furent les esgouts dudit cloître. A lui baillée tant qu'il sera chanoine pour 12 livres de chapitre modérées à 8 livres ».

En 1780, c'est M. de Sarrobert qui loge dans cette maison. Il y eut plusieurs chanoines du nom de du Mesnil : 1486 : Jehan (déjà cité), dont Afforty cite le testament après 1522.

Gilles du Mesnil, chanoine demi-prébendé ; et Pierre du Mesnil, archidiacre, d'après le chanoine Muller (de Senlis).

Quant au chanoine de Sarrobert (Joseph-Marie-Sigismond), il appartenait, lui aussi, à une vieille famille de la région. Nommé tout jeune, en 1749, il fut étudiant en 1753, sous-diacre en 1754, intendant de la Maîtrise en 1756 ; secrétaire de Chapitre en 1763, archiviste en 1767. Il habita la maison canoniale de la rue du Puits-Saint-Nicolas ou se trouve la 24^e tour (avec le sieur Cerceau) ; trois tours avant la 27^e au pied du sanctuaire de Saint-Frambourg, détruite à cette époque. En 1793, il fut détenu à Chantilly, mais échappa à l'échafaud.

Maisons canoniales de Saint-Frambourg : Les chanoines de Saint-Frambourg, selon Afforty, devaient être groupés et former un îlot au milieu du chapitre de Notre-Dame. Cet îlot était limité à l'ouest par

l'impasse Saint-Nicolas, au midi par le bras gauche de la même impasse qui se dirigeait vers l'ancienne porte du mur gallo-romain, faisant pendant à ce que nous appelons maintenant la fausse porte. Cette porte, dont nous avons parlé, qui reliait le cloître et la cité à la place de la Halle, était déjà bouchée en 1522. Le 3^e côté de l'îlot frambaldien était formé par la rue Saint-Frambourg actuelle, côté du nord. A l'est, la dernière maison des chanoines de Saint-Frambourg aurait été l'immeuble actuel qui appartenait à M. Lesage et a été vendu, il y a deux ans, à M^{me} Courcault. Peut-être cette maison fut-elle occupée au XIV^e siècle par Yves du Rocher (ou de la Roche), chanoine-médecin et doyen de N.-D. ou de Saint-Frambourg ; peut-être fut-il chanoine des deux, mais pas doyen des deux chœurs. Appartenaient à ces maisons de Saint-Frambourg celles de M. Cluet (emplacement seulement), de M^{me} Albert Guillaume, de M. Job, de M^{me} Carlier.

La Maison canoniale n° 16. Sur la place Saint-Frambourg était celle du chapelain de la chapelle Saint-Etienne en la cathédrale accensée par Robert, doyen du chapitre, à Nicolas, chapelain de cette chapelle et à ses successeurs (1238). Y demeurèrent : Roger de Villevert (1238), Hamon, chantré de Saint-Frambourg, Jean de la Place.

Maison n° 17 : Tenant, d'une part, aux prisons et greniers du chapitre de la cathédrale, d'autre à la maison du chapelain de Saint-Etienne, au chanoine Jean Eudes.

(A suivre.)

MAI 1959

L'HOTEL D'APREMONT

PAR LE DOCTEUR DAUTHEUIL

Pourquoi ce nom ?

Si l'on en croit la tradition, comme le Petit-Châalis, la Petite-Victoire, le Petit-Saint-Nicolas, le Petit-Saint-Christophe, ç'aurait été la maison de refuge de moines du petit bourg d'Apremont.

Dans les périodes troublées du Moyen-Age, les abbayes de la région pouvaient, par leur personnel et leurs bonnes murailles, résister à un petit groupe de malandrins ; mais, dès qu'il s'agissait d'un corps d'armée plus ou moins régulier dépassant une cinquantaine d'hommes, il n'y avait plus qu'à chercher refuge à Senlis. Aussi, chacune de ces maisons conventuelles s'était-elle assurée une maison de refuge ; nous savons même, pour Saint-Nicolas, qu'un moine résident y était chargé probablement de maintenir l'immeuble en bon état.

Le Petit-Châalis était rue du Petit-Châalis, au n° 4. Le Petit-Saint-Nicolas était rue Saint-Frambourg et son jardin avait une issue par une petite porte derrière son puits commun, sur l'impasse St-Nicolas. La Petite-Victoire était au coin nord de la rue Bellon, sur les remparts ; c'est l'hôtel de la Gare actuel. Le Petit-Saint-Christophe était dans la rue du Chat-Haret et doit être la maison où habite M. Souchon, l'agent d'assurances, ou bien la maison voisine.

L'hôtel d'Apremont est sans doute d'une très haute antiquité, puisque M. Matherat veut reconnaître la piscine construite sur sa source comme romaine ; mais rien dans les papiers que M^{me} de Renty a confiés au confrencier ne peut permettre d'affirmer que les moines d'Apremont vinrent s'y réfugier. D'ailleurs, s'il y eut à Apremont un prieuré-cure, ce qui est encore à démontrer, ces sortes de cures n'étaient desservies que par un seul moine qui prenait le titre de prieur-curé ; ce prieuré n'était pas assez important pour posséder un si bel hôtel. Les seules redevances citées nomment les Cisterciens de Royaumont le prieuré de Bray-sur-Aunette et l'église de Notre-Dame de Senlis. Nous ne trouvons mention d'un monastère, « moustier », à Apremont, que dans les archives de l'Oise, série H. C. A. A la page 236, il y est dit « que l'hôtel du seigneur d'Apremont, devers le Moustier... ».

Par les pièces concernant le Petit-Apremont, nous voyons que l'hôtel appartint successivement à Maître Jacques Truyart, receveur des tailles en l'élection de Senlis ; Robert Le Moine, maître voyer de

« massonnerie » ; les enfants de Robert Le Moine cèdent à Charles Le Clerc la moitié de l'hôtel d'Apremont le 4 février 1630. Charles Le Clerc, conseiller du roi au baillage de Senlis, est le veuf de Catherine Le Moine.

Les pièces concernant le Petit-Apremont sont nombreuses et intéressantes ; nous apprenons que Jeanne Leclerc était femme de noble homme Claude Méthelet, commissaire des guerres, et que celui-ci était à Nimègue en 1674. Qu'en 1702, Pierre-Joseph Bucher, aide des échansonneries de S. A. R. M^{me} la Duchesse de Bourgogne et époux de M^{me} Marguerite de La Planche (fille de Marguerite Leclerc) demeure à Senlis et qu'il tient « à cens de très haut et très puissant Prince Messire François Armand de Lorraine, abbé de Saint-Faron-de-Meaux, et de l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont, à cause du petit fief de Royaumont, sis au dit Senlis... ».

Une maison appelée l'hôtel d'Apremont, jardin, lieux et dépendances, sis rue aux Asnes, tenant d'un côté au jeu d'arquebuse, d'un bout au rempart et d'autre bout à la rue des Tanneries.

Idem : Une autre petite maison devant ladite grande maison.

En 1713, les héritiers Leclerc-Delaplanche vendent le Petit-Apremont à Messire Antoine Rieul Chaton, sieur de Boileau, greffier en chef de l'élection de Senlis, y demeurant, et à Dlle Geneviève Degelesme, son épouse. Le Petit-Apremont et une petite maison y tenant sont vendus moyennant 300 livres. Une visite d'entrepreneurs faite au Petit-Apremont pour constater les réparations à faire, nous fait connaître la disposition des lieux : vestibule, cuisine à l'extrémité de ce vestibule, dépense, sallette, petite salle attenante, cave, grande salle à droite du vestibule, chambre au-dessus de la grande salle, cabinet attenant, 1^{re} chambre du corridor, petite chambre au-dessus de la dépense, chambre au-dessus de la cuisine. Au 3^e étage, une grande chambre et une petite, la grande servant au blé. Au-dessus de la grande chambre, grenier.

Cour basse, bûcher, jardin, galeries des terrasses, cabinet du jardin, corps de logis sur la cour ; maison proche le jeu d'arquebuse, attenant le grand corps de logis.

En 1775, le 4 août, Jacques Pamphile Boulon, sieur de Boileau, avocat au parlement, doyen des conseillers au baillage provincial et siège présidial de Senlis et lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Senlis, demeurant ordinairement à Senlis, vend l'hôtel d'Apremont à François Robinet, avocat au parlement, demeurant ordinairement à Droizelle, pres Nanteuil-le-Haudouin.

27 mars 1781 : vente par Robinet François, avocat au parlement, lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Senlis, et gruyer de la gruerie royale de Valois et Nanteuil, demeurant à Senlis en la maison, paroisse Saint-Aignan, à M. Bruslé de Presles, Nicolas François, conseiller au présidial de Senlis, et Dlle Hamonet Marie-Charlotte, son épouse, devant Maître Bacouel Jean-Louis, notaire à Senlis, et Claude Le Bel : une grande maison appelée l'hôtel d'Apremont, tenant du côté du septentrion, à la rue aux Asnes, d'autre au midi sur le rempart où il se trouve une porte donnant sur le jardin ; d'un bout d'orient, sur la rue aux Tanneries pour les bâtiments et du même aspect au jardin et bâtiments de l'arquebuse ; à l'occident au rempart montant au Montauban ; moyennant 4.000 livres de prix principal. Ensaisinée par l'abbaye royale de Royaumont, de laquelle la dite maison relève en roture, par Don Feroux, prieur de ladite abbaye (c'est ce Don Feroux, devenu prieur de Châalis, qui écrira les « Vœux d'un solitaire patriote »), étant la dite maison et ses dépendances en la mouvance et directe seigneurie de la dite abbaye de Royaumont, à cause de son fief de Lequeux, dit le fief de Royaumont, sis en cette ville de Senlis, chargée de 3 deniers de cens payables le jour de Saint-Rémy.

Le 23 vendémiaire An 3 (14 octobre 1794) « le citoyen Bruslé et son épouse vendent le Petit-Apremont à Etienne Toussaint Corbie, corroyeur et tanneur, et à Marguerite Victoire Vaillant, son épouse, moyennant 35.000 livres. Sont comprises dans la vente toutes les boîtes et armoires et boiserie pratiquées dans les murs, les deux glaces du salon, celle de la salle à manger, et celle de la petite salle, toutes les tapisseries tant en étoffes qu'en papiers, et les ustensiles aratoires servant au jardin.

32.000 livres pour la maison et dépendances.

3.000 livres pour les objets mobiliers.

En 1823, le 6 avril : M. Etienne Toussaint Corbie, propriétaire, Etienne Messidor Corbie, marchand tanneur, et Dame Julie Brolsse,

son épouse, Jacques Toussaint Corbie, marchand de fer, et Dame Sophie Delanay, son épouse, vendent à M. Augustin Leclerc, propriétaire, demeurant à Aumont, la maison dite Hôtel d'Apremont.

1845, 1^{er} avril : M. Augustin Leclerc, propriétaire, demeurant à Senlis, rue de Beauvais, la vend pour 5.062 fr. à M. Théodore Brutus Derenty, receveur principal entreposeur des contributions indirectes, et à Mlle Rose Louise Camille Nouel, son épouse.

1858, le 17 novembre : MM. de Renty (et Corbie qui devait être encore voisin de l'Hôtel d'Apremont) offrent 900 francs à M. et Mme Maroux, propriétaires du n° 9 de la rue de la Montagne qui se trouve en face du n° 2 ou Hôtel d'Apremont, pour que Maroux renonce à louer sa maison pour y établir une maison de tolérance et de prostitution qui porterait le plus grand préjudice à leurs propriétés.

4 juillet 1936 : acte de donation à titre anticipé par Mme veuve de Renty, née Marie de Renty, à ses enfants :

Mme de Veaux de Sancy.

Mme Germaine de Renty.

Par devant M^r Vincendon, notaire à Paris. Une maison portant autrefois le nom d'Hôtel d'Apremont. Suit désignation. Appartient en propre à Mme veuve de Renty, par acte passé le 17 mars 1913 par M^r Molsy, notaire à Paris, acte passé pour partager avec M. Théodore de Renty, son frère, les biens dépendant de la succession de M. Théodore E. de Renty, et Mme Marie Joséphine F. de Liniers, leurs père et mère décédés

JUIN 1959

TERRIER ET CENSIER DU PRIEURÉ DE "NOTRE-DAME DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN"

A première vue, un Terrier n'offre pas les plaisirs d'un roman policier ou de quelque élucubration de la « Presse du Cœur » ; cependant, pour le lecteur attentif et imaginatif, quelle mine de renseignements sur le passé ! Quelle vision de la « vie », qui est toujours la même, tant qu'il y aura des hommes ! Ce document n'échappe pas à la loi commune ; à travers ses quelque 126 pages manuscrites, toute la vie d'un pays défile, depuis les crimes jusqu'aux travaux paisibles de la forêt et des champs.

Le copiste du XVIII^e siècle, un religieux du prieuré, probablement, a recueilli des documents depuis le XIV^e siècle, baux et fermages, charges curieuses, procès au long desquels apparaissent des noms toujours connus dans la région ou frappant par leur pittoresque : Pierre Patin, sergent à Nanteuil en 1686 ; Charles de Maricourt, Md hôtelier, laboureur à Nanteuil, même époque ; Gérard Aubry ; Hennequin, avocat en Parlement, président au grenier à sel de Crépy-en-Valois, bailli des baillages et comte de Nanteuil pour Haut et Puissant Sgr Messire François Hannibal, duc d'Estrées et de Costures, ambassadeur pour le Roi en cour de Rome, gouverneur de l'Île-de-France, comte de Nanteuil et de Crépy, seigneur de Pacy, Oignes, Sennevières, Montagny et autres lieux. Une copie de la fondation faite en 1656 par M^{me} la Duchesse de « Lyancourt » nous apprend que cette noble dame fonde (pour 120 L. par an) une messe à perpétuité pour le repos de l'âme de son frère, feu Mgr le maréchal Charles de Schomberg ; messe qui doit se dire dans la chapelle où il est enterré et où est son épitaphe. Par « contrat, la dame de Lyancourt a donné 20 écus pour raccommoquer les vitres ; le prieuré s'adresse pour l'accomplissement de ce legs, à M. le Prince de Marsillac qui a épousé la fille de ladite duchesse de Lyancourt ».

Ces fondations sont alors fréquentes, Messire Thomas Pascal, prieur du monastère, lègue 500 livres pour que tous les premiers

jeudis des mois quand le jour n'est pas occupé, soit dite une messe du Saint-Sacrement. Une plaque de cuivre, attaché à la muraille près le grand autel, du côté de l'Evangile, rappelle cette intention.

Armand Chevalier et sa femme Elisabeth Houdart fondent en 1644 une messe par mois de la Sainte-Vierge, par une rente sur un pré d'un arpens, rue Campagnolle, à Nanteuil.

A côté des généreux, les criminels : une pièce bien plus ancienne nous conte comment, l'an 1387, Regnaud de Pacy, Sgr de Nanteuil et autres lieux, « jeune escuier de l'âge d'environ 18 ans » et quelques-uns de ses camarades, battirent à mort Don Jean Cousin, prieur de Notre-Dame de Nanteuil, lequel avait eu l'outrecuidance d'empêcher ces intéressants jeunes gens de braconner dans ses viviers. Ces aimables J3 (ils ne sont pas une invention du XX^e siècle) furent condamnés à payer 12 livres 10 sols pour messe à perpétuité, etc..., plus 210 livres, et à faire un pèlerinage à Jérusalem ; ce n'était pas payer trop cher la vie d'un homme.

On savait se distraire plus innocemment à Nanteuil ; les coupes dans le bois du Troncet, dépendant du prieuré, étaient l'occasion de bons repas, l'un pour les officiels (le gruyer, le procureur du roi, celui du comté et les moines chargés du marquage des arbres), l'autre pour les charretiers qui transportaient le bois coupé. Chaque année on coupait 4 arpens pour le chauffage du prieuré.

Il y avait jadis des étangs à Nanteuil : le grand étang au-dessus des deux moulins du prieuré, près du parc ; le petit étang au-dessous. La ferme de Saint-Samson, située dans la paroisse de Baron consistait en une maison dans laquelle il y avait une chapelle dédiée à Saint-Samson (évêque de Dol en Bretagne), où l'on disait la messe le jour de la fête du Saint. Cette ferme dépendait du prieuré et contenait 240 arpens de terre, y compris 14 arpens de bois.

La fermière de Chevreuille faisait charrier 4 pièces de vin de la rivière pour les religieux, par honnêteté, sans y être obligée par le bail (pouvait-on alors remonter le cours de la Nonette en barque, ou les tonneaux étaient-ils conduits par flottage ? Mais il leur aurait fallu aller à contre-courant ?)

Les moulins fournissaient 3 muids de blé et mouture pour faire les aumônes. On donnait deux fois par semaine l'aumône à la grande porte du monastère : un morceau de pain à chaque pauvre, le matin après la messe, le mercredi et le samedi, sauf en juillet, août, septembre et octobre. Une aumône générale avait lieu le jeudi Saint à 11 heures ; à chaque pauvre, une miche d'une livre ; pour celles des Apôtres (sans doute les pauvres à qui le prieur lavait les pieds) elles pesaient 2 livres ; on y employait 10 setiers de blé.

Un document savoureux est celui des charges du Prieuré au XVII^e siècle : le sous-prieur, M. Didier, reçoit 400 livres pour sa pension d'année ; Don Placide des Prés, prieur et les religieux laissent le grenier du Coulombier audit Saint-Didier.

Le sacristain, blanchi, éclairé, reçoit 350 livres ; il a laissé son logis avec inventaire des meubles et le Coulombier sur Saint-Babite (?). MM. Rivière et Lempereur reçoivent chacun 350 livres.

Le sieur De Vouge, chirurgien, doit, pour 15 livres par an, saigner, faire les couronnes et barbes (ces jours-là il peut dîner) et, lorsqu'il fait seulement les barbes, il déjeune.

M. Denis, couturier, reçoit 4 livres par quartier ; il refait tous les habits vieux, accomode les neufs ; il a une pinte de vin par mois ; il y a un marché par écrit de Don Caron, lors procureur des religieux.

Dandole, jardinier, a la nourriture et 20 livres par an ; son aide, Charle, est gratifié de 9 livres pour tailler les arbres.

Maître du coche à Crépy, le Sr Vapaille reçoit 12 livres par an pour port de lettres, paquets, etc...

La veuve Le Bœuf, blanchisseuse, touche 30 livres par an ; elle doit, pour ce prix, récurer et faire la lessive tous les quinze jours.

Bonet, boulanger, fait du pain jusqu'en 1687 ; pour 1 setier de blé froment, il donne 150 livres pesant ; chaque pain doit peser 3 livres de pain blanc ; pour un setier de blé du moulin pour les pauvres, 140 livres.

Boucher au nom prédestiné, Laurent Bœuf donne en tous temps, même en carême, la viande à la livre, pour le prix de 4 sols. (Oh ! heureux temps !).

Et Jean Guibillon, vitrier, répare n'importe quel nombre de vitres cassées pour le prix fixe de 16 livres par an. Vraiment, le pays de Nanteuil, en cette belle époque, aurait pu rivaliser avec le doux royaume d'Yvetôt.

JUIN 1959

ANNE DE KIEV ET LA FONDATION DE SAINT-VINCENT

par le Père HALLU

Le personnage de la seconde femme d'Henri I^{er}, Anne, reste assez mystérieux. La légende s'est mêlée à l'Histoire de sa vie, et son origine, sa foi, son caractère, ses faits et gestes, nous sont mal connus. Avant elle, il y avait une chapelle Saint-Vincent à Senlis, et elle n'a vu ni l'abbaye actuelle, ni son église, ni même son vieux moutier. Quelle était donc cette « Anne regina », et qu'a-t-elle fondé en 1060, voici 900 ans, « in vico qui dicitur Vitellus », au bord de la Nonette ?

Au IX^e siècle, en 862, le « varègue » (mot scandinave signifiant « guerrier ») Rurik, un Northman, part à la conquête de la terre des Slaves, et s'installe à Novgorod après de durs combats. Son successeur, Oleg, descend à Kiev et s'y installe. Igor, fils de Rurik, attaque Byzance. Olga, femme de Ogor, une Scandinave baptisée à Constantinople, prend la régence après la mort de son mari, et meurt en 955. Ses efforts pour établir le Christianisme la font proclamer sainte par son peuple et par l'Eglise grecque. Elle laisse le gouvernement à son fils, Sviatoslave qui, d'une servante, Malioucha, a un fils, Vladimir, peu édifiant, malgré sa conversion au Christianisme. Vladimir tue, boit, a vingt cinq enfants, et fait un beau mariage avec la sœur de l'empereur de Byzance de la dynastie macédonienne. Comme il convertit ses sulets par la manière forte, il est appelé Vladimir le saint, puis saint Vladimir. Il marie bien ses enfants. Un de ses fils, Iaroslav, parvient à rester seul à la tête d'un puissant empire ; il épouse Inguiguerde, fille du roi de Suède. Iaroslav reçoit le baptême sous le nom de Georges ; d'Inguiguerde, il a neuf enfants, cinq fils et quatre filles, qui vont à leur tour chercher femmes et maris dans les cours étrangères. C'est ainsi qu'Anne, la seconde de ses filles, va épouser Henri I^{er}, roi de France.

Des héros et des dieux, des guerriers, des empereurs et des rois, des saints, des demi-saints et des pirates, l'ardeur belliqueuse des scandinaves, la sentimentalité slave et l'équilibre grec se mêlent dans le sang de la jeune princesse née à Kiev en 1024 ; toutes ces richesses et ces passions vont ranimer la jeune dynastie capétienne qui a soixante ans à peine, et déjà s'étiolé, car Henri I^{er}, veuf de Mathilde de Germanie, n'a pas d'enfant.

C'est alors que le roi de France décide d'envoyer à Kiev une mission chargée de demander au Grand-Duc Iaroslav la main de sa fille. Gauthier le Sage, évêque de Meaux, Roger II, évêque de Châlons, Goscelin de Chalignac, dignitaires de la cour royale, partent pour Kiev au cours de l'année 1048.

Le mariage eut lieu au retour de l'expédition, l'année suivante probablement, le 14 mai 1049, à Reims, et fut béni par l'archevêque Guy de Chatillon. Le schisme d'Orient n'avait pas encore éclaté, rien ne compliquait l'union ; tout au plus la jeune reine fut-elle déroutée quelque peu par le passage du rite grec au rite latin. Quelques années plus tard, en 1059, une lettre qui lui est adressée par le pape Nicolas II, laisse voir en elle une fille soumise à l'Eglise romaine. La famille royale réside habituellement à Senlis ; c'est là sans doute qu'Anne mit au monde trois fils : Philippe, Robert et Hugues. Hugues deviendra comte de Vermandois ; Robert, le second, mourra jeune, peu après l'année 1063 ; quand à Philippe, il succède, en 1060, à son père qui a pris la précaution de le faire sacrer de son vivant à Reims, le 23 mai 1059, jour de la Pentecôte. Le jeune roi devait avoir aux alentours de sept ans ; la part nécessairement active qu'il prit au sacre laisse en effet supposer qu'il était né en 1052, au plus tard.

De nombreux historiens ont rapporté qu'Anne ne se consolait pas de ne pouvoir être mère. Dieu avait refusé la fécondité à son mariage. Cette affliction lui faisait verser des larmes continuelles... Au bout de trois ou quatre ans de mariage, cette affliction et ces larmes semblent exagérées. Ne serait-il pas plus simple de supprimer ces « larmes continuelles » qui relèvent plus de l'amplification littéraire que de l'Histoire ? Connaissant l'inquiétude royale, et soucieuse de son devoir dynastique, Anne a, aussitôt son mariage, promis une église au très populaire diacre d'Espagne s'il se faisait médiateur auprès de Dieu pour garantir la postérité de la jeune dynastie capétienne. Exaucé aussi rapidement, Henri I^{er} jugea que les choses auraient pu se passer très bien sans l'intercession de Saint Vincent, et il jugea que point n'était besoin d'exécuter le vœu de sa femme.

Henri I^{er} mourut le 4 août 1060 à Vitry-aux-Loges, près d'Orléans, laissant la succession à son fils Philippe, et la régence à son beau-frère Beaudoin V, comte de Flandre (Beaudoin avait épousé la sœur du roi, Adélaïde ; ils se retirèrent à Senlis comme le prouve une charte donnée à cette époque en faveur de Saint-Lucien de Beauvais par Philippe I^{er}). L'historien Caepéfigue, se basant sur l'Art de vérifier les dates, fait mourir Henri le 29 août, et, se basant sur la Chronique de Saint Denis, le fait mourir empoisonné par son physicien. Peut-être, après tout, ce médecin agit-il sans préméditation. Il peut arriver à chacun de tuer son prochain sans mauvaise intention.

Anne, devenue veuve, se retira au Château de Senlis avec ses enfants. Non loin de là, la famille royale possédait un domaine, un alleu royal appelé le Pré du Roy, aux portes de Senlis, au foubourg du Vietel ; une antique chapelle s'y élevait, placée sous le vocable de Saint Vincent ; elle était alors presque en ruines ; c'est là peut-être que la reine avait prié naguère. Il semble bien qu'un de ses premiers soins, après la mort du roi, fut de réaliser son vœu en établissant dans ce domaine une église et une abbaye, exemptée de toute autre juridiction que celle du roi. La charte de fondation fut sans doute donnée en 1060. Les travaux furent activement poussés, et, le 29 octobre 1065, l'église fut consacrée. Elle fut dédiée à la Sainte Trinité, à Notre-Dame, à Saint Vincent et à Saint Jean-Baptiste, né d'une mère stérile. Anne installa dans les bâtiments construits à cet effet des chanoines réguliers, de l'ordre de Saint-Augustin ; le premier abbé fut Liétauld.

Chaque année, les chanoines célébrèrent longtemps un « obit solennel » au jour du décès d'Anne, qui est au lendemain de l'octave de la fête de Saint Augustin, le 5 septembre. Après la messe, ils donnaient à dîner à treize pauvres femmes veuves.

Le veuvage d'Anne fut marqué par plusieurs chartes de fondation, et par divers diplômes en faveur d'églises ou de monastères. Malheureusement, elle ne se contenta pas longtemps de ces pieuses occupations. Elle n'avait pas encore quarante ans, que son turbulent voisin, Raoul IV le Grand, comte de Crépy, l'enleva sans qu'elle fit grande résistance. Le mariage fut béni par quelque prêtre complaisant ou peut-être terrorisé par le terrible prétendant. La comtesse — car il y avait une comtesse Aliénor — en appela au Pape Alexandre II qui lança l'excommunication. Peut-être les deux coupables parvinrent-ils à trouver ensuite quelque empêchement dirimant susceptible de faire annuler le mariage de Raoul et d'Aliénor. La loi du 7^e degré, si elle avait contraint Henri I^{er} à chercher femme en Russie pour éviter d'épouser une parente, pouvait fort bien avoir ensuite favorisé la régularisation du mariage d'Anne et du comte de Crépy. Cependant, lorsque Raoul alla rendre compte de ses actes à Dieu, le 8 septembre 1074, Anne se sentit soulagée. Elle reprit quelque temps sa place à la cour du roi son fils, et signa encore une charte en 1075, non plus comme reine, mais comme mère du roi. Puis elle disparut complètement de l'Histoire.

Certains historiens l'envoient, sans preuve, terminer ses jours dans l'Ukraine natale. Il est beaucoup plus probable qu'elle se retira discrètement dans quelque monastère où sa faute était moins connue que dans la région senlisienne où la légende a voulu placer son tombeau.

En 1682, le Père Menestrier découvrit dans l'église de l'abbaye de Villiers, près de la Ferté-Alais, en Seine-et-Oise, une tombe plate aux extrémités rompues ; la figure d'une reine y est gravée, portant sur la tête une couronne à la manière des bonnets que l'on donnait aux

électeurs. L'inscription restante en deux tronçons est la suivante : « Hic jacet domina Agnes uxor quondam Henrici regis » ; puis une brisure, et plus loin : « eorum per misericordiam Dei requiescant in pace ».

S'agit-il de notre reine ? L'abbaye de Villiers ne fut fondée qu'en 1220. La pierre tombale pouvait venir des environs, s'il s'agit bien d'une pierre tombale ; car ce pourrait être un simple mémorial, un cénotaphe, marquant dans ce domaine royal du Gâtinais le passage de la princesse russe. De toutes façons, il est bien difficile de mettre en doute la bonne foi et la compétence du Père Menestrier. La couronne en forme de bonnet d'Électeur d'Empire était l'insigne des grands ducs de Russie conservée dans leurs armoiries. C'était la seule coiffure que pouvait recevoir sur sa pierre sépulcrale celle qui avait perdu son titre de reine en épousant le comte de Valois, et qui ne pouvait non plus porter en terre sainte la couronne comtale usurpée. De plus, les chartes portent indifféremment le nom d'Anne ou celui d'Agnes pour désigner la seconde femme d'Henri I^{er}.

Si nous ne sommes pas fixés, ni sur la date, ni sur le lieu de la mort d'Anne de Kiev, reine de France, nous savons que Saint-Vincent célébrait son obit le 5 septembre, et la présence de cette pierre laisse penser que la fille de Iaroslav a terminé sur les bords de l'Essonne les jours qu'elle avait commencés sur les rives du Dniepr.

JUIN 1959

LA DISPARITION DU PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS D'ACY

par M. MUSSAT

Après avoir donné le texte de lettres patentes obtenues en 1773, du roi par le prieur commandataire Jean-Paul Brunet d'Evy, l'abbé Vattier conclut ses « notes historiques sur le Prieuré de Saint-Nicolas d'Acy » par ces lignes :

« L'histoire du Prieuré ne présente plus maintenant de faits dignes d'attirer l'attention. Les actes qui sont conservés aux archives donnent les noms des prieurs claustraux jusqu'à la Révolution et même les noms des derniers religieux. Puis, la Nation ayant pris possession de leurs biens en les mettant dans l'impossibilité de remplir leurs charges ; puis, même, leur ouvrant la porte et déclarant leurs vœux annulés, les diverses propriétés sont mises en vente, le couvent et l'église démolis et, bientôt, les derniers souvenirs de cette vénérable maison qui, pendant tant de siècles, aura été la providence de la région, seront effacés de la mémoire des hommes... »

L'auteur, à la lumière des documents qu'il possède, conte les phases de cette disparition.

Dans son ouvrage sur « ce bon abbé Prévost », A. de Maricourt dit en parlant du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy à l'époque où mourut l'auteur de Manon Lescaut (1763) :

« Après avoir connu la prospérité, ce petit prieuré qui relevait de Saint-Martin-des-Champs, était maintenant bien pauvre. Quelques ecclésiastiques y vivaient chichement dans un logis délabré... »

Les moines ne pouvaient-ils plus exploiter eux-mêmes la totalité de la propriété attenante directement aux bâtiments conventuels ? Ils étaient cependant encore au moins 8, soit un de moins que lors de la fondation et la propriété n'avait qu'à peine 7 hectares, dont une partie occupée par les bâtiments... Toujours est-il qu'en 1778 un bail

passé devant M^e Bacouel, notaire à Senlis, était consenti à François Duprez, jardinier, et à sa femme Geneviève Antoine, bail renouvelé le 31 mars 1787 devant M^e Desprez, notaire à Senlis, pour neuf nouvelles années.

Deux ans plus tard, 1789...

Le 19 janvier 1791, les administrateurs du Directoire du district de Senlis procédaient à la première réception des enchères pour parvenir à la vente de domaines nationaux, blanchisserie et terrains divers dépendant du cy-devant prieuré de Saint-Nicolas. Un acte séparé se rapporte à la propriété que nous avons décrite les anciens baux :

1^o Une maison, au coin vers le couchant du jardin potager, au pied de la terrasse dominant sur ledit potager et avant ladite maison deux entrées, l'une sur le bout, au même aspect du couchant de ladite terrasse, et l'autre par le bas, sur ledit jardin potager ; avec four attenant, étable à vaches et toit à porcs.

2^o Jardins potagers dans l'un desquels est un canal, tenant du côté d'orient au chemin des voitures et aux ponts, d'occident au mur de la ferme et à celui de clôture de la buerie, du bout du midi aux prés, vers le septentrion à ladite terrasse ou cour d'entrée.

Augustin Turquet (qui exploite alors la buerie comme locataire des moines) soumissionne pour 6.600 livres. A l'adjudication définitive, le 3 février, c'est Thomas Laty (ou Latty), bourgeois à Saint-Nicolas, qui devient adjudicataire définitif pour la somme de 8.600 livres. Il a la charge d'entretenir le bail consenti par les moines au sieur Dupré, sans pouvoir l'expulser, même sous l'offre des indemnités de droit et d'usage

Thomas Laty paye 2.000 livres le 18 février, ce qui satisfait, et au delà, à l'obligation de déboursier 20 % du prix dans la quinzaine de l'adjudication ; mais le 30 septembre 1791, par rôle passé devant Desprez et Payen, notaires à Senlis, il cède la propriété à titre de revente à Nicolas, Claude Mesureur, citoyen actif de la paroisse de Courteuil, demeurant à Saint-Nicolas, et à Dorothee Coë, son épouse, à charge pour eux de satisfaire à toutes les charges, clauses, conditions et conventions de ladite adjudication et, en outre, de payer pour et au lieu du sieur Laty les 6.600 livres restant dues du prix principal, ensemble les intérêts dus et à échoir. « Laty était le second mari de la mère de Mesureur ».

Revenons au Prieuré proprement dit. Le 1^{er} octobre 1791 sont reçues les premières enchères pour parvenir à la vente du couvent de Saint-Nicolas d'Acy consistant en : une grande cour dans laquelle sont le logement du portier, un vaste bûcher, une écurie pour 14 chevaux, deux bâtiments joints ensemble et situés dans une fort belle exposition ; l'un, neuf, est composé au rez-de-chaussée de 4 grands appartements et d'un office, ornés de fenêtres à grands carreaux et de jalousies, cuisine et lavier, cave dessous. Au premier et au second, deux grands corridors et 16 chambres avec cabinets, greniers au-dessus. Le vieux bâtiment consiste, au rez-de-chaussée, en un fruitier, cuisine et logement du jardinier, à l'entresol et au premier, neuf chambres ; jardin contenant environ 8 arpents traversé par la rivière, orné de deux terrasses, d'allées d'arbres et de trois pièces d'eau, planté dans sa majeure partie en légumes. Une église spacieuse tenante aux deux bâtiments. Sont expressément réservés dans la présente adjudication les cloches, l'orgue, la boiserie et tous les effets qui sont tant dans ladite maison que dans ladite église.

L'adjudicataire devait fournir à Laty un passage suffisant pour une voiture attelée de trois chevaux et garder le mobilier chez lui jusqu'au moment de leur vente qui devait avoir lieu le 23 du même mois ; il devait aussi garder les cloches jusqu'au jour de leur descente et de leur transport. Il devait se garder de dégrader les objets qui lui seraient adjugés jusqu'à l'entier acquittement du prix de son acquisition. Il devait aussi faire faire par l'évêque du département les cérémonies nécessaires pour restituer à l'église son état profane.

Le 1^{er} octobre 1791, Prudent Moreau, bourgeois de Chantilly, soumissionnait pour 30.000 livres et, à l'adjudication définitive, le 15 octobre, malgré une surenchère du sieur Séguin, commissaire du roi à Senlis, Prudent Moreau acquérait la propriété, en co-propriété avec son frère Denis Moreau et Jean Becht, pour 31.000 livres.

Ils ne tardèrent pas à la revendre, pour 41.000 livres (le 29 janvier 1792) à Dame Elisabeth, Amaranthe Jogués de Martinville, veuve en

premières noces de M. Guillaume, François Bouvier de Cepoy et épouse en secondes noces de M. Jean-Baptiste de Castera, maréchal des camps et armées du Roi, demeurant à Paris, rue Bleue, faubourg Poissonnière, paroisse Notre-Dame-de-Lorette. Une nouvelle clause apparaît :

Les vendeurs se réservent la démolition de l'église et les matériaux qui en proviendront, en s'engageant à faire la démolition et l'enlèvement des matériaux avant le 1^{er} juillet suivant ; et pour plus de facilité, M^{me} de Castera leur accorde la jouissance d'un côté de l'écurie pour y loger les chevaux de trait et deux grandes pièces du vieux bâtiment attenant à l'église pour y ranger les outils, le tout gratuitement, à condition que les vendeurs ne placeront les matériaux que dans la cour des hangars. Elle garde la servitude Laty et toutes les autres obligations incombant à l'adjudicataire.

Le 1^{er} ventose an IV (20 février 1796), M^{me} de Castera, demeurant ordinairement à Senlis, vend la propriété à Pierre Hugand, entrepreneur de bâtiments, demeurant cul de sac de la Corderie, n^o 35, section de la Butte-des-Moulins, devant M^e Antheaume, notaire à Paris. La livre ne valant plus grand chose, c'est pour 2.550.000 livres que Hugand achète bâtiments, cour, jardin et dépendances, sous la réserve des meubles, glaces et bestiaux. Dès le 3 floréal an VI (22 avril 1798), Hugand revend, par devant M^e Lemoine, à Paris, à André Galle, graveur artiste, demeurant à Paris, quai de l'Union, n^o 19, Isle et division de la Fraternité : la maison ci-devant conventuelle de Saint-Nicolas d'Acy-les-Senlis, consistant en une grande cour dans laquelle sont le logement du portier, un vaste bûcher, une écurie pour 14 chevaux, un corps de bâtiment neuf (même description que plus haut), jardin contenant 8 arpents, clos de murs, traversé par la rivière, ensemble un terrain sur lequel existait une église spacieuse tenante ci-devant audit bâtiment et démolie depuis quelques années. La servitude Laty existe toujours. La vente est faite pour le prix de 10.000 fr. en numéraire, francs deniers.

Il n'est donc plus question que du bâtiment neuf. Il est confirmé que l'église est démolie ; quant au bâtiment vieux, il n'en est pas fait mention. Il a donc été démolit soit par M^{me} de Castera, soit par Hugand.

Le 9 frimaire an XI (30 novembre 1802), André Galle, ayant passé procuration au citoyen Antoine, Joseph Legat, marchand-libraire à Chantilly, vend par devant Patin, notaire à Chantilly, la propriété à Claude, Nicolas Mesureur, propriétaire à Saint-Nicolas. (Antoine, Joseph Legat est l'ancien curé de Courteuil, jureur et renégat qui, à 41 ans, avait épousé une fillette de 14 ans et sept mois. Du 23 novembre 1795 au 20 janvier 1799, il avait été adjoint de la commune de Courteuil, continuant laquiemment les registres d'état civil qu'il avait jadis rédigés sous le titre de registres paroissiaux.)

La propriété consiste alors en plusieurs cours avec logement du portier, écurie, vacherie, grange, plus le terrain sur lequel est un grand corps de bâtiment neuf réservé au profit de Galle qui est présentement en train de le faire démolir et se réserve pendant 18 mois la jouissance d'une partie des cours attenantes pour y déposer les matériaux de démolition ; plus un hangar en appentis, adossé sur le mur du nord attenant au chemin qui va à Senlis. Sous ce hangar, il y a un logis de portier et une petite vacherie. Plus un jardin de 8 arpents environ... ensemble un terrain sur lequel existait une église. La servitude Laty est anéantie, l'acquéreur se trouvant possesseur du bâtiment et du jardin qui appartenaient à Laty. Le prix était de 6.000 francs en numéraire métallique. Ainsi, Mesureur possédait les deux parties constituant la propriété close de murs au nord de la Nonette, telle qu'elle existe encore maintenant et qui fut certainement pendant de longues années le terrain exploité par les moines autour du monastère, terrain se prolongeant au-delà de la Nonette jusqu'au fossé parallèle à celle-ci et désigné actuellement sous le nom de « la vieille rivière ».

Mesureur mourut le 31 mai 1804 et le 21 mai 1805, devant M^{re} Jacques, Martin Payen et Charles, Paul Vatin, notaires à Senlis, sa veuve, Dorothee Coë, pour elle et son fils encore mineur, Thomas, François, Nicolas Mesureur, vendait, pour 15.000 francs, la totalité de la propriété à M. Gaspard, Isidore, Gervais Beufve, capitaine adjudant-major au 8^e régiment de Dragons en station à Senlis, et Dame Françoise, Charlotte Blache, son épouse. Tout était alors démolit, mais les matériaux restaient et c'est avec eux que M. Beufve

construisit à l'emplacement approximatif du bâtiment neuf — puis qu'au dessus des caves — la maison qui existe encore actuellement et qui a donc à peu près 150 ans d'âge. Le 1^{er} juillet 1815, des troupes alliées pillèrent une partie des faubourgs de Senlis, se portèrent sur St-Nicolas et dévastèrent les maisons de M. Durant et de M. Beufve. Celui-ci garda Saint-Nicolas pendant 16 ans. Le 30 octobre 1821, par devant M^e Guibourg, notaire à Senlis, ledit Gaspard, Isidore, Gervais Beufve, meunier, ancien capitaine de Dragons, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et Dame Françoise, Charlotte Blache, son épouse, demeurant à Saint-Nicolas-d'Acy, vendent à M. Guillaume Chomette, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 14 :

Une maison située à Saint-Nicolas-d'Acy, consistant en un rez-de-chaussée composé de 8 pièces traversées par un corridor et un étage avec pareille distribution, ayant 7 croisées de front sur chaque façade, grenier au-dessus, belle cave sous ledit bâtiment, basse-cour, écurie, étable à vaches, toit à porcs, poulailler, granges et autres circonstances et dépendances ; un jardin clos de murs, de fossés et de haies vives contenant 16 arpents ou environ garni de treilles et d'arbres fruitiers, traversé par la rivière de Nonette sur un cours d'environ 500 pas avec jouissance des deux rives ; un bel étang dépendant de ladite propriété et une autre pièce d'eau qui en dépend pareillement laquelle a la même largeur que la rivière et une longueur d'environ 125 pas. Ladite vente est faite moyennant la somme de 27.000 francs.

La description de la maison correspond exactement à celle de la maison actuelle, à la différence toutefois qu'elle ne comportait pas de 2^e étage. Mais il est visible que ce dernier n'est pas contemporain des étages inférieurs.

Le 22 février 1826, Guillaume Chomette et M^{me} Marie, Adélaïde Hugues, son épouse, vendirent la propriété au baron Corda, général d'artillerie, et à M^{me} Anne-Marie Balbiano, son épouse, pour la somme de 38.000 francs.

Le général Corda fit construire le second étage sur la partie centrale de la maison et agrandit sa propriété par l'acquisition de près qui l'étendront jusqu'au ruisseau de l'Hôtel-Dieu des Marais et l'amèneront jusqu'aux dimensions qu'elle a encore maintenant.

JUIN 1959

Une dynastie d'architectes : LES LE ROY

Deux ouvrages parus assez récemment sur la famille Toudouze faisaient allusion à une autre dynastie cantilienne, celle des architectes Le Roy (ou Leroy, les deux orthographes étant employées).

C'est en 1728, le 21 octobre, que nous trouvons la première mention de cette famille dans les registres de Chantilly ; ce jour-là, une fille de Chantilly, Marie-Anne Duru, fille de défunt Antoine Duru, concierge de S. A. S. Mgr le Duc, et de Marie-Françoise Barré, épouse Jean Le Roy, fils de défunt Le Roy, entrepreneur de bâtiments, et de Jeanne Bergerat, ses père et mère ; de la paroisse de Nemours, diocèse de Sens et à présent dans cette paroisse (Chantilly).

Le couple aura au moins deux enfants baptisés tous deux à Chantilly.

Jean-François Le Roy, « fils de Jean Leroy, inspecteur dans les bâtiments de S. A. S. Mgr le Duc, et de Marie-Anne Duru », baptisé le 24 septembre 1729.

Louise-Marie-Anne, baptisée le 12 juillet 1732.

L'Etat des maisons de Chantilly (archives Condé) nous apprend que, au moins de 1745 à 1752, dates des recensements, la famille

Leroy habitait le pavillon des Magasins (actuellement bibliothèque Lovenjoul) ; Jean Le Roy mourut en 1755 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Chantilly, le 28 janvier 1755.

De ce premier Leroy, nous ne savons rien de bien saillant ; il fut administrateur de l'hospice de Chantilly, mais ne semble avoir joué en tout qu'un rôle de subalterne.

Bien plus importante fut la part de son fils, Jean-François.

Nous avons déjà vu qu'en 1761, le 1^{er} avril, celui-ci épousa Françoise-Thérèse Toudouze, fille de Jacques Toudouze, lieutenant des chasses de Chantilly, et de « feue Jeanne-Françoise Ducercié ». Parmi les témoins, signalait Jacques Brillouet, chirurgien de l'hospice de Chantilly, dont l'enfant Pierre-François, baptisé le 23 février 1752, avait été le filleul de Françoise-Thérèse Toudouze.

Le 17 mai 1762, on baptise à Chantilly Jacques-François Le Roy, né de ce jour du légitime mariage de Sieur Jean-François Le Roy, inspecteur des bâtiments de S.A.S. Mgr le Prince de Condé, et de D^{lle} Françoise-Thérèse Toudouze. Le parrain a été Sieur Jacques Toudouze, lieutenant des chasses de la dite Altesse et la marraine a été D^{lle} Marie-Anne Duru, veuve du Sieur Le Roy, qui ont signé.

18 mai 1763 : baptême de Jeanne-Louise Pauline Le Roy, fille de Jean-François et de Françoise-Thérèse Toudouze, née de ce jour ; parrain : Sieur Jean-Baptiste Seydoux ; marraine : D^{lle} Louise-Gabrielle Toudouze (sa tante), épouse du Sieur Baudet, qui ont signé.

12 décembre 1765 : baptême de Hilaire-Marie Le Roy, fils de Jean-François et de Françoise-Thérèse Toudouze ; parrain : François Gérard, charpentier ; marraine : Marie-Geneviève Toudouze (sa tante), dame de Seignerolles.

En 1768, Jean-François Leroy est nommé architecte de Chantilly, à la mort de Brice Le Chauve, son prédécesseur. On lui doit la construction du Hameau, celle du Pavillon d'Enghien, une partie de l'hospice Condé, d'autres œuvres encore, disparues à la Révolution, telles que la galerie des Cerfs, décrite par Toudouze dans son Journal et le Théâtre, reconstruit sur la salle d'Oronthee, sur des plans de l'architecte Bellisard, contrôleur des travaux au Palais-Bourbon. Commencée au début de 1767, la nouvelle salle fut inaugurée le 20 août de la même année avec le « Coq de Village », de Favart ; elle avait coûté plus de 200.000 livres. On y accédait à droite par un pavillon carré, dit d'Apollon, à la porte duquel se dressaient les statues de Cérés et de Bacchus. A l'intérieur, les murs étaient ornés de huit portraits d'auteurs dramatiques. Une scène de leurs œuvres était représentée en médaillon sous chacun d'eux ; d'un côté : Molière et le Misanthrope, Racine et Athalie, Regnard et le Joueur, Crébillon avec Atrée et Thyeste ; de l'autre : Corneille et Cinna, Piron et la Métromanie, Voltaire et Mérope, Destouches et le Glorieux ; et tout s'enlevant en camaleu sur un fond d'arabesques semé de cascades, de sirènes et d'amours. Derrière ce pavillon s'étendait un promenoir fermé par une porte à coulisses sur lequel était représenté l'Apollon du Belvédère ; puis, venait le vestibule au plafond duquel Sauvage avait peint le Triomphe d'Amphion. Deux rampes d'escaliers conduisaient à la salle dont la décoration, sur fond bleu rehaussé d'argent, était fort riche. Au-dessus des loges, des palmiers formant arcades supportaient une draperie galamment retroussée. Le plafond montrait des amours se jouant autour d'une guirlande de fleurs. Ce théâtre offrait un effet absolument inédit. L'architecte avait, en effet, imaginé une machinerie qui permettait d'ouvrir à volonté le fond de la scène ; on apercevait alors, occupant une niche qui existe encore dans le mur qui soutient la terrasse, du côté de la grande route, une statue de Thétis dont la base, écrivait Dulaure, présente une cascade formée de plusieurs jets d'eau qui tombent dans un bassin. Cette riche perspective est accompagnée de huit nappes d'eau qui, par le moyen d'un tuyau que l'on dispose à volonté, s'élèvent et jouent sur le théâtre comme dans un jardin. Le théâtre fut détruit, ainsi que l'Orangerie, Bucamp et l'île d'Amour en 1799-1800. La stupide rapacité de la « Bande Noire » a ainsi privé Chantilly des possibilités d'un festival qui eut amené une société choisie et mis notre ville sur le même pied que Sceaux ou Versailles.

Enfin, à Paris, Jean-François Le Roy devait joindre son nom à celui des nombreux architectes qui construisirent le Palais Bourbon. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler brièvement l'histoire de ce monument sous l'Ancien Régime !

Le premier Palais-Bourbon fut construit de 1722 à 1730 par les soins de Louise-Françoise, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, mariée en 1685 à Louis III, duc de Bourbon, petit-fils du Grand-Condé, mère du ministre de Louis XV. Commencé en 1722, sur les plans de Giardin, architecte italien, qui mourut cette même année, le palais fut continué par Couteleau, dit « Lassurance », lequel trépassa deux ans plus tard, et eut pour successeur Gabriel (père du célèbre Gabriel), sous la direction de Jean Aubert, architecte de Chantilly. Dès 1745, le Palais-Bourbon fut mis en vente pour le règlement de la succession de la duchesse de Bourbon. Il attendit longtemps un acquéreur ; enfin, en 1756, Louis XV, apprenant que le prince de Condé se trouvait menacé de devenir un sans-logis ou de devoir rebâtir son hôtel, crut ne pas pouvoir donner au Palais-Bourbon une destination plus convenable que d'en faire la demeure de son cousin. Puis, en considération des services rendus par le prince pendant la guerre de sept ans, le roi décida de ne lui demander que la valeur du terrain et celle des glaces, sans tenir compte de l'évaluation des bâtiments, et l'acquéreur n'eut à déboursier que la somme de 302.500 livres. L'hôtel de Condé fut aussitôt destiné à la vente, et le prince se consacra à l'arrangement de sa nouvelle demeure. Dès 1764, les agrandissements furent décidés pour loger le prince, sa famille et les bureaux de son administration, sans compter les nombreuses familles du personnel. Un concours, dont Soufflot était l'arbitre, fut installé pour le choix de l'architecte. Les plans de Barrau furent adoptés. Mais, pour faire plaisir à tout le monde, les autres concurrents reçurent chacun une gratification de 3.600 livres, et Soufflot eut, en présent, une tabatière d'or émaillée et gravée.

Barrau ne présida pas longtemps aux destinées du Palais-Bourbon ; il mourut le 7 août 1765, et le contrôleur de ses travaux, Pellevers, le suivit dans la tombe six semaines plus tard. Antoine Michel Le Carpentier succéda à Barrau (il avait dirigé les travaux de la Chambre des Comptes et de l'Arsenal), et l'inspecteur des travaux Claude Billard de Bellisard devint contrôleur. Mais le Palais-Bourbon naissait sous le signe de l'instabilité et de l'éphémère. Le Carpentier trépassa le 16 juillet 1773, et fut remplacé par Bellisard qui eut lui-même pour successeur, le 1^{er} juillet 1779, Jean-François Leroy (pour rassurer les cœurs sensibles, ajoutons que Bellisard ne quitta pas le Palais-Bourbon dans un corbillard ; peut-être simplement désireux d'échapper au sort de ses prédécesseurs, il quitta le service du Prince de Condé en juin 1779).

D'ailleurs, nous avons dit trop vite que le Palais-Bourbon était né sous le signe de l'éphémère ; disons plutôt sous le double signe de l'éphémère et des affaires trainées en longueur ; car en 1791, alors que les Condé vivaient en exil depuis près de deux ans, que le régime croulait, et que Jean-François Leroy allait bientôt mourir, le vieil architecte correspondait encore avec son maître lointain au sujet des plans et constructions de l'interminable palais.

Est-ce le regret de ses maîtres qui hâta la fin de Leroy ? Le 16 mai 1791, l'abbé Robert (curé de Chantilly), Antheaume de Surval, et le secrétaire-greffier Letourneur, écrivaient à Jacques-Marie Duchemin, secrétaire des commandements du Prince de Condé :

« L'absence de M. de Contye et l'état désastreux de M. Leroy réduisent à deux les administrateurs de l'hospice. »

Leroy était en effet bien malade, puisque le registre paroissial de Chantilly en 1791 enregistre deux jours plus tard : « L'an mil sept cent quatre-vingt onze, le 18^e jour de mai, a été inhumé dans le cimetière de Saint-Laurent, par moi, prêtre, curé de cette paroisse, soussigné, le corps de défunt (et d'une autre écriture) Jean-François Le Roy, architecte de « Monsieyr Bourbon », fondé et administrateur de l'hôpital de ce lieu, décédé du jour d'hui, âgé de 61 ans. »

Françoise-Thérèse Toudouze devait survivre à son mari pendant 12 ans, toujours fidèle aux princes que tant d'hommes de sa famille avaient servis ; malade, cruellement blessée dans son honneur familial, elle resta unie d'amitié aux Condé, n'hésitant pas à leur faire passer de ses nouvelles, et même à leur écrire elle-même. Il est fort dommage que les archives de Chantilly ne possèdent pas au moins une de ses lettres. Après une longue maladie, elle mourut le 16 messidor 1803, âgée de 72 ans, n'ayant jamais quitté Chantilly ; la déclaration du décès fut faite par son neveu, Louis-Jacques de Seignerolles, et par le secrétaire de la mairie, Jacques François.

De la fille et du fils cadet de Jean-François Le Roy et de Françoise-Thérèse Toudouze, nous ignorons la carrière. Le fait que les

principaux officiers et employés des Condé vivaient partie à Chantilly, partie à Paris (au Palais-Bourbon), ne facilite pas l'étude de leur existence.

L'aîné des enfants, Jacques-François-Marie, avait appris le métier paternel et devait, comme son père, être non seulement architecte, mais architecte paysagiste ; il travaillait déjà pour les princes quand son père mourut. Une lettre d'Antheaume de Surval, datée du 29 mai 1790, et adressée au Prince de Condé, signale que le jeune homme « se distingue parmi le grand nombre de personnes attachées à la maison dont la bonne conduite mérite des éloges, non seulement par son attachement particulier, mais par des soins ardents aux objets qui lui sont confiés. »

Touché par ce zèle, et voyant que son jeune ami « moins occupé pendant l'absence des princes, cherchait à exercer ses talents dans d'autres parties », Antheaume de Surval le recommanda à un M. Delahaye pour la conduite de son jardin. Jacques-François réalisa un si délicieux jardin anglais que Delahaye, enthousiasmé, lui offrit la main d'une de ses jeunes parentes, Agathe Cerval, jolie, spirituelle, instruite, et beaucoup plus riche que les Leroy. Ceux-ci, déferents, attendirent cependant l'autorisation du Prince de Condé pour accepter ce brillant mariage : « Ils ne verront, écrit Antheaume, dans cet établissement, d'autre bonheur que la continuation des bontés et de la protection dont V. A. S. a toujours honoré cette famille. »

Monseigneur accorda son agrément ; Jacques-François épousa la belle au jardin, mais comme les bontés et la protection de S. A. S. se faisaient aléatoires, le zèle et l'attachement du jeune homme déclinaient aussi vite que les derniers espoirs de restauration monarchique.

Un fait inattendu vint couper les derniers ponts entre le malheureux Leroy et ses anciens maîtres. Devant la marée montante de la Révolution, Antheaume de Surval avait mis à l'abri dans diverses cachettes du château et du domaine les objets les plus précieux des collections d'œuvres d'art, ainsi que des documents concernant les Condé et la famille royale. Peu de gens étaient au courant de cette précaution : Antheaume, Leroy et deux ou trois ouvriers du domaine, braves gens sur lesquels on savait pouvoir compter. Or, le 21 mars 1793, des arrestations eurent lieu, les cachettes furent découvertes ; « La Senne » (Blampied, un fidèle entre les fidèles), Hédoin, du hameau de Vineuil, Molard (un vieux maçon), furent arrêtés et interrogés. Si les deux premiers soutinrent mordicus qu'ils ne savaient rien, le pauvre Molard, menacé, intimidé, avoua tout ce qu'on voulut. Cependant l'entourage des Condé resta persuadé que les arrestations n'avaient été qu'une mise en scène, et que les commissaires du Comité de Sûreté générale sont venus à coup sûr, et tout de suite on accusa le plus susceptible d'être renseigné : Leroy. Celui-ci, maladroit, froussard, prodigue, dépensait beaucoup, affectait des relations plus que suspectes, fréquentait amicalement l'affreux Perdrix. Comble d'abomination (ou de lâcheté) il troqua son nom de Le Roy contre celui moins compromettant de « Libre » : c'est sous ce nom qu'il déclara le 23 nivose an II (12 janvier 1794) la naissance de sa fille Amaranthe. Perdrix était le témoin de la déclaration de cette naissance.

Si l'effet de cette démarche fut heureux parmi les éléments révolutionnaires, elle eut un moindre succès auprès des royalistes. On y vit la preuve de la trahison du malheureux Leroy-Libre, et ce n'est qu'en 1801, lors du retour d'émigration d'Antheaume de Surval, que la vérité se fit jour. Le traître, c'était le chirurgien Brillouet, renseigné par les princes eux-mêmes (n'avaient-ils pas toute confiance en lui ?) et revenu de Belgique tout exprès pour cette besogne de Judas qui lui avait rapporté 60.000 livres.

Il est probable que, malgré cette mise au point, Le Roy n'aurait pas retrouvé sa place chez les Condé si le souvenir de ses parents et de ses aïeux n'avait plaidé en sa faveur ; pour leur dévouement passé, l'ingratitude de Jacques-François obtint son pardon. Bien que nous manquions de documents précis, quelques allusions nous permettent de croire que Le Roy était resté architecte du Palais-Bourbon devenu propriété nationale. Au retour des Condé, il continua donc tranquillement ses fonctions. Malheureusement, bien qu'il eût pourtant plongé dans le bain jusqu'à la vase, il n'avait rien compris à la Révolution, et s'imaginait que tout allait recommencer comme avant. Il entreprit donc de faire valser sans ménagement l'anse de son panier d'architecte, malgré les avertissements des intendants généraux de ses

maîtres. Peut-être aussi eut-il la malchance de se trouver pris dans la guerre froide que lui livraient les intendants du prince de Condé (Mainville) et du duc de Bourbon (Robin). Ces messieurs se haïssaient, et comme ils ne pouvaient se faire grand mal, chacun exerçait ses vengeances sur les partisans de l'autre. Le Roy travaillait sur les crédes du duc de Bourbon, notamment aux recherches faites pour récupérer les collections d'art confisquées aux princes pendant la révolution. Sa négligence, ses dépenses excessives, une fâcheuse indiscipline, sont autant de prétextes fournis par Le Roy à ses adversaires. Les suites d'un accident à la jambe lui font commettre deux grosses maladresses. Il se fait remplacer dans son travail pendant qu'il va faire une cure près de Meaux, et son remplaçant, impatient d'être payé, met opposition sur le traitement de l'infortuné Le Roy ; comble d'inconscience, celui-ci se fait soigner par Brillouet qui exerce toujours la médecine dans le quartier du Palais-Bourbon, et Brillouet envoie aussi sa note à la trésorerie des Princes. Comme il fallait s'y attendre, on le prie de se débrouiller avec son client : le prince paie les frais de maladie de son petit personnel, mais non des principaux employés.

Mais c'est Amaranthe qui donne le coup de grâce à son père. Si le fils de Le Roy, Adolphe, semble un adolescent discret, Amaranthe manque de doigté ; il faut la prier de ne plus s'imposer à la table du personnel, et, pendant les Cent Jours, sous prétexte de mettre à l'abri du pillage quelques pièces de tissu d'ameublement commandées à l'usine Richard-Lenoir, à Chantilly, elle en dépose bien une partie chez le comte de Rully (gendre de la main gauche du duc de Bourbon), mais elle dispose du reste pour son usage personnel. Découverte par l'envoi d'une facture de Richard-Lenoir (facture d'ailleurs fortement majorée), cette petite indécatesse est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le Roy reçoit l'ordre de payer lui-même la facture des pièces que sa fille s'est appropriées. Le malheureux implore en vain la pitié de l'intendant Mainville ; accablé de dettes, ne touchant rien de ses appointements sur lesquels une nuée de créanciers mettent opposition, il reçoit enfin le 12 juin 1818, la signification de son congé. Par égard « aux services rendus par son père », on lui accorde une pension viagère de 1.500 francs par an, payable de six mois en six mois.

Privé de son appartement au Palais-Bourbon, il se retire dans sa maison de la rue de Paris à Chantilly, où il meurt le 1^{er} janvier 1829, âgé de 66 ans. Comment se passèrent les dernières années de sa vie ? Chose curieuse, dans ses nombreuses lettres conservées aux archives Condé, il ne fait jamais allusion à sa femme, et pourtant celle-ci paraît lui survivre, car sur son acte de décès, il est dit « époux de dame Agathe Cerval » ; si elle était morte alors, il ne serait pas « époux », mais « veuf ».

Amaranthe se maria, sans doute après avoir été chassée avec son père du paradis terrestre de la maison de Condé. Dans l'ancien cimetière de Chantilly, une pierre triste et nue, bien pauvre en renseignements, évoque la mémoire de cette malheureuse trop aimée d'un père dont elle fut le châtiment : « A la mémoire de Lucien-Isidore Chalot, négociant manufacturier à Chantilly, capitaine des voltigeurs du 2^e bataillon, 3^e légion, de la garde nationale de Paris, né à Chantilly le 30 octobre 1790, décédé à Paris le 12 mars 1839 » ; en dessous : « Mme Chalot, née Le Roy (Amaranthe) » ; et, plus bas : « Alphonse Chalot ».

Pas un mot de plus ; nous ignorons la date et le lieu de décès d'Amaranthe ; Alphonse Chalot était-il son fils ? La mère et le fils moururent-ils jeunes ou chargés d'ans ? Cette tombe sans un symbole ni un mot de foi et d'espérance, est infiniment pitoyable ; pour jamais la lâcheté de Jacques-François-Marie Le Roy, dit « Libre », a marqué ici-bas la destinée de sa fille.

C.-M. DUGAS.

JUILLET 1959

LE HAMEAU ET LA LAITERIE DE CHANTILLY

PAR M. R. DE BROGLIE

Le seul nom de « Hameau » évoque la figure touchante de Marie-Antoinette aux époques heureuses de sa vie et son insouciance à l'approche de la tourmente révolutionnaire. Le Hameau de Trianon fut bâti de 1783 à 1787 ; plusieurs constructions de ce genre en France l'avaient précédé.

En 1774, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, se promenait avec son architecte Jean-François Leroy dans la prairie marécageuse située entre les parterres de son château de Chantilly et la tête du canal, et dont le seul ornement était constitué par les bestiaux dont elle était couverte. Le Prince, comme beaucoup de ses contemporains, rêvait de nature sauvage et des mœurs simples des paysans que les écrivains de ce temps représentaient comme idylliques. De la collaboration de Prince, de Leroy et (indirectement) de Jean-Jacques Rousseau et Florian, naquirent des projets vite réalisés ; aux joncs et aux eaux croupissantes, succédèrent de petits ruisseaux serpentant entre des bosquets ; au milieu de l'un d'eux s'élevait le rocher, monticule agrémenté de cascades et d'où l'on découvrait des points de vue habilement aménagés. Dans l'axe se trouvait un petit canal aux bords plantés d'arbres.

Un bras de ce canal menait à l'ancre, voûte de pierre sous laquelle les eaux semblaient prendre naissance. La rivière aboutissait à un petit lac, avec son port des pirogues qui étaient de petites gondoles creusées dans un seul morceau de bois d'aune et peintes de diverses couleurs. On pouvait y tenir trois et les banderoles flottantes égayaient le paysage. Après avoir ramé, les Princes et leurs invités allaient se reposer dans la « Guinguette » grand berceau de feuillage formé d'arcades abritant des cabinets de verdure avec leurs bancs et leurs tables. Le Hameau fut inauguré le jour de Pâques, 16 avril 1775. Il était formé de sept maisons paysannes avec poteaux en chêne et crépis de plâtre, couvertes de chaume et disposées autour d'une pelouse ombragée par un orme ; quatre de ces maisons représentaient extérieurement : une étable et une laiterie, un moulin, un cabaret de village et une grange ; les autres paraissaient de simples maisons de paysans. Derrière chaque maison se trouvait un petit jardin entouré de palissades et rempli de légumes et d'arbres fruitiers. Le Hameau était si bien limité que le Prince de Ligne, peu porté vers la poésie champêtre, écrivait : « à force d'être naturel, il fait regretter qu'on ne l'ait pas abattu ». Le bâtiment destiné à l'étable et à la laiterie servait réellement aux usages annoncés par son extérieur, de même que le moulin muni de tous les instruments nécessaires, plus un pétrin, un four et un bûcher. Le cabaret avait toutes les apparences d'une buvette de village avec sa tonnelle et son puits ; mais, en réalité, c'était une cuisine pourvue d'une importante batterie d'ustensiles en cuivre rouge maroué au nom du Prince de Condé.

Une réelle surprise était ménagée par la grange ; c'était une vaste salle à manger dont les murs peints représentaient une forêt touffue. Les cimes recourbées des arbres semblaient former une voûte épaisse. Sur les carreaux des fenêtres étaient peints des feuillages ; de sorte qu'à l'intérieur filtrait une lumière tamisée comme celle de sous-bois. Des guirlandes de lis et de roses tombaient du haut des arbres et soutenaient les lustres. Les sièges étaient formés par des troncs d'arbres et des canapés de verdure. Le sol était parsemé de touffes de fleurs. Lorsqu'il y avait un souper, la salle était éclairée par des guirlandes de lanternes qui semblaient suspendues aux arbres.

A côté de la salle à manger, une maison paysanne renfermait le billard avec six banquettes et quatre encoignures en toile de Jouy. Plus loin, une autre servait de cabinet de lecture. La tenture était un papier de Chine. Aux murs étaient accrochés les portraits des poètes Chaulieu et La Fare. Dans une petite bibliothèque, on trouvait leurs œuvres ainsi que celles de l'Arioste, de La Tasse et de La Fontaine. Il y avait pour mobilier deux fauteuils, deux encoignures avec leurs coussins, deux chaises recouvertes de perse et une petite table à écrire en bois d'acajou.

Le salon, dissimulé sous les dehors d'une maison sans caractère était d'un luxe inouï : des pilastres corinthiens accouplés, rouges, cannelés en argent et entourés de guirlandes serpentant autour de la corniche. Des panneaux de boiserie étaient décorés d'attributs de musique. Les croisées et les glaces étaient entourées de rideaux de taffetas couleur de rose relevés par endroits avec grâce par des crépines et des glands d'argent. Deux canapés, seize fauteuils et douze chaises étaient recouverts de la même étoffe. Le plafond représentait des amours tenant des guirlandes et gambadant dans un ciel bleu. A gauche de la cheminée, une porte donnait accès à un cabinet de tric-trac.

De nombreuses fêtes eurent lieu dans l'agreste séjour, notamment en 1777 (visite de Joseph II, frère de Marie-Antoinette ; entrée officielle à Chantilly de la Princesse Louise de Bourbon ; visite de Mesdames, filles de Louis XV) et en 1782 : visite du « Comte et de la Comtesse du Nord » ; c'est-à-dire du futur tsar Paul I^{er} et de son épouse ; et, en 1784, passage rapide du roi de Suède Gustave III. De toutes ces fêtes délicates et somptueuses, l'animateur était l'universel Laujon ; secrétaire-des-commandements-commissaire-des-guerres-imprésario-acteur-poète de L.L.A.A.S.S. les Princes de la maison de Condé.

Les plaisirs champêtres de la Société de Chantilly étaient partagés entre le salon et la salle à manger du Hameau et la laiterie de la Ménagerie. La laiterie du Hameau était une étable sans caractère spécial. Il y en avait une beaucoup plus ancienne et splendide attenante aux bâtiments de la Ménagerie, de l'autre côté du canal, à Vineuil, au départ de la route qui mène à Senlis. La Ménagerie avait été construite, sous la direction de Mansart, par David et Pierre Girard. Elle fut agrandie par le fils du Grand Condé et par le duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV. Le bâtiment principal comprenait un corps central avec deux ailes revenant vers le château dont l'une se terminait par la laiterie et l'autre par le temple d'Isis, grand salon orné de peintures consacrées à l'histoire de cette déesse. Les guides contemporains et le recueil de plans de Chantilly donné en 1784 au Comte du Nord permettent de se représenter l'édifice. On accédait à la laiterie par une belle cour au milieu de laquelle se trouvait un bassin entouré de marronniers. Le bâtiment de la laiterie proprement dit était un pavillon composé de trois pièces : la première ornée de neuf tableaux caractéristiques (troupeaux de vaches) peints par le Bazan, sans doute un des peintres de la dynastie italienne des Bassano, servait d'entrée. La seconde pièce était étroite, avec un long bassin de marbre, agité par un large bouillonnement. En renforcement, était un autre bassin agité par huit bouillonnements. De là on arrivait au salon, « pièce carrée, surmontée par une coupole éclairée de quatre fenêtres ; les murs, jusqu'à une certaine hauteur, sont revêtus de marbre blanc ; le pavé est de marbre de diverses couleurs. Au milieu est une table ronde en marbre rouge, soutenue par quatre consoles en marbre blanc ; elle est couverte de vases de porcelaine et de bassins propres à battre le beurre. Tout autour et à hauteur d'appui, règne un buffet de brèche violette, également chargé de jattes et de vases en faïence et en porcelaine. Aux quatre angles du salon sont quatre têtes de béliers, d'un beau travail, qui jettent chacun de l'eau dans une espèce de coquille en marbre blanc ; l'eau se répand ensuite sur le buffet qui règne autour de la salle et qui est creusé en forme de rigole. La propreté, la fraîcheur et la magnificence caractérisent ce joli pavillon ».

La laiterie était souvent le but des promenades des Princes qui venaient y prendre avec leurs invités des collations de glaces, de fruits et de toutes sortes de crèmes.

Les hôtes de maroc visitaient la Ménagerie comme l'une des principales curiosités du magnifique domaine de Chantilly ; au retour ils s'arrêtaient à la laiterie. Dans son « Journal des Chasses », Tou-douze relate que le 29 juillet 1777, après le déjeuner, Mesdames de

France, filles de Louis XV, ont été voir la Ménagerie et ont fait collation à la Laiterie. La musique était dans les gondoles et a joué vis-à-vis la Ménagerie ».

Bien que Marie-Antoinette ne soit jamais venue à Chantilly, il est possible que le Hameau du Prince de Condé lui ait suggéré l'idée du sien, exécuté cependant d'une manière différente. Quant à la laiterie de Chantilly, elle servit de modèle à de nombreux architectes et inspira certainement Mique lorsqu'il bâtit, de 1782 à 1784, la Laiterie du Hameau de Versailles avec ses tables de marbre. Elle servit plus directement de modèle encore à Thévenin, lorsqu'il édifia, en 1786, la Laiterie de Rambouillet, petit temple en rotonde, dallé de marbre blanc autour duquel court un buffet chargé autrefois de jattes de porcelaine de Sèvres.

Le départ en émigration du Prince de Condé mit fin aux divertissements raffinés de Chantilly. En vertu des lois des 12 février et 18 avril 1792, prononçant la confiscation des biens des émigrés, les administrateurs du Directoire du District de Senlis firent dresser pendant les mois de juin et juillet de la même année un inventaire avec estimation de tous les meubles du château de Chantilly et de ses dépendances. Dans le salon du Hameau, ils trouvèrent « deux canapés garnis de leurs coussins dont les oreillers ont été volés... huit draperies de croisées et glaces avec leurs franges et glands argentés dont quatre queues en écharpes ont été coupées et volées et huit glands qui ont été également volés ».

Dans l'inventaire général des porcelaines rassemblées au château on peut lire la nomenclature de la « porcelaine blanche dorée venant du Hameau », à savoir : deux théières, huit tasses à café, un sucrier, deux pots à crème et une jatte à eau. « Dans la laiterie de la Ménagerie on trouva cent quatre-vingts pièces environ de vases de différentes formes en porcelaine et en faïence. »

Au mois d'août, des commissaires parisiens emmenèrent dans la capitale plusieurs charrettes d'objets de toutes sortes. En mai 1793, les membres de la Commission des Monuments vinrent chercher les œuvres d'art estimées les plus remarquables. Le reste fut vendu aux enchères publiques, sauf les cuivres et fourneaux qui furent expédiés à l'Hôtel des Monnaies. Au mois d'août, les maisons du Hameau et la Laiterie étaient entièrement vides.

Le 17 juillet 1799, le château et ses environs immédiats furent adjugés à deux entrepreneurs de démolitions : Pierre Damoye et Gérard Boulée. Ils abattirent le grand château, l'Orangerie, le Théâtre, la Ménagerie et sa Laiterie. Seule, en raison de sa destination utilitaire, la ferme de la Ménagerie fut épargnée et subsiste encore aujourd'hui. On peut voir encore en sous-sol, tout autour de la pièce, des tables de pierre qui servaient à faire égoutter les fromages.

Le Hameau fut loué par Damoye à Christophe Potter, d'origine britannique, qui acheta, en 1792, à Antheaume de Surval, la Manufacture de Porcelaine de Chantilly et aurait fait « réparer à grands frais (selon les Goncourt) le Hameau, pour recevoir sa bienfaitrice, la céleste Cabarrus », devenue M^{me} Tallien. En 1811, le domaine de Chantilly fut attribué à l'apanage de la reine Hortense. L'on ne sait si c'est à M^{me} Tallien ou à l'épouse de Louis Bonaparte que le salon du Hameau doit les corniches et la frise de stuc de style Empire que l'on peut voir encore aujourd'hui. Le Prince de Condé, en 1814, retrouva son Hameau bien changé, hanté cependant par les souvenirs des jours heureux. Après sa mort, en 1818, le Duc de Bourbon racheta les prairies du Hameau qui avaient été aliénées. Ce dernier légua, en 1830, au duc d'Aumale, le château et le domaine de Chantilly.

Le cinquième fils de Louis-Philippe aménagea le Hameau dans son état actuel. Des sept maisons primitives, deux ont disparu : le cabinet de lecture et l'étable-laiterie. Le moulin et le billard servent de logement à des gardiens ; la cuisine remplit l'office de bûcher. La salle à manger où le duc d'Aumale recevait chaque année la municipalité de Chantilly a conservé son décor de sous-bois avec des modifications et le sol en est jonché de graviers au lieu de fleurs. Quant au salon, son précieux ameublement a été remplacé par des consoles, une table de marbre gris d'époque Empire et... des chaises de jardin en rotin.

Le canal des pirogues existe encore mais le jardin anglais est retourné à l'état sauvage. On a de la peine à percevoir les échos des concerts d'autrefois et des chansons de Laujon.

OCTOBRE 1959

En marge du Dialogue des Carmélites

MULOT DE LA MÉNARDIÈRE A COMPIÈGNE ET A SENLIS

par le Docteur DAUTHEUIL

C'est un rimeur impénitent que le conférencier présente : le pauvre Mulot de la Ménardièrre fut guillotiné pour avoir eu la rime trop facile.

Où était-il né ? A Paris, déclare son acte d'accusation ; mais nous ignorons où se passa son enfance. Vint-il de bonne heure à Compiègne et sa famille était-elle originaire de cette ville, ou des environs ? En tout cas, il était cousin d'une des Carmélites qui montèrent sur l'échafaud : M^{lle} Brard, en religion sœur Sainte-Euphrasie ; et sa femme, Marie-Madeleine-Eléonore Boitel, née à Agnetz, était peut-être parente de deux autres Carmélites : Elisabeth Boitel (Sœur de Jésus-Maria) et Marie-Louise Legros (Sœur Henriette-Emmanuel Stanislas de la Providence) dont la mère, d'après l'acte de baptême, était Marie-Madeleine Boitel et la marraine Hélène Boitel ; et, qui se retira à Rozières en Picardie à la disparition de la communauté ; ce qui lui valut d'échapper à la guillotine.

Fils de Louis-Pierre Mulot, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, notre personnage, Claude-Louis-Denis Mulot, n'était pas encore de la Ménardièrre lorsqu'il épousa, en 1779, Marie-Magdeleine Boitel, née le 28 mars 1738 à Agnetz. Lui, comptait trois ans de plus que son épouse ; ce n'était pas un très jeune couple d'amoureux ; mais ils semblent avoir été très heureux l'un par l'autre si nous en croyons les vers de mirilton qu'un ami de l'amoureux Mulot composa en l'honneur de ces émules de Philemon et Baucis :

« Je pourrais peindre un couple heureux
Comme au premier jour amoureux,
Après douze ans, aux soins encore,
J'aime, dit l'un, et moi j'adore...
Chers hôtes d'un castel chéri,
On n'a point d'accès le souci,
Séjour de paix et de tendresse,
Où tout enchante et rien ne blesse. »

Le castel chéri était sis à Compiègne, au haut de l'ancienne rue des Vaches (actuellement rue Saint-Joseph, dans le faubourg Saint-Germain). Ce n'était, en réalité, qu'une petite maison, connue longtemps sous le nom de Pavillon Mulot.

En 1786, dans l'acte de décès de sa belle-mère, Mulot est qualifié de Bourgeois à la paroisse de Saint-Germain et il signe Mulot de la Ménardièrre, écuyer. Le 20 mars 1791, il obtient, en qualité de Bourgeois, deux voix pour être élu maire de Compiègne. Passionné de poésie, Mulot de la Ménardièrre inondait les Affiches de Senlis et les Affiches du Beauvaisis d'une foule d'élucubrations médiocres où il caressait tous les genres de poésie, depuis l'épître et le madrigal jusqu'à l'épithaphe en passant par l'Ode dédiée à la Société Philantropique de Senlis. En 1789, il déplore en vers l'abominable attentat de Billon :

« Sur votre ville infortunée,
Amis, j'ai répandu des Pleurs... »

En 1790, il renouvelle l'expression de ses sentiments de gratitude envers Senlis et les Senlisiens qui l'ont bien et longuement accueilli. Hélas ! il aimait trop écrire et aussi recevoir des lettres qu'il n'avait pas la précaution de détruire ou tout au moins de bien cacher. Se rendait-il compte qu'il était surveillé ? Dès le 22 avril 1793, nous voyons le Comité permanent de Compiègne, réuni pour statuer sur les mesures de sûreté générale à prendre contre les suspects, prononcer le nom des époux Mulot. Un membre ayant observé qu'en matière politique Mulot était passif, qu'à la vérité sa femme s'était plusieurs fois déchainée contre les autorités constituées ; mais que rien n'annonçait qu'il dut être suspect pas plus que sa femme, bien que, suivant un autre membre, cette dernière fût acariâtre, méchante et médisante. Et le Comité avait passé à l'ordre du jour. Trois jours après, on se ravisa ; à la séance du 25 août, un membre du Comité ordonna aussitôt l'arrestation des deux époux et, malgré leurs protestations, le 27 août, la Commission chargée de rédiger le tableau des incarcérations effectuées à Compiègne, motivait celle des Mulot en ces termes :

« Mulot et son épouse -- homme rachitique, femme acariâtre --, suspectés d'indiscrétion dans les propos, mais sans conviction à cet égard. »

Les époux Mulot furent donc emprisonnés. La femme se vit transférer, le 27 septembre 1793, au château de Chantilly converti en maison de détention pour le département de l'Oise. Elle y resta jusqu'au 9 thermidor ; quant au mari, il réussit à obtenir sa mise en liberté. Pas pour longtemps, le 3 messidor an II (21 juin 1794), le Comité de surveillance décidait de faire une visite dans les différentes maisons où s'étaient retirées les Carmélites de Compiègne après la dispersion de leur communauté. Motif : les malheureuses femmes se réunissaient le soir et pouvaient bien comploter avec les complices de la fameuse Théot, se disant « mère de Dieu ». « Il peut exister entre ces ci-devant religieuses et les fanatiques de Paris une correspondance criminelle, il y a lieu de soupçonner chez elle des rassemblements dirigés par le fanatisme. Les membres du Comité procédèrent immédiatement aux perquisitions qui venaient d'être ordonnées et opérèrent la saisie de plusieurs pièces compromettantes pour les Carmélites et pour Mulot de la Ménardièrre.

Le lendemain matin, après nouvelle visite et nouvelle saisie de papiers, le Comité ordonnait l'arrestation des religieuses et de Mulot de la Ménardièrre, leur « complice ». D'autres personnes, M^{me} de Lancry mère, les dames Pannelier, les anciennes sœurs de la Charité de Saint-Jacques, furent compromises par leur correspondance avec les Carmélites et n'échappèrent que par une grande chance au sort de leurs amis. Parmi les papiers compromettants saisis chez les Carmélites, figuraient :

La copie d'un cantique au Sacré-Cœur de Jésus, 14 strophes au bas desquelles se trouvait l'initiale de M. D., ci-devant prêtre habitué de la paroisse Saint-Sulpice, et un manuscrit de 59 pages, ayant pour titre « Mon Apologie ». L'auteur anonyme y explique pourquoi il n'a pas prêté le serment civique exigé par le décret du 27 novembre 1790, et il termine ainsi : « Vous ne jurerez donc pas. Plutôt la mort. Mourir de faim est un mal, mais il y a encore un plus grand malheur à vivre apostat ou infidèle à la Religion. » Une lettre accompagnait le manuscrit et mentionnait : « Je vous envoie un discours anonyme mais dont nous connaissons l'auteur pour avoir prêché plusieurs fois dans notre église. » Ce qui n'empêcha pas le président du Comité de surveillance d'attribuer cet ouvrage au très laïc Mulot de la Ménardièrre.

Une troisième pièce, note sans signature, recommandait de prier pour éclairer les membres qui composaient les districts et les municipalités afin qu'ils comprennent le mal qu'ils faisaient en se prêtant à l'exécution des décrets contraires à la Religion et qu'ils aient le courage de refuser de prêter la main à cette exécution. Un portrait de Louis XVI, une lettre adressée à la Supérieure et déclarant que toutes les sœurs étaient résolues à ne pas reconnaître l'évêque constitutionnel de Beauvais, voilà ce qui concernait surtout les Carmélites. D'autres pièces accusaient plus spécialement Mulot de la Ménardièrre : d'abord une lettre non signée qui lui était adressée le 22 juillet 1792 et traçait un portrait peu flatteur des Enrôlés volontaires ; enfin, une épître en vers, écrite de sa main et portant pour titre : « A ma cousine ». Sur ce que la Providence, m'écrivait-elle, avait mis par la pluie et le froid un veto sur son travail au jardin.

Dans ces vers de mirliton, quelques-uns étaient cependant terriblement explosifs :

« Le froid détruira les insectes...
S'il détruisait tous les méchants,
Des Jacobins toutes les sectes
Et nombre de Représentants.
Ce vœu provient de mon envie
De voir naître le bonheur,
De voir heureuse ma patrie,
C'est le souhait de tout mon cœur. »

Tandis que les Carmélites se préparaient courageusement à la mort, Mulot, inconstant du danger, se préoccupait des biens de ce monde et demandait au Conseil de Surveillance de faire mettre en bouteilles le vin qui risquait de péreciter dans sa cave ; requête à laquelle le Comité fit droit, bien que le demandeur eut de fortes chances (si l'on peut dire) de ne pas goûter ce breuvage.

Le 12 juillet 1794, les seize Carmélites et Mulot de la Ménardière quittaient Compiègne dans deux charrettes, sous l'escorte d'un gendarme national et de dix dragons, pour gagner Paris. Le départ de Compiègne eut lieu entre deux et trois heures de l'après-midi ; l'arrivée à Senlis s'effectua à 11 heures et demie du soir. Quelles pensées durent assaillir le pauvre rimeur revoyant dans ces circonstances cruelles le séjour de l'amitié ? Tremblay, le libraire-imprimeur de tant de ses vers ne le reconnut même pas ou peut-être préféra ne pas le reconnaître dans ce lot de prisonniers. Le chef des apôtres en fit tout autant dans une semblable circonstance. Sans repos, les malheureux reprirent la route avec d'autres voitures et une nouvelle escorte, pour arriver à la Conciergerie le dimanche 13 juillet au matin, après un épuisant trajet que les martyrs accomplirent les mains liées avec des cordes.

Le court séjour des Carmélites à la Conciergerie suffit pour leur concilier l'admiration et la sympathie des autres détenus. La veille de leur mort, a raconté un de leurs compagnons de captivité, jour : « qui paraissait un grand jour de fête pour elles (c'était le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel), l'une d'elles me pria de lui procurer quelques petits brins de bois brûlé ou de charbon que je lui fis, en effet, passer, au travers du guichet ». Avec ce charbon, les captives tracèrent sur un chiffon de papier un cantique, retrouvé plus tard par leur compagne Sœur Marie de l'Incarnation, échappée, bien malgré elle, au sort de sa communauté. Le 16 juillet au soir, les Carmélites et Mulot de la Ménardière furent avertis que, le lendemain matin, ils comparaitraient devant le redoutable Tribunal.

Le Président du Tribunal était — tragique coïncidence — Tous-saint-Gabriel Scellier, second fils de Gabriel-Antoine-Victor Scellier, marchand drapier à Compiègne et capitaine commandant de la compagnie de grenadiers de la garde nationale, et né à Compiègne, sur la paroisse Saint-Jacques, le 28 août 1755. L'audience du 29 messidor an II (17 juillet 1794) commença à 10 heures du matin ; trente-quatre accusés prirent place, tous aussi « dangereux » pour la République que les seize Carmélites et Mulot de la Ménardière. Sezille-Montarlet, ancien avoué au district de Noyon, était assis au banc de la défense et devait prêter l'appui de sa parole à ses compatriotes. Mulot de la Ménardière, « ex-prêtre réfractaire » (!) fut accusé « d'être dans la commune de Compiègne le chef d'un rassemblement contre-révolutionnaire, d'une espèce de foyer de Vendée composé de religieuses, Carmélites et d'autres ennemis de la Révolution ». Les lettres d'ecclésiastiques trouvées chez les Carmélites lui furent attribuées. Il tenta vainement de rappeler qu'il était marié depuis quinze ans, que sa femme était détenue à Chantilly. Scellier, dont il invoquait le témoignage, comme étant son compatriote, lui répondit : « Tais-toi ; tu n'as pas la parole ! ».

Aucun témoin ne fut entendu dans l'affaire des Carmélites ; à quoi bon puisque déjà le sort des accusés était réglé ; toute défense était inutile et le jury ne put que les condamner à mort dans les 24 heures, sans recours ni appel possible.

Les condamnés entendirent avec courage la lecture de ce jugement ; seule une des sœurs tourières, Thérèse Solron, eut une légère défaillance ; mais elle se remit bientôt, s'excusant elle-même de la faiblesse qu'elle avait laissé paraître.

Moins d'une heure après, les condamnés montaient sur la charrette. On sait comment moururent les Carmélites de Compiègne, ou plutôt comment elles entrèrent dans la vie éternelle, au chant du « Laudate Dominum ». La Mère-Prieure fut exécutée la dernière. Mulot de la Ménardière et les treize autres condamnés à mort subirent le même sort quelques minutes après. Puis tous les corps furent jetés sur une charrette et transportés au cimetière de Picpus où, enfouis dans une même fosse, ils disparurent sous une épaisse couche de terre et de chaux.

M^{me} Mulot échappa à la guillotine, fut transférée de Chantilly à Nointel au 9 thermidor et, à sa sortie définitive de prison, quelque temps après, elle revint à Compiègne pour se remettre en possession de la plupart des objets inventoriés. Puis, le 15 mars 1795, elle se transporta à l'étude de MM. Legrignoux et Penon, notaires, et fit certifier par ces deux officiers ministériels, un extrait du jugement rendu contre son mari par le Tribunal Révolutionnaire. Malgré ses dures épreuves, elle mourut à Compiègne, le 18 janvier 1833 seulement, à l'âge de 94 ans, 9 mois et 20 jours. Beaucis n'a pas toujours la chance de subir le sort commun en même temps que Philémon, mais l'important, c'est de se retrouver un jour ou l'autre.

NOVEMBRE 1959

LES VITRAUX DE SAINT-FIRMIN

par M. P. MUSSAT

Dans le numéro de septembre-octobre 1959 de la Revue Paroissiale de Notre-Dame de Senlis était inséré un article intitulé : « Occasion manquée ».

Cet article rappelait qu'en date du 18 septembre 1838 une délibération du Conseil de Fabrique de la cathédrale de Senlis avait eu lieu au sujet de la mise en vente des vitraux de couleur de l'église de Saint-Firmin. Hélas ! si la fabrique de Saint-Firmin, trop pauvre, se voyait obligée de vendre ses beaux vitraux, les finances de la Fabrique de Senlis ne lui permettaient pas d'acquérir ces objets d'art. Pour répondre à l'appel du Sous-Préfet et de M. Odent, maire de Senlis, désireux de garder les vitraux dans leur arrondissement, les membres du Conseil ne voyaient d'autre moyen que de puiser dans leurs bourses personnelles et d'inviter leurs concitoyens à faire de même. La délibération était signée : Decaye, curé ; Odent, maire ; Champion ; Dupont, de Malézieu ; de Waru.

Comment se fait-il que ces vitraux soient toujours à leur place dans le chœur de l'église de Saint-Firmin ?

Deux registres, conservés au presbytère de cette paroisse et qui ont été obligeamment communiqués par M. l'Abbé Garnier, nous donnent des détails sur les raisons qui avaient amené la commune et le Conseil de Fabrique de Saint-Firmin à chercher à vendre leurs vitraux.

Dans le premier de ces registres sont relatées les délibérations du Conseil de Fabrique de 1834 à 1892. Nous y lisons que, le 10 août 1834, le Conseil de Fabrique de Saint-Firmin fut convoqué en séance extraordinaire, d'après l'invitation de M. le Maire autorisé par le Sous-Préfet de l'arrondissement. Le maire exposa que le conseil municipal désirait se procurer des ressources pour acheter un presbytère et pourvoir aux réparations urgentes de l'église. Mais le conseil ne disposait d'aucun fonds pour réaliser ce projet, la commune était trop surchargée pour l'imposer extraordinairement et le seul moyen de se procurer de l'argent semblait être la vente des vitraux colorés de l'église, vitraux que l'on croyait être assez précieux pour en retirer

par vente publique une somme capable de couvrir les dépenses que nécessiteraient l'achat d'une maison destinée à loger un prêtre et les réparations à faire dans l'église.

Le maire jugeait que cette délibération communale devait obtenir l'adhésion du Conseil de Fabrique et faisait valoir que la paroisse de Saint-Firmin, longtemps privée d'un prêtre, était assez peuleuse pour avoir à domicile un pasteur dont la présence et le zèle pourraient ranimer la foi des habitants.

Placés entre le douloureux sacrifice d'un souvenir et d'un monument cher à leur cœur, et le désir de favoriser l'évangélisation de leur paroisse, les marguilliers accordèrent avec un soupir leur adhésion aux démarches nécessaires pour la vente des vitraux. Le président était M. Papillon ; les conseillers : Pinçon, Vachette, le curé, M. Robert, curé desservant d'Apremont, autorisé à exercer les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Firmin, vacante.

Les délibérations se succédèrent sans amener de nouvelles décisions. Mais un procès verbal dressé par le maire, le 25 août 1834, constatait que les vitraux étaient dans un état de délabrement tel qu'ils pourraient périr dans un ouragan au premier mouvement. Avec les avis du Sous-Préfet de Senlis (7 novembre 1834), ceux de Mgr l'Evêque (26 novembre 1834) et l'autorisation du Préfet de l'Oise (29 novembre 1834) relatives à la vente des vitraux pour obtenir les fonds nécessaires à l'acquisition d'un presbytère, le Conseil de Fabrique était d'avis d'imposer à l'acquisiteur éventuel les conditions suivantes :

1° Faire ses soumissions par lettre cachetée et les déposer chez le trésorier de la Fabrique ;

2° S'engager à remplacer au fur et à mesure les vitraux colorés par des vitraux en verre blanc, de bonne qualité, bordés de verre bleu, comme les vitraux précédents ;

3° Dans le cas où les soumissions contiendraient, outre le remplacement, l'offre d'une somme de 3.000 francs au minimum, il serait procédé à une adjudication publique à l'enchère sur une mise à prix déterminée d'après l'offre la plus avantageuse. S'il ne se présente aucun concurrent qui fasse meilleures conditions, le signataire de la soumission qui aura servi à déterminer la mise à prix sera déclaré adjudicataire.

Entre autres articles (ils étaient sept), l'adjudicataire devait payer la somme déterminée dans l'espace de 3 mois à partir du jour de l'adjudication ; tous les frais seraient à sa charge et les clauses et conditions seraient soumises pour approbation au Préfet et au Ministre de la Justice et des Cultes.

La décision du Conseil portait les signatures de Robert (curé) ; Papillon ; R... (maire) ; J.-B. Ducos (trésorier) ; Jambon ; A. Vachette.

En 1835, l'Evêque, le Sous-Préfet de Senlis et le Préfet de l'Oise déclaraient la mise à prix de 3.000 francs trop élevée, vu qu'il fallait remplacer les vitraux par du verre blanc, ce qui montait approximativement à la somme de 800 francs. La somme de 3.000 francs fut ramenée à 2.000 francs.

Et puis plus rien jusqu'en 1839.

Le 26 octobre, M. de Libessart, maire et président du Conseil de Fabrique de Saint-Firmin, convoquait celui-ci avec M. l'Abbé Rousset, curé desservant, pour leur soumettre la proposition faite par M. le Sous-Préfet de Senlis d'acquérir les vitraux peints de l'église de Saint-Firmin moyennant la somme de 800 francs, à la charge de les faire remplacer par des vitraux blancs et neufs. Le conseil, considérant l'état de dégradation de ses vitraux et l'importance des frais de réparation, fut d'avis d'accepter cette proposition, à la condition que chaque croisée serait entourée d'une bordure en vitraux bleu et orange et que toutes les croisées de l'église seraient entièrement remises à neuf en dessin gothique.

Toujours pas d'acheteur !

Le 1^{er} avril 1840, le Conseil rejetait avec horreur le devis de 1.609 fr. 83 centimes de réparations à faire aux vitraux et à l'église de Saint-Firmin ; aucun fonds en caisse. Et l'on en référa au conseil municipal pour subvenir aux dépenses les plus nécessaires. En 1843, le Conseil certifie la prise de possession de la paroisse par l'abbé Joseph Simon, nommé par Mgr l'Evêque ; il y avait donc alors un curé résident et un presbytère.

En 1877, le 7 janvier, installation de M. l'Abbé Boudin Oésime-Henri, par M. l'Abbé Eugène Muller, premier vicaire de Senlis.

C'est l'abbé Boudin qui va faire restaurer les vitraux.

En 1880, il adresse à M. Steinheil, inspecteur des Monuments Historiques, un rapport dont nous trouvons les extraits suivants dans le second registre possédé par la paroisse de Saint-Firmin (annales religieuses de la paroisse de 1850 à 1917).

Il rappelle la destinée de Saint-Firmin, appartenant à la châtellenie de Chantilly et en devenant, de fait, sinon de droit, la paroisse fréquentée par les Montmorency et après eux par les Condé, trop éloignés de leur véritable paroisse, Saint-Léonard ; cela jusqu'en 1692 où Chantilly fut, à son tour, érigé en paroisse. C'est donc Anne de Montmorency qui fit construire l'église actuelle de Saint-Firmin, d'un seul jet, de 1540 à 1543 et la dota des remarquables vitraux qui sont son plus bel ornement. Cette origine explique la profusion avec laquelle les armes des Montmorency sont répétées dans les fenêtres de l'abside et l'étaient sur l'édifice avant que la Révolution ne vint les mutiler et les faire en partie disparaître. Elle nous explique aussi la présence répétée de Sainte Anne (patronne du Connétable) et de Saint François (patron de sa famille). Les Montmorency avaient une si grande dévotion pour lui qu'après leur mort ils étaient enterrés, revêtus de l'habit franciscain, au couvent des Cordeliers de Senlis.

De qui sont les verrières de Saint-Firmin ? Du ou des artistes auxquels ont été ceux de Montmorency et d'Ecouen, c'est-à-dire (en grande partie) Angrand Le Prince et Jean Cousin.

Cette opinion serait confirmée par le fait que, dans la première fenêtre nord de l'abside, un personnage royal qui n'est ni Saint Louis ni un roi de l'époque montre sur la frange de son manteau le mot : « Ranc » écrit très lisiblement et visiblement d'assez loin.

Les armoiries réparties dans les 5 verrières de l'abside sont au nombre de 6 ; quatre appartiennent aux Montmorency ; deux d'entre elles sont simples, les autres sont composées et les armoiries des Montmorency n'y sont que pour moitié. Un travail très succinct fait vers 1840, sur l'arrondissement de Senlis, dit que les vitraux contiennent les armes du cardinal de Boissy, mort en 1523, et celles de ses parents.

Le cardinal de Boissy, évêque de Coutances et grand aumônier de France, était fils de Guillaume Gouffier et de Philippe de Montmorency.

« Or, dit l'abbé Boudin, le trouve dans la première fenêtre nord deux armoiries entourées d'insignes cardinales ; celles de gauche vous ont intrigué en ce qu'elles offraient le spectacle nouveau et anormal d'armoiries montrant métal sur métal (?) ; celles de droite contiennent en petit, dans un de leurs quartiers, les armes des Montmorency. Je présume, d'après cette particularité, qu'elles sont celles du cardinal de Boissy. A qui assigner maintenant l'écusson bizarre qui fait pendant ? L'auteur que j'ai sous les yeux dit que les armoiries de Guillaume Gouffier se trouvent parmi celles qui ornent les vitraux. S'il en est ainsi, les armes en question ne sont autres que celles de Guillaume Gouffier. Reste à savoir comment les insignes cardinales sont là, accompagnant les armes d'un personnage absolument laïque. »

L'abbé Boudin terminait sa lettre en promettant de tenir le ministre au courant des renseignements qu'il trouverait éventuellement.

Le 4 janvier 1880, l'abbé Boudin proposait au conseil un moyen rapide de réunir les fonds nécessaires à la réparation des vitraux : « qu'on exposât à une ruine prochaine et irrémédiable » en différant plus longtemps les travaux nécessaires non seulement à une mise en plomb, mais encore au rétablissement de nombreuses parties disparues par l'effet du temps et des accidents ». M. Bourgeois, peintre-verrier à Paris, évaluait ces travaux à 2.000 francs et M. Victor Guilbert, peintre-verrier à Beauvais, parlait d'une somme à peu près équivalente. On remplacerait également par des vitraux neufs et historiés les vitraux blancs des trois fenêtres du bas-côté nord.

Le devis estimatif des travaux d'ensemble dressé par M. Buglier, architecte, demeurant à Saint-Firmin, s'élevait à la somme de 4.845 fr 25 c. M. le Curé préconise donc la demande à M. le Préfet d'une autorisation de loterie comportant une émission de valeur double de celle du devis, soit 9.690 francs.

M. le Curé propose de demander à M. le Préfet d'être autorisé à émettre pour 9.690 francs de billets à un franc le billet avec engagement :

1° Que la valeur de l'ensemble des lots ne sera pas moindre que 2.000 francs ;

2° Que l'émission des billets, l'achat de ces lots se feront par le Conseil de Fabrique et sous son contrôle ;

3° Que les sommes provenant de la loterie seront toutes et intégralement versées entre les mains de M. le Trésorier, et ce au fur et à mesure qu'elles se produiront ;

4° Qu'un Comité formé d'au moins trois membres pris dans le sein du Conseil et dont feront partie M. le Maire, M. le Trésorier et un ou deux membres du Conseil désignés par le sort sera chargé de la direction de l'œuvre.

Les propositions approuvées par le Conseil, furent soumises à M. le Préfet du département de l'Oise et l'ordre du jour fut signé par : Boudin (curé, secrétaire), Renouard, F. Pinçon, C. Brice, A. Turquet, Bédier, Jambon (maire).

Entre temps, M. Steinheil avait envoyé ses observations :

Ces vitraux, datés de 1543, ont surtout un intérêt historique. Donnés par les Montmorency, les armes de cette famille y sont plusieurs fois répétées, les saints représentés sont pour la plupart les patrons des personnages qui l'ont illustrée.

La fenêtre n° 1 renferme des sujets de petite proportion encadrés dans une bordure et de provenances différentes.

La 2° fenêtre contient dans le bas une Sainte-Anne avec la Vierge et un saint évêque. Ces deux sujets sont trop petits pour les baies où ils sont placés et seraient avantageusement remplacés par les armoiries qui pourraient être retirées de la fenêtre n° 1. Le reste de la fenêtre reproduit des figures dans des arcatures architecturales. C'est évidemment la décoration primitive de cette fenêtre.

3° fenêtre centrale. Des écussons dans la partie basse ; dans les panneaux du haut, saints dans ces arcatures. Sauf un Saint-François recevant les stigmates et qu'il serait bon, je crois, de conserver ici quoi qu'il dérange un peu la ligne de la fenêtre. Mais notre but n'est-il pas de conserver plutôt que de refaire ?

4° fenêtre. Baie gauche : un Saint-Martin et un Saint-François d'Assise recevant les stigmates, un Saint-Christophe, un crucifiement. Ces panneaux trouveraient leur place dans la première et dans la cinquième fenêtres.

La seconde baie de cette 4° fenêtre renferme le vitrail de beaucoup le plus intéressant : c'est la moitié en largeur d'un arbre de Jessé sur fond blanc avec les ancêtres de la Sainte-Vierge représentés à mi-corps dans des épanouissements de feuillages. Les tons en sont très fins et l'exécution remarquable.

La 5° fenêtre n'est qu'un assemblage incohérent de débris ; harmonieux parce qu'à l'époque où ont été faits les vitraux desquels ils proviennent, on ne faisait pas de tons absolus, mais ils sont tellement cassés qu'il n'y a rien à en faire. La partie basse est remplie par des morceaux de verre modernes d'un ton abominable.

Je proposerais la restauration des trois fenêtres centrales et le placement dans les fenêtres I et V des panneaux retirés de la baie gauche de la 4° fenêtre.

Il n'y aurait, si cette proposition était acceptée de neuf à faire que la moitié de l'arbre de Jessé et de restauration que pour les fenêtres II et III.

Les fenêtres I et V seraient seulement consolidées.

La loterie fut tirée dans l'église le 1^{er} juin 1881. La veille, M. le Curé avait reçu de M. Steinheil notification du classement des vitraux parmi les monuments historiques. Ceci a valu immédiatement la promesse d'une subvention de 750 francs minimum.

Le secrétaire de Mgr le duc d'Aumale a remis de sa part à l'œuvre 500 francs, continuant ainsi à l'endroit de Saint-Firmin les traditions séculaires des châtellains de Chantilly. A côté du duc, le curé cite : M^{me} la duchesse de Chartres (100 fr.), la princesse de Joinville (100 fr.), M. d'Heursel (100 fr.), M^{me} de Clinchamp (50 fr.), le duc de Nemours (20 fr.), M. Alphonse Turquet (100 fr.), le comte de Paris (40 fr.) M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts a été d'une bienveillance parfaite. Par lui, nous avons eu de l'Etat pour environ 700 francs de lots. Son intérêt pour nous n'a pas non plus peu contribué à nous rendre favorable la Commission des Monuments Historiques.

La loterie provoqua un conflit entre le curé et le maire, M. Callais. Le Conseil municipal supprima le supplément (200 fr.) du curé. Mais les paroissiens se chargèrent de répondre et lui donnèrent la triple de cette somme.

Nous trouvons au 4 juillet 1881 le résultat de la loterie : billets placés et payés : 6.191. Payé sur cette somme à divers (détail joint) : 1.340 francs. Bénéfice net pour la fabrique : 4.851 francs.

Voyons maintenant comment se présentent les 5 verrières après leur restauration. Nous les numéroterons de 1 à 5 en partant de la gauche. Nous en trouvons la description dans « Senlis et ses environs », de l'abbé Muller, et une feuille annexée aux registres de la paroisse indique le nom des titulaires des armoiries ainsi que la composition de celle-ci.

— Verrière n° 1. Dans l'oculus, l'Agonie au jardin des Oliviers, puis, de gauche à droite et de haut en bas : la Vierge Mère, Saint-Louis (?) (c'est sur la manche droite du manteau qu'on lit les lettres RANC), Saint-Sébastien, Saint-Léger avec un donateur à genoux en surplis de religieux, Saint-Nicolas, Sainte-Anne enseignant la Vierge. En dessous, armoiries de : François de la Tour, vicomte de Turenne, gendre du connétable Anne ; Anne de Montmorency, encore baron (soit entre 1538 et 1551) avec la devise « Apla Nos » (sans erreur)

Plus bas encore les inscriptions suivantes :

« Ces vitraux presque détruits par la suite des ans, ont été restaurés par les soins de M. le Curé avec les deniers de l'Etat et ceux des fidèles. M. Boudin, curé. Steinheil delinea vit, Leprevost excidit, Allaume pinxit anno domini MDCCCLXXXII. »

Muller date cette verrière de 1548. Nous n'avons pas trouvé que cette date figurât sur le vitrail.

— Verrière n° II. En dessous de l'aigle de Saint-Jean, Saint-Pierre, Saint-Etienne, la Vierge Mère, Evêque céphalophore (Saint-Denis ou Saint-Firmin).

Puis deux armoiries cardinalices qui seraient celles de : Louis Gouffier, abbé de Saint-Maixent, fils de Guillaume Gouffier et de Philippe de Montmorency. Pierre Gouffier, frère du précédent, abbé de Saint-Denis. Plus bas enfin, les inscriptions ci-après :

« L'an MDCCCLXXXI, M. Ed. Turquet étant sous-secrétaire d'Etat au ministère des Beaux-Arts et spécialement favorable, les vitraux de l'église de Saint-Firmin ont été classés parmi les Monuments Historiques de France. »

— Verrière n° III (verrière axiale). En haut, figure le Christ en Croix, puis Saint-Jacques, en pèlerin, Saint-François d'Assise recevant les stigmates, Sainte-Anne enseignant la Vierge, Sainte-Marie-Madeleine portant un vase précieux.

En dessous, armoiries de : François de Montmorency, frère du connétable Anne, époux de Charlotte d'Humières ; Anne Pot, femme de Guillaume de Montmorency, mère du connétable Anne.

— La IV^e verrière représente l'Arbre de Jessé.

Remarquons, en passant, que la restauration de ce vitrail a été fort bien faite car ce n'est qu'un examen attentif qui permet de distinguer la partie ancienne (moitié droite) de la partie refaite (moitié gauche).

— Verrière n° V. Dans l'oculus supérieur, une descente de Croix puis Saint-Martin, la Crucifixion. Au-dessus de ces deux sujets, on lit l'inscription : « Mess de Saint-Nicolas ont donné ceste verrière ».

Plus bas, une Pieta ; un saint évêque qui bénit un tonnelier. D'après l'abbé Muller, il s'agit de Saint-Nicolas. Effectivement, Saint-Nicolas figure sur les armes de la corporation des tonneliers. Enfin, Saint-François recevant les stigmates, et Saint-Christophe.

Les armoiries figurant en bas de cette verrière sont celles des Condé et des Orléans. Elles ne paraissent pas anciennes. La description de 1880 de l'abbé Boudin ne parle d'ailleurs que de six armoiries au total. On peut supposer qu'elles auront été composées pour compléter la verrière.

Quant à l'identification du maître verrier qui a composé ces vitraux, elle semble à peu près certaine. L'abbé Muller fait remarquer que certains motifs d'ornement sont très analogues à des motifs provenant d'une fenêtre de la cathédrale de Senlis et dont l'auteur est Jean Souldoyer ou Soudier (1522).

L'abbé Boudin signale par ailleurs, au Comité Archéologique de Senlis, en 1882 que : « dans son travail sur les rues de Senlis, M. Muller cite le nom du peintre verrier Adam Souldoyer. Frappé de la similitude des initiales, croyant bien les avoir déjà vues sur une verrière de son église de Saint-Firmin, il vérifie et constate qu'elle porte en effet cette signature si précieuse pour l'histoire de la peinture sur verre de nos contrées ».

Ces quelques pages ne donnent pas la réponse à la question posée au début : « Pourquoi ces vitraux sont-ils restés à Saint-Firmin ? Mais ne vaut-il pas mieux qu'il en soit ainsi ? »

DÉCEMBRE 1959

Une énigme résolue : LES "FRAGONARD" DE CHANTILLY

En 1899, dressant le catalogue des peintures du Musée de Chantilly, M. Gruyer, membre de l'Institut et Conservateur du Musée Condé, mentionnait à la notice Fragonard : « 42 petits portraits ovales des princes et princesses de la maison de Bourbon ». Et il ajoutait, après la nomenclature des œuvres : « Ces portraits ont été exécutés pour la maison de Condé, sur l'ordre de Louis-Joseph de Bourbon, huitième prince de Condé, probablement aux approches de 1789. Ils sont peints avec esprit, d'une main facile et ne sont ressemblants que par à peu près. C'est sous le nom de Fragonard qu'ils étaient enregistrés dans l'ancien fonds de Condé. Nous maintenons cette attribution qui n'a rien d'in vraisemblable. Fragonard, qui acceptait toutes les commandes, était très capable d'exécuter ou de présider à l'exécution d'une pareille série de portraits ».

Le baron Portalis, dressant le catalogue des œuvres de Fragonard, avait été plus précis encore : « Portraits des princes de la maison de Bourbon et de la maison de Condé. Série de 42 portraits peints à l'huile, par Fragonard, Lemonnier et Vincent, d'après des originaux anciens. Ils ont été gravés par Miger, pour l'histoire des princes de la maison de Bourbon, par Désormeaux. Paris. 1779, 1778, 5 vol. In-4. H. 18 L. 13 cent. Collection de S. A. R. le duc d'Aumale au château de Chantilly. Commentant les portraits, Portalis constatait, il est vrai : « Petites peintures sèches et froides, copies sans conviction sur des originaux plus anciens mais, chose curieuse, de manière à jouer la peinture ancienne... Ce sont des Fragonard sans en être, œuvre du charmant peintre suivant la tradition qui les lui donne, mais l'on ne retrouve aucune de ses qualités habituelles ».

Les Goncourt attribuèrent aussi les 42 portraits à Fragonard et il faut arriver à G. Macon pour voir mettre en question cette paternité que l'infortuné « Frago » n'avait plus la possibilité de désavouer. Le Conservateur de Chantilly remarquait que 3 des petits tableaux portaient une signature : « Les derniers seuls, ceux de la duchesse de Bourbon, de la princesse Louise et du duc d'Enghien peuvent être des originaux ; ils sont signés d'un nom tout à fait inconnu : Ribou ».

Cependant, M. Macon attribuait la majorité des tableaux à un peintre Simon-Bernard Lenoir, qui travailla pour la maison de Condé vers 1770 et peignit plusieurs membres de la famille. Une précision, cependant, les portraits figuraient dès 1778 dans les inventaires du Palais Bourbon.

Plusieurs des tableaux sont d'incontestables copies réduites d'œuvres connues : Marie Lescinszka en velours rouge et fourrures, par Nattier ; Henri IV et Marie de Médicis, par Pourbus le jeune ; Louis-Henri de Bourbon, ministre de Louis XV, d'après le portrait, par Pierre Gobert, qui pend dans la même petite salle. Les originaux des autres sont assez faciles à identifier après quelques recherches au Louvre ou à Versailles et l'on peut estimer que tous ont été exécutés d'après d'autres œuvres dont certaines ont disparu, sans doute à la Révolution.

Les portraits figuraient jadis dans le cabinet de travail du prince de Condé, dans les petits appartements de l'hôtel de Lassay ; et Dezallier d'Argenville qui les vit là, en 1778, mentionne que « la plupart sont peints par Ribou ». Même mention dans les inventaires dressés à la Restauration et après la mort du duc de Bourbon. Pourquoi donc cette attribution tardive à Fragonard ?

Vers 1760, le prince de Condé confiait à son bibliothécaire, Joseph-Louis Ripault-Désormeaux, la mission d'écrire l'histoire de sa Maison ; en 1789, l'historien n'arrivait qu'au règne d'Henri III. Le volume II paru en 1776, offrait à la page 374 une gravure de Charles III du nom, duc de Bourbon, connétable de Bourbon ; sous la gravure, une inscription : « dessiné d'après l'original par Fragonard,

peintre du roi. Gravé par Miger ». Le volume III, daté de 1782, contenait les portraits de cinq autres Bourbon, comme suit :

Page 1 : Charles de Bourbon, duc de Vendôme, surnommé le « Magnanime » ; page 99 : Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre ; page 113 : François de Bourbon, comte d'Enghien, vainqueur de Cerisoles ; page 207 : Jeanne d'Albret, reine de Navarre ; page 298 : Louis de Bourbon, 1^{er} du nom, prince de Condé.

Quatre d'entre eux portaient l'inscription citée plus haut ; sous le 5^e on lit : « dessiné d'après l'original par Fragonard, peintre du roi. Gravé par Ch. Gaucher, de l'Académie des Arts d'Angleterre, 1774 ».

Les volumes IV et V (1786 et 1788) contiennent huit autres portraits, l'un d'après une gravure par Vincent, deux d'après des peintures par lui ; quatre d'après des peintures par Lemonnier. On le voit, c'est l'inscription : « dessiné d'après l'original par Fragonard », appliquée aux gravures de l'ouvrage de Désormeaux, qui a fait attribuer les tableaux au même Fragonard.

Chose curieuse, les registres de dépenses de la Maison de Condé, correspondant à la période 1760-1788, ne mentionnent ni le nom de Fragonard, ni celui de Ribou ; il était donc fort difficile d'attribuer les tableaux à l'un ou l'autre de ces artistes. Les recherches étaient donc au point mort quand, par hasard, nous avons découvert dans les cartons des archives de Chantilly un opuscule qui dormait là depuis plusieurs années, envoyé, comme tant d'autres ouvrages, par un auteur courtis, et soigneusement rangé avec une courtoise indifférence. Il s'agissait d'un bulletin de la Société d'Etudes de la Province de Cambrai, de l'année 1951, consacré tout entier à une étude de M. Fernand Decroix, de Lille, secrétaire de la Société ; l'auteur donnait, avec d'abondantes preuves à l'appui, l'histoire de la généalogie de la famille des Ribou, relieurs, libraires, acteurs et artistes parisiens et lillois. Et voici l'essentiel des renseignements fournis par les archives de Lille et de Paris :

En 1638, Pierre Ribou, relieur, épouse Opportune Perier, dans la paroisse Saint-Hilaire, à Paris.

Jean Ribou (1639-1702) est libraire sur le quai des Augustins.

Pierre Ribou (1656-1719), libraire sur le quai des Augustins, épouse Marie Ricard ; ils ont onze enfants, dont Nicolas, qui suit, et Pierre-Jacques.

Ce dernier et ses descendants figurent dans les annales du théâtre de Lille.

Nicolas Ribou, acteur à la Comédie-Française, épousa une artiste, Marie-Anne Corby. A la suite de quelque mauvaise affaire mal définie, il dut s'enfuir en Autriche avec sa famille ; parmi ses enfants qu'il emmena avec lui figure Jean-Marie.

Jean-Marie Ribou naquit vers 1744 ; il monta de bonne heure sur les planches et joua des rôles d'enfants au théâtre de Vienne ; vers l'âge de seize ans, il revint en France et, le 23 octobre 1777, à Paris, paroisse Saint-André-des-Arts, il épousa Marie-Madeleine Leroy, âgée de 24 ans, fille de feu Jean-Louis Leroy, maître à danser des pages de la Grande-Ecurie, et de Marie-Catherine Laplanche, demeurant rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache. Les témoins du mariage étaient : Jacques Besnier, maître de dessin rue des Boulangers, et Alexis Lois, peintre du roi en son Académie à l'hôtel royal des Gobelins (portraitiste, 1712-1785). De l'union de Jean-Marie Ribou et de Marie-Madeleine Leroy devaient naître deux enfants :

Françoise-Victorine, baptisée paroisse Saint-André-des-Arts, le 2 décembre 1777 (le père est qualifié, dans cet acte, de peintre de S. A. le prince de Condé).

Edmé-Charles, baptisé dans la même paroisse le 21 février 1779.

Ribou était très lié avec Etienne Jeurat, peintre d'histoire et de genre, académicien et garde des tableaux du roi à Versailles ; peut-être son ancien maître ? car, on ignore tout des études de notre peintre et de ses débuts. Le premier document important concernant sa carrière est une lettre datée du 4 juin 1776, signée de Désormeaux et adressée à Charles-Claude de Flahaut de la Billarderie, comte d'Angivillers, directeur général des Bâtiments du Roi.

« Monsieur le Comte,

« C'est au ministre éclairé des arts, à l'homme de la cour le plus obligeant qu'un homme de lettres ose s'adresser, sans avoir l'honneur d'en être connu. Voici, Monsieur le Comte, de quoi il s'agit :

« Monsieur le Prince de Condé veut orner sa petite maison de la collection précieuse des princes et princesses de la maison de Bourbon, et il a jeté les yeux (sic) sur M. Ribou, peintre estimable, qui lui a déjà fait vint (sic) quatre portraits, mais il ne peut compléter cette collection sans avoir les portraits des reines Marie de Médicis,

Anne d'Autriche, Marie-Thérèse d'Autriche et Marie Leskinsca et des dauphines des maisons de Bavière, de Savoie et de Saxe ; il nous manque aussi ceux de notre bon Roi et de notre charmante Reine ; il n'ai (sic) que vous, Monsieur le Comte, qui puissiez nous mettre à portée d'avoir les copies de ces portraits ; j'ose donc vous supplier de vouloir bien donner vos ordres à M. Jeurat pour qu'il soit permis à M. Ribou de copier sur les lieux les portraits en question ; M. Ribou est un artiste honnête, discret, très connu de M. Jeurat et dont je repondrais, s'il avait besoin de caution. M. le Prince de Condé, Monsieur, sera très sensible aux marques de protection que vous voudrez bien accorder à M. Ribou, dans cette occasion ; pour moi, Monsieur, qui ai l'honneur d'être historiographe de la Maison de Bourbon, je serai pénétré de reconnaissance de pouvoir avoir en quelque sorte à ma disposition des portraits sûrs qui serviront d'ornement à mon ouvrage ; agréez, s'il vous plaît, Monsieur le Comte... etc... »

Une autre lettre datée de Versailles, le 17 juin 1776, signée d'Angiviller, à M. Jeurat, chargé du soin des peintures de la collection royale à Versailles, lui recommande d'autoriser Ribou à faire les copies demandées.

Ainsi nous avons la certitude qu'au moins 33 des petits portraits de Chantilly (neuf d'entre eux copiés d'après les originaux à Versailles) furent exécutés par Jean-Marie Ribou dans les mois précédant et suivant le 17 juin 1776 ; des autres, un, le premier dauphin de France, dut nécessairement être peint plus tard, puisque l'enfant ne naquit que cinq ans après ; à en juger par son image, il devait avoir environ quatre ans au moment où fut peint son portrait, ce qui date-rait celui-ci de 1785.

On peut remarquer de très sensibles inégalités de facture dans les portraits de la famille de Bourbon ; faut-il penser que le brave Ribou, farouchement consciencieux, peignait croûte pour croûte, chef-d'œuvre pour chef-d'œuvre ? ou se faisait-il parfois aider par quel-que élève ?

Une chose est certaine : le travail demandé à Ribou devait servir à l'Histoire écrite par Désormeaux, en même temps qu'à orner les galeries du Palais-Bourbon ; la lettre de l'historiographe indique fort clairement cette double destination : « je serai pénétré de reconnaissance de pouvoir avoir en quelque sorte, en ma disposition, des portraits sûrs qui serviront à mon ouvrage ».

M. et M^{me} Seligman, qui mirent au point cette petite étude, avancent certaines hypothèses fort plausibles sur la substitution de Ribou à Fragonard : il semble que Désormeaux, non seulement écrivit l'Histoire de la Maison de Bourbon, mais encore fut chargé de toute l'édition de l'ouvrage ; certaines sommes lui étant allouées pour tous ses frais, y compris le paiement des artistes qui travaillaient sous ses ordres : « Ayant engagé Fragonard, Boucher, Saint-Aubin, Moreau le jeune, Vincent et autres pour illustrer son œuvre, il trouva que les 6.000 livres à lui accordées en 1764 et 1765 ne lui permettaient pas de continuer sur ce pied luxueux et il aurait confié l'achèvement de l'œuvre à Ribou, moins connu et, partant, moins exigeant. Si ce fut le Prince de Condé lui-même ou Désormeaux qui eut l'idée de faire double emploi du travail de Ribou, nous l'ignorons. Certaines des œuvres auraient cependant été déjà dessinées par Fragonard, d'après les originaux, et Ribou pour compléter la série de portraits peints à l'huile, aurait ajouté les plus anciens dans l'ordre chronologique en copiant à son tour les dessins de Fragonard ; d'où la faiblesse de certains portraits, copies de copies.

Il semble d'ailleurs que Ribou fut plus habile miniaturiste que peintre ; certaines de ses miniatures (très peu, malheureusement) sont connues de M. Decroix qui en a dressé la très courte liste :

- 1° Portrait d'homme, Musée de Lille (miniature).
- 2° Portrait de M^{me} Van der Veken-Chocquet, vers 1777.
- 3° Portrait de la même personne plus âgée.
- 4° Broche miniature : portrait de Josse, Ghislain, Joseph Van der Veken, beau-père de la précédente.
- 5° Portrait de Théodore Van der Veken, fils du précédent.
- 6° Un médaillon en or avec portrait de femme, gouache, signé Ribou, exposé dans « Rétrospective d'Arras », 1896, comme appartenant à M. Gustave Marvel.

On peut dire que Ribou était un peintre généalogiste, puisque sur ces six portraits, cinq représentent de la même famille.

Cette petite énigme de la collection de portraits des Bourbon à Chantilly est donc, semble-t-il, définitivement résolue ; et, si minime que soit un problème, le résoudre procure toujours une certaine satisfaction.

MAISONS CANONIALES

PAR LE DOCTEUR DAUTHEUIL

(Suite)

Maison canoniale n° 22, au coin de la Place du Parvis et de la rue du Petit-Chaâlis, côté évêché. En 1522, maître Pierre Desprez, chanoine de céans, pour sa maison canoniale, où il est demeurant qu'il a fait édifier tout de neuf, assis audit carrefour droit devant et à l'opposite dudit petit portail (de l'église), place Notre-Dame actuelle. Tenant d'une part et faisant le coin de la rue qui mène de l'église à l'apport au pain (du Petit-Chaâlis) et d'autre part à M. Raphaël Brunault et aux enfants de cœur. Aboutant par derrière à la maison de Chaâlis (100 sols). Pierre Desprez fut doyen de Saint-Frambourg, official de l'église, receveur de l'évêché de Senlis, délégué avec le chanoine Michel Péan pour notifier au roi la mort de l'évêque Jean Calveau ; élu chantre de N.-D. en 1528, puis doyen, il mourut le 19 février 1533 et fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Catherine.

En 1900, cette maison appartenait au comte d'Aldin ; en 1939, M. Morin en était propriétaire et elle était occupée par M. De Préville.

Maison n° 23, maison du « Petit-Chaâlis au cloître ».

En 1166, un bail à vie est fait de cette maison ; Au nom du Père... Amaury, par la grâce de Dieu, évêque de Senlis, fait savoir que le Sgr Humbert, abbé de Chaâlis, dit posséder en notre cloître une maison qui fut à Guillaume, préchantre de l'église cathédrale de Senlis ; et que ce même Guillaume avait donné en aumône au monastère de Chaâlis ; et que notre chanoine (de la cathédrale) Thibaut habitait de son vivant — à charge pour lui si la maison est détruite par incendie ou vétusté de la réparer et la refaire. « Les moines de Chaâlis, comme ceux de la Victoire, de Bray-sur-Aunette et de Saint-Nicolas devaient contribuer aux fortifications de la ville de Senlis pour avoir recours, secours et refuge en icelle ». Et, en 1354, Chaâlis fait don d'un arpent de bois à exploiter pour ce faire. La maison du Petit-Chaâlis était le siège de la juridiction de l'abbaye royale de Chaâlis. Avant la Révolution, l'audience s'y tenait tous les samedis. Cette juridiction comprenait un bailli (Peyrard, avocat, à Chantilly), un procureur fiscal (Regnard de Gozengré), un greffier (Vatin), un sergent, en 1789. Vers 1760, le comte de Clermont avait été abbé de Chaâlis.

En 1939, le Ct Bougon était locataire. Propriétaires, les héritiers du sénateur et ministre A. Paisant, les Chanove.

En 1958, locataire : les « Matières Plastiques ».

En 1527 (14 janvier 1728) un rapport fait par Jehan Raisin, Guillaume du Mesnil et Jacques de Bray, massons, Jehan Poullain, charpentier, et Guillaume Bonin, maçon, faisait foi que ces entrepreneurs avaient, en travaillant à une maison du chapitre (actuellement, en 1954, celle où habitait M. Prévaille) trouvé un caveau en retrait en la cour tenant audit hôtel de Chaâlis et que la jambe ou trumeau de la Porte de Chaâlis avait plusieurs maisons et harges de quarreaux de pierre de taille, d'où ils concluaient que le mur d'entre la maison de Chaâlis et celle du Chapitre était mitoyen.

(A suivre.)

N.-B. — Les maisons canoniales n° 18 à 21 seront données ultérieurement.

Table des matières

ANNÉE 1959

- Page 3 - LES SENLISIENS EN 1758.
Page 4 - JACQUES TOUDOUZE.
Page 6 - MAISONS CANONIALES (Suite).
Page 7 - MAISONS CANONIALES « LE DOYENNE ».
Page 9 - UNE DYNASTIE DE NOTAIRES A SENLIS.
Page 13 - LE 10 AOUT 1792, A CHANTILLY.
Page 17 - JACQUES TOUDOUZE (Suite).
Page 22 - MAISONS CANONIALES (Suite).
Page 25 - L'HOTEL D'APREMONT.
Page 27 - TERRIER ET CENSIER DU PRIEURÉ NOTRE-DAME
NANTEUIL.
Page 29 - ANNE DE KIEV ET LA FONDATION SAINT-VINCENT.
Page 31 - LA DISPARITION DU PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS
D'ACY.
Page 34 - LES « LE ROI » UNE DYNASTIE D'ARCHITECTES DE
CHANTILLY.
Page 39 - LE HAMEAU ET LA LAITERIE DE CHANTILLY.
Page 42 - MULOT DE LA MENARDIERE A COMPIEGNE ET
A SENLIS.
Page 45 - LES VITRAUX DE SAINT-FIRMIN.
Page 50 - LES « FRAGONARD » DE CHANTILLY.
Page 53 - MAISONS CANONIALES (Suite).

Dépôt légal n°

Le Gérant :
W. MAROT.

IMPRIMERIE
CENTRALE
ADMINISTRATIVE
34, rue du D^r Gérard
BEAUVAIS (Oise)

1880
1881
1882
1883
1884

